
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mardi 12 janvier 1999, à 17 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Michel Rossetti*, conseiller administratif, *MM. Didier Bonny, Pierre de Freudenreich, Pierre Huber, Pierre Losio, Jan Marejko* et *M^{me} Renée Vernet-Baud*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade* et *M^{me} Jacqueline Burnand*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 janvier et mercredi 13 janvier 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, au mois d'octobre de l'an passé, nous avons écrit à M. Jean-Daniel Gerber, directeur de l'Office fédéral des réfugiés, à propos des prérequérants d'asile. Dans cette lettre, je l'informais de l'ouverture de l'abri de Protection civile de Châtelaine, j'attirais son attention sur les importantes dépenses suscitées et, par la même occasion, je demandais à la Confédération de bien vouloir les couvrir. Dans le même temps, j'écrivais au conseiller d'Etat Robert Cramer pour lui décrire la situation.

A la fin de l'année passée, nous avons reçu la réponse de M. Jean-Daniel Gerber. Je ne vais pas vous la lire entièrement, mais je vous propose, Monsieur le président, de la distribuer aux chefs de groupe et de la faire figurer au *Mémorial*.

Berne, le 11 décembre 1998

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Votre lettre du 9 octobre 1998 nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous tenons tout d'abord à vous prier de nous excuser pour le retard apporté à vous répondre.

Dès le mois de septembre, l'augmentation sensible des arrivées de requérants à l'asile a rapidement provoqué une surpopulation des centres d'enregistrement. Dès lors, nous avons dû admettre être en situation extraordinaire. C'est pourquoi un état-major ad hoc interdépartemental, prévu par le manuel «Assistance d'étrangers en quête de protection lors de situations extraordinaires», a été activé dès la fin du mois de septembre. Une franche et fructueuse collaboration s'est immédiatement instaurée, notamment avec les services compétents du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Cette collaboration a permis d'ouvrir progressivement les infrastructures militaires de Bronschhofen, du Gurnigelbad et de la Untere Gantrischhütte. Parallèlement, les services de protection civile du canton du Tessin ont mis plusieurs de leurs locaux à disposition dans la région de Chiasso. Nous reconnaissons que la mise en exploitation de ces différents lieux d'hébergement n'a pas pu se réaliser en quelques heures. La situation a toutefois pu être maîtrisée après quelques semaines.

Durant cette période, vous avez assuré avec vos différents services et avec la collaboration des associations d'entraide privées un accueil des requérants qui n'ont pas pu être, d'emblée, logés au centre d'enregistrement ou au camp mili-

taire de Cointrin. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée pour vous remercier sincèrement, ainsi que tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont œuvré pour assurer un minimum vital à ces personnes.

Quant aux frais inhérents à votre intervention, le secrétaire adjoint chargé du domaine population et asile nous a fait parvenir récemment les factures correspondantes, que nous ne manquerons pas de régler tout prochainement.

Pour terminer, nous tenons encore à vous informer que, en plus des lieux d'hébergement précités, d'autres vont être mis en exploitation d'ici le 20 décembre, notamment en Valais et dans le canton de Glaris. Nous espérons, dès lors, que le problème du logement des requérants d'asile dans les centres d'enregistrement ne se posera pas dans les semaines à venir.

Tout en vous réitérant nos remerciements et en restant à votre disposition pour d'autres renseignements que vous pourriez désirer, nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

OFFICE FÉDÉRAL DES RÉFUGIÉS

Le Directeur

Jean-Daniel Gerber

Copie à:

- Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 1204 Genève
- M. Bernard Gut, secrétaire adjoint chargé du domaine population et asile, case postale 3962, 1211 Genève 3

M. André Hediger, maire. En fin d'année, nous avons donc envoyé à M. Bernard Gut ces factures dont le total se monte à 106 000,10 francs. Cette somme couvre les fournitures alimentaires, les produits de nettoyage, les honoraires des médecins, les heures supplémentaires des collaborateurs de la Ville de Genève, les frais d'électricité et autres. Ce qui veut dire que l'ensemble de nos dépenses – pour lesquelles j'avais demandé à la Protection civile un relevé détaillé – sera donc couvert par Berne. Je crois, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève a entrepris une belle action et que nous pouvons remercier Berne de nous en rembourser tous les frais.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le 16 septembre 1998, votre Conseil décidait de

refuser le projet de plan localisé de quartier N° 28991, relatif à la construction d'un parking de 400 places pour l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, selon les accords et les engagements pris envers cette organisation par la Confédération et le Canton.

Cette étude résultait pourtant, quant au principe de son implantation au-dessus des voies CFF, d'une démarche engagée par la Ville de Genève, qui avait opposé un préavis défavorable au précédent projet prévu à l'intérieur du périmètre industriel de Sécheron, dont il ne respectait pas la destination et dont le parking, bien qu'enterré, hypothéquait gravement la nécessaire redéfinition d'une urbanisation concertée de l'ensemble du secteur de Sécheron.

Suite au refus du Conseil municipal, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a entrepris de nouvelles consultations et procédé à un remaniement du projet. Le projet de plan localisé de quartier N° 28991 A intègre, désormais, des dispositions permettant de conditionner la mise en œuvre du parking projeté à la réalisation de plusieurs mesures d'accompagnement qui vont dans le sens souhaité par la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, avalisé en séance plénière en date du 16 septembre 1998.

Le plan localisé de quartier précise notamment que, simultanément à la réalisation du parking pour l'OMC, les places de stationnement longitudinales existant le long de l'avenue de la Paix, entre la place Albert-Thomas et la place des Nations, seront supprimées au profit du prolongement des lignes urbaines des transports publics genevois, de la création de bandes cyclables, prioritairement montantes, ainsi que de places de stationnement pour les cars touristiques. De plus, la mise à disposition de places de parking provisoires, destinées aux employés de l'OMC, situées sur la parcelle N° 4491, prendra fin à l'ouverture du parking projeté.

D'autres dispositions prévoient que l'accès provisoire des véhicules sera supprimé au moment où l'accès définitif destiné également au parking d'échange sera réalisé. Quant à la passerelle piétonne, elle sera, elle, faite au moment de l'édification de ce dernier.

Enfin, des mesures conservatoires sont prévues pour la construction de la halte RER: la structure de la halte sera construite en même temps que le parking de l'OMC, même si l'exploitation de cette halte est différée. Fort de ces ajustements et précisions, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement nous a donc informés qu'il avait décidé de poursuivre la procédure d'adoption de ce plan localisé de quartier en ouvrant la procédure d'opposition à partir du 6 janvier 1999, pour une période de 30 jours, soit jusqu'au 4 février 1999.

Pour terminer, je voudrais encore signaler que, parallèlement à la procédure visant à l'adoption du plan localisé de quartier en question, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont engagé une étude plus vaste concernant la réorganisation et l'urbanisation du quartier de Sécheron, qui prendra en compte tous ces éléments et assurera la cohérence des mesures entre la réalisation du parking pour l'OMC, le projet de parking d'échange, ainsi que le prolongement du réseau des transports publics.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai une communication à vous faire. Comme vous avez pu le lire, un recours a été déposé par deux citoyens contre notre décision de déclarer valide l'initiative «Sauvons nos parcs».

Le texte du recours ainsi que la lettre de réponse, que j'ai écrite au nom du bureau, seront transmis aux différents chefs de groupe.

D'autre part, vous avez tous reçu, avec l'ordre du jour de cette session, la liste des objets en suspens, arrêtée au 22 décembre 1998. Voici cette liste:

Liste des objets en suspens

arrêtée au 22 décembre 1998

(Article 23 du règlement)

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Propositions:

N° 294 du 19.01.1994
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001».

N° 370 du 06.12.1994
Projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Brogginì modifiant le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

Motions:

M-360 du 31.10.1990
Motion de M^{me} Laurette Dupuis, MM. Paul Dunner, Bertrand de Weck, Michel Ducret et Bernard Lambelet: «Un tram pour la Jonction».

- M-1136 du 15.09.1993
Motion de M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Gérard Crettenand:
«Pour une urbanisation plus harmonieuse des zones de développement
en ville de Genève».
- M-1200 du 14.09.1994
Motion de M. Bernard Paillard: «Ramenons la pollution sonore de
votre ville au-dessous de la cote d'alerte!»
- M-286 du 12.11.1997
Motion de MM. Pierre-Charles George, Claude Miffon, René Winet,
Guy Savary, Fabrice Jucker, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Arielle
Wagenknecht, Anne-Marie von Arx-Vernon et Barbara Cramer: «La
population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-
moi!»

Résolution:

- R-526 du 12.03.1997
Résolution de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance,
Robert Cramer, Marco Ziegler, Manuel Tornare et M^{me} Isabelle Brunier:
«L'entreprise Landis & Gyr Communications est-elle sacrifiée ou
non?»

Pétitions:

- P-7 du 13.06.1995
Pétition des habitants du quartier de Krieg-Contamines qui demandent
un plan d'utilisation du sol garantissant les espaces de verdure et dont le
taux d'utilisation corresponde au plan d'extension de 1952.
- P-35 du 18.06.1996
Pétition concernant la pointe de Villereuse.
- P-77 du 11.05.1998
Pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville:
«PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en
bureaux».

Commission des beaux-arts*Propositions:*

- N° 406 01.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit
de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à
la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses.

Motions:

- M-312 du 03.06.1998
Motion de M. Pierre de Freudenreich, M^{mes} Maria Beatriz de Candolle et Suzanne-Sophie Hurter: «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain».
- M-331 du 17.06.1998
Motion de M^{me} Arielle Wagenknecht, MM. Pascal Holenweg, Antonio Soragni et Bernard Paillard: «Fonds intercommunal de soutien à la création culturelle».

Projet d'arrêté:

- PA-363 du 17.06.1998
Projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Bernard Lescaze, Guy Valance et Bernard Paillard: «Un prix et une rue Jorge Luis Borges».

Pétitions:

- P-98 du 19.12.1998
Pétition: «Pour la sauvegarde du matériel de production du Centre genevois de gravure contemporaine».

Commission des beaux-arts et commission des finances

Motion:

- M-351 du 13.10.1998
Motion préjudicielle à la motion N° 342 de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'Île, espace public».

Commission des beaux-arts et commission des travaux

Propositions:

- N° 359 du 20.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 455 000 francs destiné à une amélioration temporaire des installations de sécurité du Théâtre de la Comédie, 6, boulevard des Philosophes.

Motions:

- M-329 du 20.05.1998
Motion de M^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuivillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Broillet et Pierre Huber: «Etude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie». (Rapport N° 416 A en notre possession.)

Commission des finances*Propositions:*

- Séance du 08.11.1994
Rapport de gestion de l'exercice 1993 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 05.12.1995
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1994 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 03.12.1996
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1995 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 02.12.1997
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1996 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 10.11.1998
Rapport d'activité de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
- N° 172 du 03.12.1996
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers comptes d'acquisitions terminés:
1. sans demande de crédit complémentaire;
 2. avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 266 087,60 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 150 105,20 francs destiné à couvrir les frais d'acte, de notaire et d'enregistrement non compris dans le crédit voté;
 - d'autre part, d'un montant de 115 982,40 francs destiné à couvrir les dépassements dus au refus d'exonération par le Conseil d'Etat des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

- N° 271 A du 09.09.1997
Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la pétition N° 27 du Groupement des contrôleurs du stationnement concernant leur transfert à la Fondation des parkings.
- N° 276 du 10.09.1997
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits de constructions terminés:
a) sans demande de crédit complémentaire;
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 7 482 933,75 francs, composé:
– d'une part, d'un montant de 4 661 247,85 francs destiné à couvrir les hausses,
– d'autre part, d'un montant de 2 821 685,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.
- N° 356 du 19.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 100 000 francs destiné à une prise de participation de la Ville de Genève dans l'augmentation du capital-actions de Swissmetro SA.
- N° 357 du 19.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 250 000 francs destiné à une prise de participation de la Ville de Genève au capital-actions de la nouvelle société d'édition «Info Dimanche SA».
- N° 381 de 23.06.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 90 490 francs en faveur du Service de la protection civile.
- N° 390 du 15.09.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de la modification partielle des statuts de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP).
- N° 403 du 13.10.1998
Résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron Constantin SA en ville de Genève.
- N° 417 du 02.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage pour les services de l'administration municipale - Tranche 1999

Motions:

- M-1057 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare:
«Subventions: contrats de trois ans».
- M-1216 du 06.12.1994
Motion de M. Marco Ziegler: «Du bon usage des excédents budgétaires
comme amortisseur conjoncturel».
- M-1229 du 14.06.1995
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Pierre Muller: «Boucllement
des crédits d'investissement: information et transparence».
- M-181 du 15.05.1996
Motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo:
«Echange foncier Ville-Etat».
- M-203 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Que-
loz et Jean-Luc Persoz: «Pour une meilleure utilisation des ressources
de notre administration».
- M-204 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Que-
loz et Jean-Luc Persoz: «Pour un regroupement des ateliers municipaux».
- M-280 du 20.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier et Véronique Pürro: «Pour une plus
juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève».
- M-292 du 11.03.1998
Motion de M. Daniel Sormanni: «Les 32 heures en 4 jours, pour concilier
souplesse, compétitivité du service public et bien-être social».
- M-338 du 29.09.1998
Motion de MM. Philip Grant, Roger Deneys, René Grand, Didier
Bonny, Didier Burkhardt, Bernard Paillard et Alain Marquet: «Pour
soutenir la diversité de la presse».

Résolution:

- R-546 du 27.01.1998
Résolution de MM. Sami Kanaan, Daniel Sormanni et M^{me} Christiane
Olivier: «Pour une répartition plus équitable des charges et des recettes
entre collectivités publiques et entre les différents groupes de contribuables».

Commission de l'informatique et de la communication

Propositions:

- N° 366 du 20.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits informatiques terminés:
- a) sans demande de crédit complémentaire;
 - b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2 380 121,40 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 798 429 francs destiné à couvrir les hausses;
 - d'autre part, d'un montant de 1 581 692,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Commission du logement

Motions:

- M-208 du 05.06.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand et M. Sacha Pfister: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».
- M-269 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro et Christiane Olivier: «Gardien(ne)s d'immeubles en Ville de Genève».
- M-273 du 15.10.1997
Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro: «Pour une Gérance immobilière municipale plus conviviale».
- M-274 du 20.10.1997
Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion».
- M-281 du 20.10.1997
Motion de MM. Sami Kanaan, Marco Ziegler et M^{me} Véronique Pürro: «Quelle politique du logement en Ville de Genève?».
- M-304 du 19.05.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «L'eau a un coût».

Résolutions:

- R-536 du 25.06.1997
Résolution de M^{mes} Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

Pétitions:

- P-79 du 20.05.1998
Pétition: «Locataires, réagissez au nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève!»

Commission des pétitions*Pétitions:*

- P-17 du 06.12.1995
Pétition pour un quartier des Eaux-Vives plus convivial.
- P-71 du 11.03.1998
Pétition: «Nuisances de la Maison du Bout-du-Monde et du Nomades Café».
- P-73 du 11.03.1998
Pétition: «Pour un aménagement des quais digne de Genève».
- P-82 du 03.06.1998
Pétition de l'Association ECLA (Espace créatif de loisirs actifs): «Application de la décision du 15 décembre 1997, soit l'attribution de locaux et d'une aide financière».
- P-83 du 03.06.1998
Pétition: «Pour l'enregistrement et le classement des arbres des parcs publics, promenades et autres voies publiques et ceux des propriétés privées».
- P-84 du 17.06.1998
Pétition du Club international de tennis pour qu'il puisse se maintenir sur le terrain de la campagne Rigot.
- P-86 du 23.06.1998
Pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville: «Sécurité au passage piétonnier situé entre les arrêts de bus 3 et 5 «Croix-Rouge» sur la rue de la Croix-Rouge».

- P-87 du 16.09.1998
Pétition de l'AVIVO en faveur de M^{me} Rosalia Lerik, locataire d'un local de la Ville qui a subi une inondation.
- P-88 du 16.09.1998
Pétition des habitants du plateau de Frontenex: «Pour que les sports occasionnant des nuisances phoniques soient regroupés dans des zones appropriées éloignées des zones d'habitation».
- P-89 du 16.09.1998
Pétition: «Pour que «Clémentine» continue à s'exprimer sous le tilleul de la liberté au Bourg-de-Four».
- P-92 du 16.09.1998
Pétition: «Pour le maintien du Café «Au Fribourgeois».
- P-93 du 14.10.1998
Pétition pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick
- P-94 du 11.11.1998
Pétition de la Maison populaire de Genève: «Soutien à un projet de centre multiculturel et populaire turc et kurde».
- P-95 du 11.11.1998
Pétition: «Pour un couvert à la plaine de Plainpalais».
- P-96 du 11.11.1998
Pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet.
- P-97 du 02.12.1998
«Pour que vive «Chez Gaby!»
- P-99 du 19.12.1998
Pétition: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseaie».

Commission du règlement

Motion:

- M-214 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard: «Pour la concision des débats».
- M-303 du 19.05.1998
Motion de MM. Roman Juon et Marco Ziegler: «Motion populaire».

Projet d'arrêté:

PA-323 du 27.01.1998

Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, François Sottas et Guy Valance: «Modification de l'article 30 du Règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève».

PA-378 du 03.06.1998

Projet d'arrêté du Bureau du Conseil municipal (M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Daniel Pilly, George Queloz, M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Guy Dossan): «Modification des articles 101, 134, 138 et 139 du règlement du Conseil municipal relatifs à la naturalisation».

Résolution:

R-553 du 16.06.1998

Résolution de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire: pour un véritable parlement de la Ville de Genève».

Initiative:

N° 2 du 02.12.1998

Initiative populaire municipale: «Sauvons nos parcs». (Rapport sur la validité N° 392 A).

Commission sociale et de la jeunesse*Motions:*

M-311 du 03.06.1998

Motion de M^{mes} Corinne Billaud, Nicole Bobillier, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Aides sociales de la Ville de Genève: quelle(s) solution(s) pour l'avenir?»

Projet d'arrêté:

PA-311 du 02.12.1997

Projet d'arrêté de M^{mes} Marie-France Spielmann, Anne-Marie Bisetti, Hélène Ecuyer, Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, Alain Comte, Hubert Launay, Bernard Paillard, François Sottas et Marco Spagnoli: «Pour une municipalisation des contrats de culture».

Résolution:

- R-544 du 12.11.1997
Résolution de MM. Régis de Battista, Roman Juon, Pierre Rumo et M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi: «Pour une alimentation saine!»

Commission des sports et de la sécurité

Motion:

- M-268 du 04.06.1997
Motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M^{me} Isabelle Brunier: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable».

Commission des travaux

Propositions:

- N° 386 du 15.09.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 240 870 francs destinés à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Écu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier soit:
- un crédit de 5 002 000 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du Canton et 500 000 francs de subvention de l'Association des communes genevoises, soit 3 982 000 francs, destinés à la construction de la salle;
 - un crédit de 258 870 francs destiné à l'équipement de la salle.
- N° 395 du 13.10.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 368 000 francs destiné à la planification des mesures en faveur des piétons, à la réalisation de divers aménagements planifiés et à l'information à la population.
- N° 400 du 10.11.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 315 500 francs destiné à la réalisation d'aménagements d'espaces publics.
- N° 404 du 10.11.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 182 200 francs destiné à:
- la reconstruction et au réaménagement de la route de Chêne, sur le tronçon compris entre l'avenue de l'Amandolier et le chemin de Grange-Canal;

- la construction de collecteurs à régime séparatif, eaux usées et eaux pluviales, dont à déduire une participation de:
 - la commune de Chêne-Bougeries au réseau d'assainissement pour un montant de 977 000 francs;
 - l'Etat de Genève, Service des routes cantonales, au réseau d'assainissement pour un montant de 114 000 francs;
 - l'Etat de Genève pour un montant de 178 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genèvesoit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 7 913 000 francs.

N° 405 du 10.11.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 562 000 francs destiné à:

- l'aménagement d'un espace public au lieudit la Croix-du-Bois-Gentil et d'un hors-ligne à la rue David-Châtelain;
- la construction et à l'aménagement de la rue Marie-Brechbühl et d'un tronçon de l'avenue de la Forêt consécutivement à la réalisation de plans localisés de quartier.

N° 407 du 01.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 635 800 francs pour la construction d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc.

N° 408 du 01.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 559 000 francs destiné à la restauration de la villa dite «La Concorde», sise avenue Henri-Bordier 9, sur la parcelle 1437, feuille 46 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

N° 409 du 01.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 881 300 francs destinés à «La Potinière», située au Jardin anglais (quai Général-Guisan), parcelle 41301, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, soit:

- un crédit de 1 860 100 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement du bâtiment de «La Potinière»;
- un crédit de 21 200 francs destiné au raccordement électrique du kiosque à musique.

- N° 410 du 01.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 9 437 500 francs destiné à assurer l'entretien courant de diverses voies publiques et ouvrages d'art.

Projet d'arrêté:

- PA-373 du 11.11.1998
Projet d'arrêté de M^{me} Michèle Künzler: «Rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aire».

Motions:

- M-314 du 03.06.1998
Motion de M. Alain Marquet: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!»
- M-330 du 17.06.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage».

Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville

Propositions:

- N° 256 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du redimensionnement du Service des agents de ville, en fonction de ses missions d'origine, telles que prévues par la Constitution.
- N° 258 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.
- N° 262 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de la refonte complète du statut du personnel de la Ville de Genève, en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts.
- N° 263 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert de la Bibliothèque publique universitaire (BPU) à l'Etat ou à l'Université de Genève.

2710

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

N° 264 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette Institution.

N° 270 A du 09.09.1997
Rapport de la commission des finances et rapports de majorité et de minorité de la commission des sports et de la sécurité chargées d'examiner la motion N° 148 de M^{mes} Nicole Rochat, Catherine Hämmerli-Lang, MM. André Kaplun et Guy Savary, renvoyée en commission le 14 février 1996, intitulée: «Responsabilité de la Ville de Genève en matière d'agents de ville».

Motions:

M-276 du 09.09.1997
Motion de MM. Claude Miffon, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux: «Des informations sur l'avis de droit concernant les compétences des agents de ville».

Résolutions:

R-540 du 20.10.1997
Résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».

Commission ad hoc Saint-Gervais

Pétition:

P-10 du 13.09.1995
Pétition d'Action patrimoine vivant et des Habitants associés de Saint-Gervais, contre l'agrandissement du parking souterrain de la place Grenus.

Département des finances et de l'administration générale (M. Muller)

Motions:

M-1037 du 04.03.1992
Motion de MM. Bernard Lescaze et Claude Miffon: «Solidarité avec les chômeurs».

- M-1039 du 04.03.1992
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Marco Ziegler et Albert Rodrik: «Occupation temporaire des chômeurs par la Ville: comment augmenter le nombre de bénéficiaires?»
- M-1050 du 08.04.1992
Motion de M^{me} Véronique Pürro: «Femmes, jeunes et chômage».
- M-1185 du 18.09.1996
Motion de la commission du logement: «Pour favoriser les échanges d'appartements auprès des locataires de la Ville». (Rapport N° 132 A).
- M-1215 du 12.10.1994
Motion de M. Roberto Broggin: «Rue Lissignol et cour à Théo: du balai!»
- M-1225 du 15.10.1996
Motion de MM. Eric Mottu, Daniel Pilly et Daniel Sormanni: «Réforme de la gestion administrative et de la procédure budgétaire: des objectifs pour le Conseil municipal, des enveloppes pour les services». (Rapport N° 158 A/B).
- M-1235 du 13.09.1995
Motion de M^{me} Alexandra Gobet: «Zones industrielles en ville de Genève: le renouveau».
- M-104 du 13.02.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Villa Freundler». (Rapport N° 76 A).
- M-123 du 14.11.1995
Motion de MM. Guy Valance, Marco Ziegler et Ueli Leuenberger: «Annonces dans les quotidiens».
- M-133 du 17.01.1996
Motion de M. Gilbert Mouron: «Situation et fonctionnement des fonds spéciaux de la Ville de Genève».
- M-156 du 01.04.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Guy Valance, Pierre-Charles George, Guy Savary et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour les produits du label «Max Havelaar»».
- M-162 du 16.01.1996
Motion de MM. Robert Cramer, François Sottas et Marco Ziegler: «Pour le maintien de Reynolds Tobacco sur le territoire communal et pour proposer aux entreprises les locaux disponibles en ville de Genève».

- M-165 du 12.11.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon, Pierre Losio, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron et M^{me} Esther Alder Garcia intitulée: «Réduire les intérêts de la dette».
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-179 du 15.05.1996
Motion de MM. Daniel Sormanni, François Sottas et M^{me} Alice Ecuillon: «Tavaro SA: après la faillite, quelle stratégie pour la Ville de Genève?»
- M-192 du 05.06.1996
Motion de M. Claude Miffon: «Pour la participation de la Ville de Genève à la création d'un réseau de télécommunications multimédias».
- M-196 du 15.05.1996
Motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, René Grand et Ueli Leuenberger: «Liste des immeubles et appartements vides de la Ville de Genève»
- M-223 du 14.05.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt, intitulée: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques». (Rapport 230 A.)
- M-224 du 13.11.1996
Motion de M^{mes} Magdalena Filipowski, Michèle Künzler, MM. François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik, Marco Ziegler et Robert Cramer: «Nouveau règlement de la GIM».
- M-227 du 04.12.1996
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Magdalena Filipowski, MM. Robert Cramer, François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Conditions de location des logements de la Ville: le Conseil administratif doit suspendre le nouveau règlement».
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».

- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole Rochat: «Subventions: transparence».
- M-299 du 19.05.1998
Motion de M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Claude Miffon, Pierre Losio, Robert Pattaroni et Jean-Luc Persoz: «Téléphones cellulaires mobiles: quelles dépenses pour la Ville?»
- M-321 du 21.04.1998
Motion de la commission des finances intitulée: «Justification de l'utilisation des véhicules de la Ville de Genève».
- M-339 du 29.09.1998
Motion de M. Olivier Coste: «Clarté, lisibilité, efficacité».
- M-350 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Nicole Rochat, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagenknecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan: «Suppression à terme des locations chez les propriétaires privés».

Postulats:

- P-310 du 20.06.1989
Postulat de la commission des beaux-arts: «Ateliers d'artistes et d'artisans». (Rapport N° 194 A).
- P-3003 du 20.01.1993
Postulat de M. Bernard Paillard: «Transparence patrimoniale de la Ville».

Interpellations:

- I-712 du 14.02.1996
Interpellation de M. Pierre-Charles George: «Composition des bureaux électoraux».

2714

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

- I-788 du 16.09.1998
Interpellation de MM. Guy Valance et Pierre Rumo: «SWA: assiste-t-on à un «remake» des Ailes du Désir?»
- I-792 du 11.11.1998
Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Contrôle de gestion: que devient le mandat d'étude confié à l'IDHEAP?»

Questions écrites:

- QE-2045 du 02.12.1992
Question écrite de M. Michel Ducret: «Injustice vis-à-vis des locataires payants?»
- QE-2076 du 17.01.1995
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Casino de Genève: taux de redistribution».
- QE-2083 du 11.04.1995
Question écrite de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pierre Losio et Marco Ziegler: «Parking place des Trois-Perdrix».
- QE-37 du 18.09.1996
Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien au *Courrier* par l'administration municipale de la Ville de Genève».
- QE-45 du 12.03.1997
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement sur les propriétés Ville de Genève».
- QE-87 du 02.12.1998
Question écrite de M. Roger Deneys: «Informatique municipale: des équipements ergonomiques et des écrans bien réglés?»
- QE-88 du 02.12.1998
Question écrite de M. Roger Deneys: «Du vin biologique genevois lors des réceptions organisées par le Conseil administratif?»

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (M^{me} Burnand)

Motions:

- M-290 du 07.11.1989
Motion de M. Jean-Jacques Monney: «Enquête sur les réalisations de la galerie technique des Rues-Basses».

- M-1046 du 16.06.1992
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève».
- M-1147 du 23.06.1993
Motion de MM. Michel Ducret, Pierre de Freudenreich et Robert Pattaroni: «Pour favoriser l'implantation d'une Maison de l'Europe en ville de Genève».
- M-1150 du 10.11.1993
Motion de MM. Roberto Broggin, Alain Comte, Olivier Coste et Didier Bonny: «La ville vaut le détour... à 30 francs».
- M-1171 du 07.11.1995
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes». (Rapports N^{os} 2 A et 2 A bis).
- M-1197 du 15.06.1994
Motion de MM. Robert Pattaroni, Claude Miffon et Pierre Muller: «La Maison Europa sur la parcelle du Foyer».
- M-1220 du 14.03.1995
Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Gérald Crettenand: «Un remède contre l'augmentation des charges financières dues à l'incinération des déchets: l'information».
- M-1235 du 13.09.1995
Motion de M^{me} Alexandra Gobet: «Zones industrielles en ville de Genève: le renouveau».
- M-106 du 11.10.1995
Motion de MM. René Grand, Roman Juon, Robert Cramer, Pierre Losio, Bernard Paillard et M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Pour des enveloppes budgétaires de quartier».
- M-119 du 14.11.1995
Motion de MM. Jean-Charles Rielle, Roman Juon, Alain Comte et Alain Guyonnet: «Prolongation de la ligne TPG du bus N^o 11 jusqu'au Centre sportif de Vessy».
- M-121 du 18.09.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Création de locaux publics dans les futures écoles de la Ville de Genève».
- M-122 du 09.09.1997
Motion de la commission des travaux: «Pour une véritable garantie en matière de travaux publics».

- M-124 du 14.11.1995
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Michel Ducret, André Kaplun, Christian Zaugg, Robert Pattaroni et Alain Guyonnet: «Meilleure accessibilité aux transports publics pour tous!»
- M-134 du 17.01.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand, MM. Pierre Johner, Jean-Charles Rielle, Michel Mermillod, Robert Pattaroni, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Claude Miffon et Roberto Broggni: «Construire écologique et moins cher»
- M-136 du 17.01.1996
Motion de MM. Guy Valance, Marco Ziegler, Robert Cramer, Manuel Tornare, François Sottas, Pierre Rumo, M^{mes} Isabelle Brunier et Caroline Dallèves Romaneschi: «Information du public au sujet des projets de construction en zone de développement».
- M-140 du 24.06.1997
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement intitulée: «Systèmes de ralentissement aux abords des écoles». (Rapport N° 222 A.)
- M-141 du 05.05.1997
Motion de M. Gilbert Mouron, intitulée: «Pour éviter une taxe des levées d'ordures à Genève». (Rapport N° 223 A.)
- M-162 du 16.01.1996
Motion de MM. Robert Cramer, François Sottas et Marco Ziegler: «Pour le maintien de Reynolds Tobacco sur le territoire communal et pour proposer aux entreprises les locaux disponibles en ville de Genève».
- M-175 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Alice Ecuivillon et M. Gilbert Mouron: «Sécurité de l'immeuble sis à la rue de Lyon 35-37».
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-223 du 14.05.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt, intitulée: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques». (Rapport N° 230 A.)

- M-225 du 13.11.1996
Motion de MM. Marco Ziegler, Roberto Brogгинi et François Sottas:
«Accélération de l'extension du réseau de tramway et de métro léger».
- M-230 du 15.10.1997
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Roman Juon et Roberto Brogгинi: «Pour des aménagements provisoires de modération du trafic en Vieille-Ville». (Rapport N° 289 A)
- M-252 du 28.05.1997
Motion de MM. Roman Juon et Roberto Brogгинi: «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône».
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler:
«Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- M-260 du 06.05.1997
Motion de M^{mes} Anne-Marie Bisetti, Jacqueline Normand, Christine Chappuis, MM. Pierre Rumo, Hubert Launay et François Sottas:
«Entretien du parc immobilier de la Ville de Genève et logements sociaux: pour une concertation démocratique avec les demandeurs de logements».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole Rochat: «Subventions: transparence».
- M-284 du 10.11.1998
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«Pour préserver les parcs genevois». (Rapport N° 402 A)
- M-293 du 11.02.1998
Motion de MM. François Sottas, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron, Jean-Charles Rielle, Pierre Reichenbach, M^{mes} Marie Vanek, Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Künzler, Nicole Bobillier et Hélène Cretignier: «Pièces d'eau sur le domaine public de la Ville de Genève: mesures de sécurité».

- M-302 du 19.05.1998
Motion de MM. Jean-Luc Persoz, André Kaplun et Claude Miffon: «Fleuriste à la place du Molard?»
- M-315 du 03.06.1998
Motion de MM. Daniel Pilly, Sami Kanaan, Philip Grant, Roman Juon et Guy Valance: «La maison des associations socio-politiques».
- M-322 du 22.04.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Guy Valance et Roberto Brogini: «Mise à l'enquête publique du règlement sur les PUS».
- M-332 du 17.06.1998
Motion de MM. Pierre-André Torrent et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».
- M-335 du 16.09.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour une journée d'information à la population sur la gestion des déchets».
- M-340 du 14.10.1998
Motion de MM. Jean-Louis Fazio et Jean-Charles Rielle: «Pour des toilettes publiques accessibles aux personnes handicapées, notamment à celles se déplaçant en fauteuil roulant».
- M-343 du 14.10.1998
Motion de M. Roman Juon et M^{me} Christiane Olivier: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture».
- M-352 du 16.09.1998
Motion de MM. Philip Grant, Marco Ziegler, Guy Valance et Didier Bonny: «Maison des associations: le temps d'aller de l'avant».
- M-353 du 16.09.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Guy Valance, Alain Dupraz et Pierre Losio: «Reprise des négociations avec les Services industriels de Genève».
- M-354 du 11.11.1998
Motion de M. Alain Marquet: «D'une pierre trois coups à la rue des Deux-Ponts: nouveau revêtement, nouveaux marquages, nouveaux décibels!»
- M-356 du 11.11.1998
Motion de MM. Albert Knechtli et Daniel Sormanni: «Mesures de sécurité dans le quartier de Vieusseux (Ernest-Pictet-Soubeyran-Soret)».

M-357 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Marie-France Spielmann, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Guy Valance: «Réponse au rejet par le peuple du projet de la place Neuve: pour un urbanisme de proximité et de qualité».

Postulats:

Séance du 03.12.1986
Postulat de M. Jean-Pierre Lyon: «Etude d'implantation de parkings-habitants».

P-1354 du 03.12.1986
Postulat de MM. Pierre Marti et Guy Savary: «Politique des parkings de la Ville de Genève».

P-3007 du 18.11.1993
Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».

P-3012 du 12.10.1994
Postulat de M. Jean-Pascal Perler: «Les déchets en Ville de Genève».

Interpellations:

Séance du 03.12.1986
Interpellation de M. Jean-Jacques Monney: «Gaine technique: refus de payer par les TPG, ampleur des dépassements de crédit de ce chantier».

I-845 du 15.05.1991
Interpellation de M. Pierre Reichenbach: «A Genève, les rues sont lavées à l'eau minérale».

I-7002 du 18.09.1991
Interpellation de M. Bernard Lescaze: «Politique du vélo en ville: de la propagande à la réalité».

I-7032 du 07.10.1992
Interpellation de M^{me} Alexandra Gobet: «En cas de panne de pipi-rooms aux Bastions: qui est puni?»

I-7047 du 20.01.1993
Interpellation de M. Pierre-Charles George: «La ville de Genève sera-t-elle une fois propre?!»

- I-7076 du 16.03.1994
Interpellation de M. Jean-Pierre Lyon: «Rues-Basses: où vont mes pavés?»
- I-7104 du 17.01.1995
Interpellation de M. Guy Savary: «Salles de gymnastique de l'école Hugo-de-Senger: prison blanche?»
- I-7109 du 10.05.1995
Interpellation de M. Jean-Louis Reber: «Voies de bus et deux-roues».
- I-720 du 14.02.1996
Interpellation de M. Roman Juon: «Avec les giratoires, une expérience artistique à saisir».
- I-731 du 05.06.1996
Interpellation de M. Roberto Brogini: «La «machine» à CD».
- I-745 du 04.12.1996
Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»
- I-748 du 19.02.1997
Interpellation de M. Michel Ducret: «Politique des déplacements en Ville de Genève: le Conseil administratif change-t-il de priorités?»
- I-758 du 28.05.1997
Interpellation de M. Michel Ducret: «Assainissement des eaux usées sur la rive droite: où en est-on?»
- I-759 du 28.05.1997
Interpellation de M. Michel Ducret: «Nouvel aménagement de la rue d'Italie: à nouveau un blocage systématique des lignes TPG 8, A et B!»
- I-767 du 20.10.1997
Interpellation de M^{me} Alice Ecuivillon: «De l'art de se faire avoir».
- I-773 du 12.11.1997
Interpellation de M. Pierre-Charles George: «Je roule à Genève, j'achète en France?»
- I-774 du 02.12.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Horodateurs trompeurs».
- I-776 du 16.03.1998
Interpellation de M. Jean-Pascal Perler: «GICAL (Groupement inter-communal de compostage Arve-Lac): trois ans après, que se passe-t-il?»

- I-783 du 02.06.1998
Interpellation de M. Pierre Rumo: «Accueil des étrangers, logement social et plans d'aménagement: un amalgame très douteux».
- I-789 du 16.09.1998
Interpellation de M. Guy Savary: «Salle de gymnastique de l'école de la Roseaie: nouvelles difficultés?»

Questions écrites:

- QE-1087 du 25.05.1988
Question écrite de M. Alexandre Wisard: «Extension de la station d'épuration d'Aire (STEP): participation financière de la Ville».
- QE-1194 du 14.02.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Parler chiffons».
- QE-1216 du 11.09.1990
Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteneurs à verres».
- QE-1220 du 03.10.1990
Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».
- QE-1222 du 20.11.1990
Question écrite de M. Michel Ducret: «Trottoir Est du boulevard Jaques-Dalcroze, entre le carrefour avec la rue de l'Athénée et le passage sous le pont de la promenade du Pin».
- QE-2015 du 14.01.1992
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Plaine de Plainpalais».
- QE-2021 du 19.02.1992
Question écrite de M^{me} Sylvia Menoud-Poget: «Benches de récupération de verre et d'aluminium».
- QE-2037 du 07.10.1992
Question écrite de M. Michel Ducret: «Rue Saint-Laurent: aménagement urbain ou chantier oublié?»
- QE-2038 du 07.10.1992
Question écrite de M. Michel Ducret: «Atribus à l'arrêt «place des Eaux-Vives».
- QE-2082 du 14.03.1995
Question écrite de M. Bernard Paillard: «Ligne de tram 13».

- QE-7 du 12.09.1995
Question écrite de M. Guy Savary: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarrages)».
- QE-9 du 12.09.1995
Question écrite de M. Roman Juon: «Coût final de la galerie technique».
- QE-12 du 13.09.1995
Question écrite de M. Michel Ducret: «Patchwork des Rues-Basses: où en est-on?»
- QE-25 du 01.04.1996
Question écrite de M. Roman Juon: «Parking à l'air libre de l'Hôpital».
- QE-27 du 01.04.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «Subventions: contrats de trois ans».
- QE-33 du 15.05.1996
Question écrite de M. Marco Ziegler: «La Ville de Genève subventionne-t-elle *de facto* les «Quais de l'immobilier?»
- QE-36 du 18.09.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «La Maison Europa existe-t-elle vraiment?»
- QE-41 du 12.11.1996
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Paysage énergétique européen et changements prévus dès 1999: quelles conséquences pour la Ville de Genève?»
- QE-42 du 15.01.1997
Question écrite de M. Pierre-Charles George: «Arrêts du tram 13?»
- QE-49 du 12.03.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «L'arbre de la liberté à la place du Bourg-de-Four».
- QE-55 du 06.05.1997
Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmillles au Rhône: où en est-on?»
- QE-65 du 11.02.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».

- QE-68 du 16.03.1998
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Musée d'art et d'histoire: évaluation financière du plan directeur».
- QE-75 du 20.05.1998
Question écrite de M^{me} Marie Vanek et M. François Sottas: «Où en sont les travaux concernant la motion M-293 relative aux pièces d'eau sur le domaine public?»
- QE-84 du 14.10.1998
Question écrite de M. Michel Ducret: «Pavés sous le bitume?»

Département des affaires culturelles (M. Vaissade)

Motions:

- M-423 du 14.05.1991
Motion de MM. Bernard Lescaze et Claude Miffon: «Financement du Grand Théâtre».
- M-1190 du 29.06.1994
Motion de M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Ueli Leuenberger: «Une étude fiable sur Superphénix».
- M-109 du 11.10.1995
Motion de MM. Michel Mermillod, Sacha Pfister et Ueli Leuenberger: «Creys-Malville: bientôt dix ans de pannes, c'est trop!»
- M-125 du 18.06.1996
Motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 1995, intitulée: «Réactualisation des redevances municipales des SIG». (Rapport N° 129 A).
- M-166 du 18.09.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Pierre-Charles George, Guy Valance, Guy Savary et M^{me} Isabelle Mili: «Concours de composition de jazz». (Rapport N° 140 A)
- M-178 du 03.06.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Olivier Coste, Pierre Losio, Bernard Paillard et Guy Valance: «Pour une sauvegarde des traces de la création culturelle institutionnelle et alternative» (Rapport N° 237 A).
- M-258 du 17.06.1998
Motion de la commission des beaux-arts intitulée: «Pour la création de trois espaces publics pour l'exposition temporaire d'œuvres d'art». (Rapport N° 376 A)

- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole Rochat: «Subventions: transparence».
- M-337 du 29.09.1998
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Jean-Pascal Perler, Alain Marquet, Pierre Losio, Antonio Soragni, Georges Breguet et Roberto Broggni: «Pour un bilan détaillé des réalisations en matière d'environnement dans le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes annuels».
- M-355 du 11.11.1998
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Pierre Losio, Antonio Soragni, Guy Valance, Philip Grant et Jean-Pascal Perler: «Citoyenneté genevoise d'honneur à des militantes et militants des droits de l'homme».

Interpellations:

- Séance du 29.01.1986
Interpellation de M. Manuel Tornare: «Subventions fédérales à la culture genevoise».
- I-772 du 20.10.1997
Interpellation de M^{me} Isabelle Mili: «Affectation future des revenus provenant des bénéfices de la SECSA (Casino), en particulier sur les éventuelles promesses faites au MAMCO».
- I-777 du 27.01.1998
Interpellation de M. Roman Juon: «Faire fonctionner le jet d'eau le 1^{er} janvier 2000 à 0 heure».
- I-785 du 16.09.1998
Interpellation de M. Didier Bonny: «Eventuel nouveau musée d'ethnographie: où est la transparence?»

Questions écrites:

- QE-27 du 01.04.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «Subventions: contrats de trois ans».
- QE-51 du 16.04.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «A propos des ateliers d'artistes aux Halles de l'Ile».

- QE-79 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Genève, ville refuge?»

Département des sports et de la sécurité (M. Hediger)

Motions:

- M-1063 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Andrienne Soutter et M. Eric Mottu: «Pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis) (propreté des chiens)».
- M-306 du 24.04.1990
Motion de MM. Bernard Lescaze, Jacques Hämmerli: «Statut du SIS et loi nouvelle sur les sinistres et catastrophes: vers une renégociation de la convention Etat-communes».
- M-1169 du 16.02.1994
Motion de M^{me} Alice Ecuivillon: «Des ambulances pour l'Albanie».
- M-1174 du 13.04.1994
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Contractuels sous la responsabilité de la Ville de Genève».
- M-1180 du 10.05.1994
Motion de MM. Albert Chauffat, Jean-Louis Reber: «La Ville subventionnerait-elle les assurances-accidents?»
- M-1206 du 15.06.1994
Motion de la commission des finances: «Casino de Genève».
- M-1224 du 15.02.1995
Motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio: «Stade des Charmilles».
- M-1235 du 13.09.1995
Motion de M^{me} Alexandra Gobet: «Zones industrielles en ville de Genève: le renouveau».
- M-156 du 01.04.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Guy Valance, Pierre-Charles George, Guy Savary et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour les produits du label «Max Havelaar».
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».

- M-184 du 15.05.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Robert Cramer, Michel Mermillod, Daniel Sormanni, Pierre Rumo, M^{mes} Anne-Marie Bisetti et Alice Ecuwillon: «Aides d'urgence».
- M-219 du 12.11.1996
Motion de MM. Pierre Losio, Roberto Broggin, Sacha Pfister, Gilbert Mouron, Bernard Lescaze, Robert Pattaroni, M^{mes} Isabelle Brunier, Véronique Pürro, Maria Beatriz de Candolle et Anne-Marie Bisetti: «Bains des Pâquis: pour une convention triennale de gestion avec l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP)».
- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole Rochat: «Subventions: transparence».
- M-282 du 20.10.1997
Motion de M^{me} Alice Ecuwillon: «Des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes».
- M-324 du 17.06.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «Seconde main: créons un lieu d'échange de particulier à particulier!»
- M-359 du 14.10.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants».

Postulats:

- P-3001 du 18.09.1991
Postulat de MM. René Winet et Norbert-Max Blauenstein: «En faveur de terrasses parisiennes en ville de Genève».
- P-3009 du 10.05.1994
Postulat de la commission des pétitions: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations».

Interpellations:

- Séance du 17.12.1986
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».

- I-7045 du 04.11.1992
Interpellation de M. Roberto Broggin: «Parcs: au pas!»
- I-710 du 14.11.1995
Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens!»
- I-716 du 14.02.1996
Interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Respect de la volonté du Conseil municipal et de ses commissions» (naturalisations).
- I-741 du 16.10.1996
Interpellation de M. Roman Juon: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?»
- I-752 du 11.03.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Canal+-Servette: est-ce que la commune de Genève a encore un rôle à jouer?»
- I-757 du 14.05.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?»
- I-762 du 04.06.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Ella Maillart interdite au Bourg-de-Four, pourquoi?»
- I-770 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?»
- I-779 du 21.04.1998
Interpellation de M. Pascal Holenweg: «Eloge du régicide».

Questions écrites:

- QE-1170 du 17.01.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».
- QE-2009 du 01.10.1991
Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».
- QE-2029 du 02.06.1992
Question écrite de M. Gérald Crettenand: «Lois sur la nationalité suisse».

- QE-2054 du 21.04.1993
Question écrite de M. Guy Dossan: «Etalement excessif du marché Lio-tard».
- QE-2058 du 23.06.1993
Question écrite de M. Marc Flaks: «Quelles modalités pour l'attribution du chantier naval Senglet?»
- QE-2063 du 10.05.1994
Question écrite de M. Pierre-Charles George: «Sacs poubelles et les agents de ville».
- QE-2069 du 12.10.1994
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet et M. Albert Rodrik: «Une convivialité plus utile».
- QE-1 du 13.06.1995
Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «Service du domaine public: recours téméraire».
- QE-27 du 01.04.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «Subventions: contrats de trois ans».
- QE-33 du 15.05.1996
Question écrite de M. Marco Ziegler: «La Ville de Genève subven-tionne-t-elle *de facto* les «Quais de l'immobilier?»
- QE-57 du 04.06.1997
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Une buvette sans alcool au parc Bertrand».

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
(M. Rossetti)

Motions:

- M-1045 du 18.03.1992
Motion de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis: «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement».
- M-155 du 16.12.1995
Motion de l'Alternative: «Participation de la Ville de Genève au pro-gramme de Léman Bleu Télévision».
- M-176 du 13.03.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Une nouvelle mai-son de quartier à Champel».

- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole Rochat: «Subventions: transparence».
- M-291 du 15.12.1997
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Mieux cibler les aides sociales de la Ville».
- M-295 du 13.10.1998
Motion de M. Pascal Holenweg et M^{me} Isabelle Brunier, renvoyée en commission le 21 avril 1998, intitulée: «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort». (Rapport N° 394 A)
- M-318 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif».
- M-326 du 17.06.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde».
- M-333 du 02.06.1998
Motion de M^{me} Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet».

Postulat:

- P-3016 du 10.05.1995
Postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et M^{me} Brigitte Polonovski: «Vers un parlement transfrontalier».

Interpellations:

- I-753 du 06.05.1997
Interpellation de M. Manuel Tornare: «Fonds juifs: Genève, ville internationale, ville des droits de l'homme, ne doit pas rester muette: propositions».

Questions écrites:

- QE-27 du 01.04.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «Subventions: contrats de trois ans».

2730

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

- QE-46 du 12.03.1997
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agression dans le Noc-tambus».
- QE-61 du 15.10.1997
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Bancs autour des arbres à la rue François-Diday».
- QE-73 du 20.05.1998
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agressions dans les Noc-tambus».
- QE-82 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».

Délégation de l'environnement

Interpellation:

- I-817 du 05.12.1990
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Pour une information compréhensible relative à la pollution en ville de Genève».

Conseil administratif

Motions:

- Séance du 21.12.1983
Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».
- Séance du 16.12.1985
Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».
- M-1072 du 16.09.1992
Motion de MM. Nicolas Meyer, Pierre de Freudenreich et Georges Queloz: «Pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité».

Questions écrites:

- QE-52 du 06.05.1997
Question écrite de M. René Grand: «Conseil de quartier de la Jonction».

Secrétariat général

Motions:

- M-1096 du 07.10.1992
Motion de MM. Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, M^{me} Michèle Martin, M. Robert Pattaroni et M^{me} Brigitte Polonovski Vauclair: «Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités».
- M-1121 du 17.01.1996
Motion de M^{mes} Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, MM. Michel Ducret et Marco Ziegler, «Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux». (Rapport N° 72 A).
- M-102 du 13.09.1995
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Esther Alder Garcia, MM. Daniel Pilly, Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon et Ueli Leuenberger: «Réduction du temps de travail dans l'administration de la Ville de Genève».
- M-120 du 10.10.1995
Motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggin: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle».
- M-177 du 15.05.1996
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Statut du personnel et exercice d'un mandat électif: il faut uniformiser!»
- M-194 du 05.06.1996
Motion de MM. Guy Valance, Didier Burkhardt, M^{mes} Hélène Ecuyer et Magdalena Filipowski: «A l'avenir, passons-nous des défilés militaires».
- M-215 du 07.10.1996
Motion de M. Claude Miffon et M^{me} Linda de Coulon: «Favoriser la réintégration professionnelle des femmes dans l'administration municipale».
- M-226 du 04.12.1996
Motion de M. Manuel Tornare: «Rémunération des commissaires au sein des diverses commissions extra-parlementaires et autres conseils d'institutions».
- M-231 du 25.06.1997
Motion de la commission des finances intitulée: «Aide de la Ville de Genève à la création de places d'apprentissage». (Rapport N° 265 A.)

- M-247 du 06.05.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Occupations illicites: toutes les mesures préventives sont-elles prises pour éviter un drame?»
- M-283 du 28.06.1994
Motion de la commission du règlement: «Pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations». (Rapport N° 341 A) (M^{me} Dick).
- M-307 du 02.06.1998
Motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève».
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-341 du 14.10.1998
Motion de MM. Antonio Soragni, Georges Breguet et Albert Knechtli: «Bilan d'activité de la Ville au sein de l'Association des communes genevoises».

Questions écrites:

- QE-1162 du 19.12.1989
Question écrite de M. Gilbert Mouron: «Quid d'un fonctionnaire qui exerce deux activités rémunérées?»
- QE-2030 du 16.06.1992
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Obligations légales des propositions présentées en plénum».
- QE-2069 du 12.10.1994
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet et M. Albert Rodrik: «Une convivialité plus utile». (M^{me} Dick)
- QE-2084 du 11.04.1995
Question écrite de M. Olivier Moreillon: «Article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal». (M^{me} Dick)
- QE-18 du 08.11.1995
Question écrite de M. Albert Rodrik: «150^e anniversaire de la Révolution radicale et de la Constitution démocratique».
- QE-28 du 01.04.1996
Question écrite de M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Perquisition chez un ex-employé du Contrôle financier».

- QE-62 du 20.10.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «Plus d'engagement d'apprentis à la Ville de Genève».
- QE-69 du 16.03.1998
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et commissions extraparlimentaires».
- QE-70 du 16.03.1998
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et jetons de présence».
- QE-80 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale».
- QE-81 du 16.09.1998
Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «Vacances à la charge du personnel».
- QE-85 du 14.10.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Oiseaux de l'Ile Rousseau».
- QE-86 du 02.12.1998
Question écrite de M. Jean-Pierre Lyon: «Coûts des festivités pour M^{me} Ruth Dreifuss?»

Conseil d'Etat

Motions:

- M-292 du 04.12.1990
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour une politique volontariste de parcage favorable aux habitants». (Rapport N° 362 A).
- M-330 du 23.05.1990
Motion de MM. Pierre Marti, Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Raoul Baehler, Gilbert Mouron, Fabrice Jucker et M^{me} Suzanne-Sophie Hurter: «Plan localisé de quartier N° 27965-C-221 de Sécheron».
- M-373 du 16.01.1991
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti, Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habitants!»

2734

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

- M-245 du 06.05.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler: «L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»
- M-283 du 14.10.1997
Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives aux centimes additionnels».
- M-313 du 03.06.1998
Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des compétences entre Etat et communes en matière de circulation».
- M-344 du 11.11.1998
Motion de M. Pascal Holenweg: «Affranchir la Ville».

Interpellation:

- I-771 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi pas à pied, à cheval, à vélo... mais pas en voiture, à Genève, comme cela s'est passé à La Rochelle».

Question écrite:

- QE-1226 du 04.12.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat).

Objets en attente de renvoi du Conseil administratif

Interpellation:

- I-786 du 16.09.1998
Interpellation de M. Roman Juon: «Pour la reconnaissance des patins et planches à roulettes comme moyen de transport officiel».

3. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers crédits d'études et de constructions terminés:
- a) sans demande de crédit complémentaire;
 - b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 13 651 410,19 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 12 376 298,19 francs destiné à couvrir les hausses,
 - d'autre part, d'un montant de 1 275 112,00 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (N° 421).

Préambule

Cette proposition a pour but d'une part de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés, dont la responsabilité incombe au département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et d'autre part de vous fournir une information sur certaines opérations dont le bouclement devrait intervenir prochainement.

A la suite d'une décision récente de la direction du département des finances, il est désormais possible de boucler des comptes dont peu de factures restent à payer en provisionnant lesdites dépenses au préalable. Les comptes bouclés selon cette procédure sont mentionnés dans cette proposition.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre dépenses et recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes, telles que subventions ou participations de tiers à la construction, sont imputées sur le décompte final.

Par conséquent, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les montants des crédits de constructions nets et les dépenses nettes. Les comparaisons entre crédits, dépenses et commandes (cf. tableaux 1 et 2) sont par contre établies au niveau des montants disponibles, donc sans tenir compte des subventions et des diverses participations, ainsi que des attributions au Fonds municipal d'art contemporain.

Cette façon de procéder permet une comparaison objective des montants prévus et des dépenses finales hors recettes mentionnées dans les tableaux 1 et 2, demandés par la commission des finances dans son rapport N° 275 A du 23 janvier 1991.

Le tableau 3 récapitule les crédits nets votés par votre Conseil et mentionne les subventions, participations, attributions au Fonds municipal d'art contemporain ainsi que les dépenses ou recettes correspondant à ces postes, de même que les hausses et indexations éventuelles, permettant ainsi de chiffrer les crédits complémentaires demandés.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation, ou variation conjoncturelle, est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction pour les projets démarrant après le 1^{er} janvier 1991, et l'indice zurichois pour les autres cas.

Les différents chapitres de cette proposition comprennent:

- I. Détail des opérations ne nécessitant aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit voté.
- II. Détail des opérations nécessitant un crédit complémentaire pour couvrir les hausses, et/ou les hausses et les dépenses supplémentaires.
- III. Information sur certaines opérations en cours. La mise en service a été effectuée, mais le bouclage du compte d'investissement n'a pas pu être effectué à ce jour.

A l'intérieur de ces rubriques, le classement des opérations correspond à l'ordre du plan financier quadriennal (PFQ).

Une récapitulation des crédits demandés précède le projet d'arrêté.

I. **Bouclage des comptes sans demande de crédit supplémentaire**

Les hausses conjoncturelles (indexation) et les hausses contractuelles ont pu être absorbées dans le cadre des crédits votés pour les opérations suivantes:

PFQ 12.27.000 Grand-Rue 26, rue Saint-Germain 3, rue de la Boulangerie 3-5
Réhabilitation d'immeubles locatifs

	Fr.
– Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 107, votée par le Conseil municipal le 4 avril 1989	9 175 000,00
– Dépense	<u>8 788 290,85</u>
– Différence	386 709,15
– Indexation	1 301 272,40
– Hausses contractuelles	<u>492 971,00</u>
Total	1 794 243,40

Prix au m³ SIA = 844 francs. Volume SIA = 8000 m³

PFQ 30.25.02 Chemin William-Lescaze 12		Fr.
Construction du groupe scolaire de Cayla		
-	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 128, votée par le Conseil municipal le 7 mars 1989 de 1 500 000 francs, part école (la part Protection civile, soit 140 000 francs, sera bouclée avec les comptes de cet ouvrage)	1 360 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 309, votée par le Conseil municipal le 12 septembre 1990	<u>17 904 600,00</u>
Total		19 264 600,00
-	Dépense	<u>18 598 409,50</u>
-	Différence	666 190, 50
-	Indexation	1 065 591,45
-	Hausses contractuelles	<u>241 615,80</u>
Total		1 307 207,25

Prix au m³ SIA = 436 francs. Volume SIA = 35 856 m³

La part du crédit d'étude de la 2^e étape comprenant le bâtiment destiné aux sports et le bâtiment extra-scolaire, ainsi que les dépenses relatives à cette étude, sont comprises dans ce décompte.

PFQ 30.43.02 Avenue Edmond-Vaucher 50 / Maison Villars		Fr.
Restauration et aménagement		
-	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	150 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 400, votée par le Conseil municipal le 27 juin 1995	<u>895 000,00</u>
Total		1 045 000,00
-	Dépense	<u>1 031 088,75</u>
-	Différence	13 911,25
-	Indexation (négative)	- 37 171,85
-	Hausses contractuelles	<u>0,00</u>
Total		- 37 171,85

Prix au m³ SIA = 262 francs. Volume SIA = 3500 m³

Cette opération ne présente pas de dépassement par rapport au crédit voté. Un dépassement de 23 260,60 francs existe toutefois par rapport au crédit indexé à la baisse.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Proposition: crédits d'études et de constructions terminés

PFQ 30.49.02 Avenue Weber 23

Etude pour le déplacement d'un pavillon provisoire

	Fr.
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 115, votée par le Conseil municipal le 12 novembre 1996	140 000,00
– Dépense	<u>135 766,00</u>
– Différence	4 234,00

Il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

L'abandon de ce projet a été annoncé au Conseil municipal le 27 janvier 1998 par M. Michel Rossetti, conseiller administratif, en raison de l'évolution démographique du secteur scolaire et de la construction du groupe scolaire de Peschier.

PFQ 30.52.02 Rue Necker 4

Restauration et aménagement des combles de l'école Necker

	Fr.
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 341 votée par le Conseil municipal le 12 mars 1991	320 000,00
– Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 144, votée par le Conseil municipal le 19 janvier 1993	4 180 000,00
Total	4 500 000,00
– Dépense	<u>4 193 704,00</u>
– Différence	306 296,00
– Indexation	228 414,30
– Hausses contractuelles	<u>37 930,00</u>
Total	266 344,30

Prix au m³ SIA = 217 francs. Volume SIA = 17 750 m³

PFQ 30.63.02 Place De-Chateaubriand

Construction d'un pavillon scolaire provisoire

	Fr.
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 97, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1992	50 000,00
– Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 180, votée par le Conseil municipal le 16 mars 1993	3 927 000,00
Total	3 977 000,00
– Dépense	<u>3 609 504,65</u>
– Différence	367 495,35

- Indexation	73 778,25
- Hausses contractuelles	<u>0,00</u>
Total	73 778,25

Prix au m³ SIA = 397 francs. Volume SIA = 6960 m³

PFQ 30.71.01 Rue Baulacre 10 - îlot 14
Etude d'un demi-groupe scolaire avec salle d'éducation physique
Fr.

- Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 272, votée par le Conseil municipal le 18 novembre 1993	630 000,00
- Dépense	<u>0,00</u>
- Différence	630 000,00

Aucune dépense n'a été enregistrée sur ce projet qui a été abandonné suite à l'échange foncier Ville-Etat voté par le Conseil municipal le 14 janvier 1998. L'Etat destine ce terrain à la construction d'un cycle d'orientation.

PFQ 30.72.01 Rue des Eaux-Vives 82
Etude aménagement des combles de l'école des Eaux-Vives
Fr.

- Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 349, votée par le Conseil municipal le 14 février 1995	150 000,00
- Dépense	<u>47 039,63</u>
- Différence	102 960,37

Il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

Ce projet a été abandonné suite au refus du Conseil municipal du crédit complémentaire d'études nécessaire à son évolution.

PFQ 50.04.03 Rue François-Dussaud 12
Equipement du centre sportif de la Queue-d'Arve
Fr.

- Crédit d'équipement, selon proposition de crédit N° 146, votée par le Conseil municipal le 4 avril 1989	9 046 000,00
- Dépense	<u>9 019 188,60</u>
- Différence	26 811,40

S'agissant d'un crédit d'équipement, il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Proposition: crédits d'études et de constructions terminés

PFQ 50.04.04	Rue François-Dussaud 12 Amélioration du traitement acoustique des halles du centre sportif de la Queue d'Arve	Fr.
–	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 36, votée par le Conseil municipal le 13 février 1996	478 960,00
–	Dépense	<u>430 456,60</u>
–	Différence	48 503,40
–	Indexation (négative)	– 33 696,25
–	Hausses contractuelles	<u>0,00</u>
	Total	– 33 696,25

Malgré une indexation négative, il n'y a pas de dépassement relatif par rapport au crédit indexé.

PFQ 50.15.03	Quai du Mont-Blanc Rénovation des bains des Pâquis	Fr.
–	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	500 000,00
–	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 341, votée par le Conseil municipal le 12 mars 1991	150 000,00
–	Crédit de construction, selon proposition N° 37, votée par le Conseil municipal le 3 décembre 1991	<u>9 332 000,00</u>
	Total	9 982 000,00
–	Dépense	<u>9 862 396,25</u>
–	Différence	119 603,75
–	Indexation (négative)	– 316 833,80
–	Hausses contractuelles	<u>265 306,00</u>
	Total	– 51 527,80

Malgré une indexation négative très importante, il n'y a pas de dépassement relatif par rapport au crédit indexé.

PFQ 61.24.01	Quartier de Plainpalais Etude pour la construction d'une crèche	Fr.
–	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 161, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1992	100 000,00
–	Dépense	<u>6 288,75</u>
–	Différence	93 711,25

Il n'y a ni indexation, ni hausses contractuelles.

Compte tenu du moratoire décidé par le Conseil administratif sur la construction des crèches, il a été prévu de boucler ce compte.

PFQ 101.50.06 Rond-point de Rive		
Réhabilitation de la station abri		Fr.
-	Crédit de construction, selon proposition N° 25, votée par le Conseil municipal le 13 février 1996	662 600,00
-	Dépense	<u>518 742,86</u>
-	Différence	143 857,14
-	Indexation (négative)	- 59 893,20
-	Hausses contractuelles	<u>0,00</u>
Total		59 893,20

Prix au m³ SIA = 523 francs. Volume SIA = 1095 m³

Malgré une indexation négative, il n'y a pas de dépassement relatif par rapport au crédit indexé.

II. Bouclement de comptes avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 13 651 410,19 francs composé d'une part d'un montant de 12 376 298,19 francs, destiné à couvrir les hausses, et d'autre part d'un montant de 1 275 112,00 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires

Conformément au rapport de la commission des finances 104 A1 du 22 mai 1989, le dépassement des crédits de constructions est totalement ou partiellement couvert par l'indexation et les hausses contractuelles enregistrées sur ces opérations. L'ouverture de crédits complémentaires s'avère néanmoins nécessaire aux fins de régulariser ces dépenses.

PFQ 11.15.02 Rue Louis-Favre 31-33, 43 / Rue du Grand-Pré 9-11		
Construction de logements, locaux artisanaux, crèche, club d'ânés et parking souterrain - 3 ^e étape		Fr.
-	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 242, votée par le Conseil municipal le 28 septembre 1982 part 3 ^e étape	750 000,00
-	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 272, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1986	38 815 000,00

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Proposition: crédits d'études et de constructions terminés

– Crédit complémentaire de construction, selon proposition N° 330, votée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990	775 000,00
Total	40 340 000,00
– Dépense	49 264 640,10
– Différence	8 924 640,10
– Indexation	3 821 695,10
– Hausses contractuelles	3 827 833,00
Total	7 649 528,10
Soit: – Différence	8 924 640,10
– Indexation et hausses	7 649 528,10
	1 275 112,00

correspondant à la dépense supplémentaire par rapport aux crédits votés et aux hausses cumulées.

Un montant de 23 000 francs a été mis en provision pour un dernier paiement à effectuer à fin 1998 (situation au 7 octobre 1998). Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

Prix au m³ SIA = 471 francs. Volume SIA = 88 600 m³

Ce dépassement s'explique essentiellement par les postes suivants:

- | | |
|--|------------|
| – Lors du terrassement en pleine masse, un effondrement de la paroi de la fouille, suivi d'un éboulement important s'est produit le 21 septembre 1987. Intervenu pendant la nuit à la suite d'une importante venue d'eau au niveau de la rue, cet accident n'a heureusement fait aucune victime. Malgré toutes les recherches et expertises faites à l'époque, il n'a pas été possible de définir les raisons exactes de cette présence d'eau. Les frais très importants d'évacuation et de remise en état ont été partagés entre le maître de l'ouvrage, à raison de 70%, et les entreprises et mandataires, à raison de 30%, selon les conclusions du rapport du professeur Recordon de l'EPFL, soit à la charge de la Ville de Genève | 512 074,50 |
| – Au démarrage du chantier, les négociations d'achat de l'ancien immeuble sis 11, rue du Grand-Pré, vide de locataires, étaient sur le point d'aboutir lorsque le propriétaire décéda, ce qui retarda la démolition du bâtiment qu'il fallut maintenir provisoirement avec un ceinturage. L'installation de protections provisoires s'avérait en outre nécessaire pendant que les démarches se poursuivaient avec l'hoirie. Le coût de ces travaux et des honoraires consécutifs est de | 188 335,00 |

– Le Service cantonal de la protection civile a attribué par erreur une somme de 52 000 francs, qui devrait revenir à cette opération, à nos immeubles sis 16-18-20, rue de la Servette et 12-15, rue Louis-Favre. Ce compte ayant été bouclé avec la proposition N° 155, votée par votre Conseil le 15 octobre 1997, il n'est pas possible d'extourner cette recette qui manque à ce décompte	<u>52 000,00</u>
Total	752 409,50

PFQ 11.20 Rond-point de la Jonction 2 / Boulevard Carl-Vogt 4
 Construction d'un immeuble locatif avec parking

	Fr.
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 235, votée par le Conseil municipal le 20 mai 1986	550 000,00
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 17, votée par le Conseil municipal le 1er mars 1988	<u>13 850 000,00</u>
Total	14 400 000,00
– Dépense	<u>16 261 075,10</u>
– Différence	1 861 075,10
– Indexation	1 474 370,45
– Hausses contractuelles	<u>558 992,00</u>
Total	2 033 362,45

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 1 861 075,10 francs au titre des hausses.

Prix au m³ SIA = 564 francs. Volume SIA = 25 545 m³

PFQ 11.23.02 Boulevard du Pont-d'Arve 3-7, rue Prévost-Martin 19
 Construction d'immeubles locatifs et administratifs avec parking

	Fr.
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 260, votée par le Conseil municipal le 2 décembre 1986	720 000,00
– Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 60, votée par le Conseil municipal le 24 mai 1988	22 600 000,00
– Crédit complémentaire de construction, selon proposition N° 305, votée par le Conseil municipal le 11 septembre 1990	<u>280 000,00</u>
Sous-total	23 600 000,00

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Proposition: crédits d'études et de constructions terminés

–	Déduction pour non-réalisation de l'abri public selon l'annonce faite par M ^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative, au Conseil municipal lors de la séance du 20 novembre 1990 (434 000,00 – 241 702,00) =	<u>– 192 298,00</u>
	Total	23 407 702,00
–	Dépense	<u>24 608 689,45</u>
–	Différence	1 200 987,45
–	Indexation	3 109 496,35
–	Hausses contractuelles	<u>966 903,00</u>
	Total	4 076 399,35

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 1 200 987,45 francs au titre des hausses.

Prix au m³ SIA = 589 francs. Volume SIA = 30 550 m³

PFQ 30.23.03 Rue Micheli-du-Crest 17

Construction d'un demi-groupe scolaire, d'une salle d'éducation physique et aménagement des combles de l'école existante

		Fr.
–	Crédit de préétude, selon proposition de crédit N° 138, votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	339 217,00
–	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	300 000,00
–	Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 325, votée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990	70 783,00
–	Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 134, votée par le Conseil municipal le 23 février 1993	<u>13 290 000,00</u>
	Total	14 000 000,00
–	Dépense	<u>14 334 645,15</u>
–	Différence	334 645,15
–	Indexation	945 942,15
–	Hausses contractuelles	<u>392 606,85</u>
	Total	1 338 549,00

Un montant de 15 856 francs a été mis en provision pour le complément d'aménagement de la place de jeux, géré par le Service des écoles et institutions

pour la jeunesse (situation au 7 octobre 1998). Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 334 645,15 francs au titre des hausses.

Constructions neuves: prix au m³ SIA = 514 francs. Volume SIA = 17 236 m³

PFQ 30.34.04 Avenue de France 15

Réhabilitation de l'école de Sécheron et aménagement
 des préaux

	Fr.
- Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	100 000,00
- Crédit complémentaire d'étude, selon proposition de crédit N° 49, votée par le Conseil municipal le 19 février 1992	200 000,00
- Crédit complémentaire d'étude, selon proposition de crédit N° 97, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1992	290 000,00
- Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 171, votée par le Conseil municipal le 16 mars 1993	7 474 000,00
- Crédit complémentaire de construction, selon proposition de crédit N° 352, votée par le Conseil municipal le 12 avril 1995	<u>1 090 000,00</u>
Total	9 154 000,00
- Dépense	<u>9 459 328,70</u>
- Différence	305 328,70
- Indexation	321 036,20
- Hausses contractuelles	<u>169 347,00</u>
Total	490 383,20

Un montant de 120 000 francs a été mis en provision pour l'aménagement de la place de jeux, géré par le Service des écoles et institutions pour la jeunesse, qui devrait être créée en 1999. Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 305 328,70 francs au titre des hausses.

Ecole: Prix au m³ SIA = 278 francs. Volume SIA = 27 690 m³

Préaux couverts: Prix au m³ SIA = 188 francs. Volume SIA = 2 730 m³

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Proposition: crédits d'études et de constructions terminés

	Fr.
PFQ 42.09.03 Rue Charles-Galland 2	
Transformation, rénovation et restauration du Musée d'art et d'histoire	
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 1, votée par le Conseil municipal le 6 octobre 1987	990 000,00
– Crédit complémentaire d'étude, selon proposition de crédit N° 238 votée par le Conseil municipal le 24 avril 1990	550 000,00
– Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 43, votée par le Conseil municipal le 5 mai 1992	3 974 000,00
– Crédit complémentaire de construction, selon proposition de crédit N° 353, votée par le Conseil municipal le 11 avril 1995	<u>870 000,00</u>
Total	6 384 000,00
– Dépense	<u>6 653 377,12</u>
– Différence	269 377,12
– Indexation (négative)	– 33 902,55
– Hausses contractuelles	<u>353 421,67</u>
Total	319 519,12

Un montant de 3000 francs a été mis en provision pour des finitions à exécuter fin 1998-début 1999. Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 269 377,12 francs au titre des hausses.

Volume SIA du MAH = 115 000 m³

Etant donné que les travaux n'ont pas concerné la totalité du musée mais des zones particulières, il n'est pas possible de calculer le prix de revient du m³ SIA.

	Fr.
PFQ 46.06.05 Rue de la Tour 1	
Restauration et aménagement de la tour Blavignac en Maison de quartier	
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 226, votée par le Conseil municipal le 20 mars 1990	200 000,00
– Crédit d'étude, selon projet d'arrêté N° 382, voté par le Conseil municipal le 26 février 1991	100 000,00
– Crédit d'étude, selon projet d'arrêté N° 194, voté par le Conseil municipal le 17 mars 1993	50 000,00

– Crédit de construction, selon proposition N° 310, votée par le Conseil municipal le 14 juin 1994	<u>5 000 000,00</u>
Total	5 350 000,00
– Dépense	<u>5 477 362,07</u>
– Différence	127 362,07
– Indexation	182 044,15
– Hausses contractuelles	<u>205 959,92</u>
Total	388 004,07

Un montant de 20 000 francs a été mis en provision pour le complément d'installation et de mobilier, géré par le Service des écoles et institutions pour la jeunesse (situation au 7 octobre 1998). Cette somme est comprise dans le décompte ci-dessus.

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 127 362,07 francs au titre des hausses.

Prix au m³ SIA = 936 francs. Volume SIA = 5164 m³

PFQ 50.04.02 Rue François-Dussaud 12
Construction du centre sportif de la Queue-d'Arve

	Fr.
– Crédit d'étude, selon proposition de crédit N° 284, votée par le Conseil municipal le 10 mai 1983	1 100 000,00
– Crédit de construction, selon proposition de crédit N° 333, votée par le Conseil municipal le 3 mars 1987	<u>25 200 000,00</u>
Total	26 300 000,00
– Dépense	<u>26 927 994,50</u>
– Différence	627 994,50
– Indexation	844 751,50
– Hausses contractuelles	<u>1 069 920,50</u>
Total	1 914 672,00

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 627 994,50 francs au titre des hausses.

Prix au m³ SIA = 102 francs. Volume SIA = 212 000 m³

III. Informations relatives à certaines opérations en cours

Les chantiers sont terminés, mais le boucllement du compte d'investissement n'a pas pu être effectué à ce jour.

La liste des opérations comprend la date prévisible du boucllement ou les raisons nécessitant un report de ce dernier.

- 11.13 Rue Royaume 14 (Pâquis-Centre, 3^e étape A)
Logements, salle communale, restaurant scolaire
- 11.14 Rue du Môle 19 (Pâquis-Centre, 2^e étape B)
Logements et salle d'éducation physique

La dernière étape de construction prévue dans cet îlot ne devrait pas être réalisée par la Ville de Genève.

Il convient donc d'étudier l'aménagement de la zone comprenant l'extrémité de la passerelle de liaison et le grand passage ouvert à travers le bâtiment de la 2^e zone étape A. Ceci permettrait de prévoir des logements et des équipements pour les locataires et de fermer cette zone dont la sécurité nocturne laisse à désirer.

Les résultats de cette étude devraient être présentés au Conseil municipal prochainement.

Vote du crédit par le Conseil municipal: 3 juin 1986

Début des travaux: 3^e étape A - mars 1987
2^e étape B - janvier 1991

- 30.22.02 Chemin Frank-Thomas 31
Groupe scolaire de Pré-Picot construit en collaboration
avec la commune de Coligny

Les comptes de l'aménagement de la place de jeux devraient être bouclés prochainement.

En outre, l'expertise concernant une infiltration d'eau dans les sous-sols a été effectuée cet été et les conclusions permettront certainement de boucler cette opération en 1999.

Toutefois, la motion N° 197, acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mars 1996, demandant la construction d'un appartement de concierge, et la réponse du Conseil administratif proposant d'effectuer cette étude sur le solde du crédit, devrait repousser la date de boucllement de ce compte jusqu'au dépôt du crédit de construction.

Vote du crédit par le Conseil municipal: 20 mars 1990

Début des travaux: août 1990

30.31.03 Rue du Village-Suisse 5
 Construction du groupe scolaire de Mail II

Le départ de l'Orchestre de chambre de Genève et l'installation de l'Ondine dans les locaux disponibles, ainsi que la finition de la place de jeux, repoussent ce boucllement à 1999.

Vote du crédit par le Conseil municipal: 23 février 1993

Début des travaux: juillet 1993

30.32.02 Avenue d'Aire 42
 Construction du groupe scolaire de l'Europe

Cette école a été mise en service en août 1997.

Les travaux de retouches et les décomptes des entreprises et mandataires sont en cours.

Sauf imprévu, ce compte devrait pouvoir être bouclé en 1999.

Vote du crédit par le Conseil municipal: 10 mai 1994

Début des travaux: mars 1995

90.57 Rue des Pâquis 52
 Aménagement de l'esplanade du Palais Wilson

Les travaux ont été terminés en avril 1998. Le décompte avec la Confédération devrait être effectué en 1999.

Vote du crédit par le Conseil municipal: 17 septembre 1996

Début des travaux: mai 1997

Conclusion

Cette proposition de bouclement de comptes terminés concerne 21 opérations, soit 4 crédits d'étude et 17 crédits de construction ou d'équipement.

- 13 comptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté;
- 7 comptes ont une dépense comprise à l'intérieur du montant des crédits votés cumulé avec les indexations et les hausses enregistrées sur ces opérations;

SÉANCE DU 12 JANVIER 1999 (après-midi)
Proposition: crédits d'études et de constructions terminés

- 1 compte a une dépense supérieure au crédit voté cumulé avec l'indexation et la hausse. Le crédit complémentaire proposé concerne d'une part la totalité des hausses, et d'autre part le dépassement constaté.

Le tableau N° 1 ci-joint offre une récapitulation synthétique de l'ensemble des crédits d'investissements terminés. Il compare les dépenses effectives avec les crédits disponibles et fait donc ressortir la différence nette, en tenant compte des indexations et des hausses contractuelles, mais sans intégrer les attributions au Fonds municipal d'art contemporain et les subventions et participations.

On constate sur ce tableau:

- a) que l'indexation, ou hausse conjoncturelle, est plus importante que la hausse contractuelle (indexation 6,54%, hausse contractuelle 4,36%). S'agissant en partie d'anciennes opérations, la baisse de l'indice genevois du coût de la construction n'a pas encore fait sentir tous ses effets ;
- b) qu'en tenant compte de ces hausses la dépense finale est inférieure au montant disponible de 10,65% sur les 13 opérations ne nécessitant pas de crédit complémentaire, et de 3,09% sur les 8 opérations nécessitant un crédit complémentaire.

Le tableau N° 2 compare les montants adjugés (commandés) avec les crédits indexés. Il met en évidence les dépassements des montants adjugés, en retranchant de ceux-ci les dépenses effectives et les hausses contractuelles.

Le tableau N° 3, quant à lui, met en évidence l'écart entre le crédit voté net et les dépenses nettes (dépenses effectives + attribution au Fonds municipal d'art contemporain et recettes déduites). Il permet en outre de détailler, par crédit d'investissement, l'ensemble des crédits complémentaires demandés pour couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles ainsi que les dépenses supplémentaires.

La comparaison des crédits demandés est la suivante:

	Fr.		%
- crédit pour les hausses	12 376 298,19	soit	90,66
- crédit pour les dépenses supplémentaires	1 275 112,00	soit	9,34
Total	13 651 410,19	soit	100,00

Enfin, la comparaison des crédits nécessaires à ce bouclage avec l'ensemble des crédits nets votés est la suivante:

	Fr.		%
Ensemble des crédits nets votés	198 486 862,00		
- Crédit pour les hausses	12 376 298,19	soit	6,24
- Crédit pour les dépenses supplémentaires	1 275 112,00	soit	0,64

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif:

- un crédit complémentaire de 12 376 298,19 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés;
- un crédit de 1 275 112,00 francs destinés à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions terminés.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2000, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

Annexes: tableaux récapitulatifs - N^{os} 1, 2, 3

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 189 500 francs destiné à subventionner des travaux pour les temples de la Fusterie et de la Madeleine, pour la basilique Notre-Dame ainsi que pour la création d'un Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels (N° 422).

1. Préambule

La Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 a sollicité la Ville de Genève pour une participation au financement de travaux d'entretien et de réfection du temple de la Fusterie et du temple de la Madeleine.

De son côté, la Fondation de la basilique Notre-Dame a également sollicité la Ville de Genève pour une participation aux travaux de rénovation des verres de protection des vitraux de cet édifice.

2. Historique

Par l'adoption d'une loi constitutionnelle supprimant le budget des cultes en 1907, la République et Canton de Genève consacrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A ce titre, les bâtiments cultuels étaient remis aux Eglises.

Cette loi, entre autres considérations, fixe l'obligation d'entretien des bâtiments cultuels à la charge des Eglises (art. 3).

Une convention, passée le 14 avril 1910 entre la Ville de Genève et l'Eglise nationale protestante de Genève, traite des droits et des devoirs de chacun suite à la remise des temples à l'Eglise.

Une seconde convention entre les mêmes partenaires, datée du 6 mai 1910, traite de l'usage des cloches et de la propriété des horloges qui reste à la Ville de Genève.

La direction de la Division de l'aménagement et des constructions gère les subventions allouées jusqu'à ce jour pour les restaurations d'édifices cultuels.

Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation des bâtiments cultuels.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

A quelques reprises, le Conseil administratif accordait des participations financées par le biais d'un compte de bilan destiné à subventionner des travaux de restauration de façades des monuments historiques.

Ce compte de bilan était approvisionné, jusqu'en 1990, par une dotation annuelle en provenance du budget de fonctionnement. Ce système a été abandonné en raison de l'introduction du nouveau modèle de compte des collectivités publiques.

Depuis cette date, c'est exclusivement par le biais de propositions du Conseil administratif auprès du Conseil municipal que des crédits extraordinaires d'investissements peuvent être accordés au titre de subventions pour ce type de travaux.

Cette pratique pose la question du délai nécessaire à une décision par rapport à la demande de subvention, généralement plusieurs mois, et à la lourdeur de la procédure pour des montants de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs par objet.

Dans la très grande majorité des cas, les subventions accordées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève. Elles ne s'appliquent qu'à des objets de rénovation du patrimoine collectif.

En s'alignant sur le taux fixé par l'Etat pour ses subventions, afin que le Conseil administratif soit en mesure de réagir rapidement à une demande de subvention, il est souhaitable qu'il dispose d'un Fonds pour la subvention de petits travaux dans les édifices culturels qui soit alimenté par un montant faisant l'objet d'un arrêté complémentaire de 100 000 francs à la présente proposition et prévu, à l'avenir, dans de futures demandes annuelles de crédit.

Le Conseil municipal sera informé de l'usage du fonds par le compte rendu annuel. La prévision de dépense sera portée à la liste des investissements à prévoir au 18^e PFQ.

3. Demandes de subvention

Temple de la Fusterie (édifice classé MS-C 39)

1) Subvention pour la pose d'une protection contre les pigeons

La Ville de Genève est propriétaire de 3 des 4 perrons d'entrée du temple de la Fusterie, soit les emmarchements des deux façades latérales et de la façade côté Rhône.

En 1995, elle a réalisé la réfection de ces 3 perrons, tout en demandant à la Fondation pour la conservation des temples construits avant 1907 de bien vouloir mettre en place un système de protection contre les pigeons, ces derniers ayant causé des dégâts en partie responsables du mauvais état desdits perrons.

En juin 1996, la fondation sollicitait la Ville de Genève pour le financement partiel de ce dispositif évalué à 21 508 francs.

2) Subvention pour la réfection du clocher du temple

En parallèle aux travaux évoqués ci-dessus, suite à une inspection complète du clocher rendue nécessaire consécutivement à une panne dans l'installation de mise en volée des cloches, la fondation décide d'engager des travaux de réfection nécessaires à court terme au vu de l'état de dégradation constaté.

Les travaux envisagés sont la réfection des structures porteuses des cloches, celle du placage extérieur, celle des installations électriques, la pose d'abat-son et l'installation de protection contre la foudre.

Le 1^{er} décembre 1997, la fondation adresse une demande de subvention à cet effet à la Ville de Genève.

Le coût total des travaux comprenant le dispositif antipigeons, la réfection partielle du clocher, la restitution des abat-son et la mise en place d'un dispositif contre la foudre est estimé à 146 095 francs, selon le devis du 8 décembre 1997.

Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Sollicité formellement le 17 mars 1998, l'Etat de Genève s'est prononcé le 14 juillet 1998 pour l'attribution d'une subvention de 37 000 francs correspondant à un taux légèrement supérieur au taux usuel pour les postes de restitution des abat-son et mise en place d'un paratonnerre (travaux visant à assurer la protection de l'édifice) et pour les autres travaux au taux usuel de 20%.

Subvention de la Ville de Genève: 37 000 francs.

Temple de la Madeleine (édifice classé MS-C 37)

Suite à une expertise réalisée à la demande de la Fondation pour la conservation des temples construits avant 1907 dans le cadre d'une campagne de contrôles destinée à élaborer un planning d'interventions d'entretien, la réfection du clocher de ce temple s'avère urgente pour des motifs de sécurité.

Ce clocher abrite trois cloches, dont la plus petite, dite «Le Grillet», coulée en 1420, sert essentiellement au tintement actionné par l'horloge-mère. Ce mécanisme est placé dans le clocher, à côté de l'ancien mécanisme, ce dernier datant de 1934 est maintenant hors service.

A ce sujet, on doit rappeler les termes de la convention intervenue le 6 mai 1910, entre la Ville de Genève et l'Église nationale protestante, en particulier l'art. 2 stipulant que «les mouvements et les cadrans des carillons et horloges demeurent la propriété de la Ville de Genève à laquelle incomberont les frais d'entretien».

Parce qu'il est de l'intérêt de la Ville de Genève, propriétaire de l'horloge-mère, et au titre de subvention pour les travaux à réaliser, une demande de participation financière de la Ville de Genève a été formulée par la fondation en date du 24 mars 1998 sur la base d'un coût total de travaux de 139 900 francs.

Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Sollicité formellement le 9 juin 1998, l'Etat de Genève s'est prononcé le 20 juillet 1998 pour l'attribution d'une subvention de 23 500 francs correspondant à un taux de 20% pour les travaux liés à la conservation de l'édifice.

Subvention de la Ville de Genève: 23 500 francs.

Basilique Notre-Dame (édifice classé MS-C 206)

La demande du 30 juin 1998 émane de la Fondation de la basilique Notre-Dame pour des travaux envisagés sur les verres de protection des vitraux en raison des mastics fissurés, décollés et éclatés et des verres de protection enfumés et tachés:

Il s'agit particulièrement

- du démaçicage des battues et de la dépose de tous les verres de doublage;
- du remplacement des verres inférieurs et supérieurs par des verres clairs 6 mm avec 10 trous de 30 mm et de la pose de renvois d'eau avec grille;
- du nettoyage des deux faces de tous les verres et de la repose avec solin au silicone gris;
- du nettoyage des vitraux sur la face extérieure;
- du colmatage des ouvertures entre les vitraux et les murs.

Le coût total estimé des travaux est de 176 085 francs.

L'autorisation de construire a été accordée par le DAEL le 2 septembre 1998.

Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Sollicité formellement, l'Etat de Genève s'est prononcé le 19 novembre 1998 pour l'attribution d'une subvention de 29 000 francs correspondant à un taux de 20% pour les travaux liés à la conservation de l'édifice.

Subvention de la Ville de Genève: 29 000 francs.

Récapitulatif des subventions demandées à la Ville de Genève

– <u>Temple de la Fusterie:</u>	Fr.
Travaux de réfection du clocher et dispositif antipigeons	37 000
– <u>Temple de la Madeleine:</u>	
Réfection du clocher,	23 500
– <u>Basilique Notre-Dame:</u>	
Réfection des protections des vitraux	29 000
– <u>Fonds pour les édifices culturels:</u>	
Dotation annuelle pour 1999	<u>100 000</u>
Total des subventions:	<u>189 500</u>

4. Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'une part, et de la Fondation de la basilique Notre-Dame, d'autre part.

5. Plan financier quadriennal

Ces demandes de subvention ne sont pas planifiées au 17^e PFQ, elles apparaîtront dans le 18^e plan, en même temps qu'une prévision annuelle pour ce type de demande.

La dépense prévue est compensée par le retrait du projet d'aménagement d'un espace public dans le triangle de Soret pour 7 500 000 francs, suite au référendum du 27 septembre 1998 consécutif au vote du Conseil municipal du 27 janvier 1998 pour l'acquisition d'une première étape des parcelles nécessaires, sous la rubrique 90.61. du 17^e PFQ. Le solde du montant disponible pour de nouveaux projets est de 7 300 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

PROJET D'ARRÊTÉ I

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 37 000 francs destiné à subventionner des travaux de réfection au temple de la Fusterie

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 37 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2000.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 23 500 francs destiné à subventionner des travaux de réfection au temple de la Madeleine

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 23 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2000.

PROJET D'ARRÊTÉ III

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 29 000 francs destiné à subventionner des travaux de réfection à la basilique Notre-Dame.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 29 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2000.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à subventionner des petits travaux de réfection des bâtiments cultuels.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2000.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

- 5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 730 000 francs destiné à la transformation et à l'aménagement de locaux polyvalents pour répondre aux besoins d'organismes subventionnés par le département des affaires culturelles, locaux situés à la rue Montbrillant 10, parcelle 7098, feuille 69, de la commune de Genève Cité (N° 423).**

Préambule et exposé des motifs

Le Conseil d'Etat a adopté le PLQ N° 28621-225, préavisé favorablement par le Conseil municipal en date du 10 mai 1994, portant sur le réaménagement de tout l'îlot 13, en laissant ouvertes plusieurs variantes de réhabilitation ou de démolition de dépôts ou de constructions basses sur cour.

S'agissant de satisfaire l'objectif consistant à l'aménagement d'une cour au sud de l'îlot 13 et de garantir le passage depuis le trottoir du passage des Alpes,

inscrite au PLQ, la Ville a acquis, en 1994, la parcelle 7098, feuille 69, sise à l'arrière de l'immeuble 10, rue de Montbrillant (voir proposition N° 355 du 9 septembre 1994).

Puis, au cours des très nombreuses discussions que la Ville a eues avec les représentants de l'Association des habitants de l'îlot 13, portant surtout sur la réalisation des droits de superficie accordés et aussi sur l'aménagement des passages dans la grande cour intérieure, s'est dégagé un consensus qui consiste à transformer et réhabiliter les locaux achetés en 1994 et non à les démolir.

Le Conseil administratif a approuvé ce principe et décidé d'affecter ces locaux au département des affaires culturelles pour répondre aux besoins d'organismes subventionnés.

Ainsi, dans un premier temps, ces locaux pourront servir à l'association des Ateliers d'ethnomusicologie qui est, depuis 1983, «provisoirement» logée au Sud des Alpes, dans les locaux de l'AMR. Cette situation est défavorable au bon déroulement des activités des deux associations:

- de nombreux ateliers et groupes sont contraints d'exercer leurs activités à l'extérieur, dans des lieux mal adaptés à leurs besoins et des conditions souvent extrêmement précaires;
- toute expansion normale de ces activités est systématiquement stoppée par ce problème d'espace;
- la suroccupation des locaux au Sud des Alpes crée de nombreuses tensions entre les artistes collaborant à l'association et ceux rattachés à l'AMR;
- les conditions de travail quotidien dans les bureaux sont à la limite du supportable;
- l'identité de l'association est en quelque sorte diluée par l'absence d'un lieu propre, ce qui crée de multiples confusions administratives.

Une fois réalisée la construction d'un nouveau musée d'ethnographie à la place Sturm, l'association des Ateliers d'ethnomusicologie rejoindra comme prévu le musée et les locaux de la rue Montbrillant 10 seront mis à disposition d'un autre organisme culturel.

Description de l'ouvrage

Description architecturale et caractéristiques de l'ouvrage

La pointe sud de l'îlot est occupée par un bâtiment composé de trois ailes en «U» formant une cour dans laquelle on accède depuis le 10, rue de Montbrillant, exclusivement. L'aile bordant le passage des Alpes est excavée et contient deux niveaux, dont un semi enterré. Ce bâtiment abrite des dépôts et des locaux artisanaux.

Le système porteur du bâtiment existant est constitué de fermes triangulaires reposant, dans la cour, sur des poteaux en bois, et en périphérie sur des murs en maçonnerie. Les cadres (fermes et poteaux) sont contreventés par des remplissages en maçonnerie côté cour.

Le projet prévoit la démolition de l'aile nord du bâtiment et la modification de la toiture et de la structure de l'aile est. Un niveau supplémentaire est créé dans la majeure partie de l'aile est (sans modification de l'enveloppe extérieure). Pour des raisons acoustiques, l'aile sud est ouverte du côté cour, mais le couvert et le mur sur la rue sont maintenus. L'espace sous toiture devient un couvert extérieur. L'angle de l'aile sud côté passage des Alpes est démoli. Un nouveau passage est créé pour permettre un accès direct au bâtiment depuis la rue.

Cette proposition permet de désenclaver la cour et de l'associer réellement au reste de l'îlot, avec un gain certain pour le bâtiment de la Ciguë et la Maison des habitants. D'autre part, la cour devient un lieu propice à des activités extérieures.

Au rez-de-chaussée, deux salles de répétition, pouvant servir à la danse, se situent de part et d'autre du bâtiment. L'espace d'entrée, au centre, distribue une salle de répétition pouvant servir à la musique, un vestiaire/douche et l'escalier d'accès à l'étage. Le niveau supérieur offre des locaux administratifs. Le sous-sol existant est condamné.

La nouvelle intervention prévoit la démolition de la dalle existante sur sous-sol, composée d'un solivage, d'un plancher et d'une chape ciment, et son remplacement par une nouvelle dalle en béton armé, surbaissée.

L'accès depuis le passage des Alpes nécessite une démolition de l'angle et une reprise en sous-œuvre des murs existants. Un escalier d'accès sera créé.

La structure en bois de la façade sur cour de l'aile est conservée. Les murs entre poteaux sont complétés par un mur en plots de ciment crépi. Un doublage intérieur est prévu. De larges vitrages renforcent la liaison entre l'intérieur du bâtiment et l'espace de la cour.

Pour assurer une hauteur suffisante de l'étage supérieur, les fermes existantes sont déposées. La panne intermédiaire est reprise par des poteaux bois, poteaux qui reprennent également le nouveau plancher de l'étage. Une grande ouverture en façade côté nord et trois velux en toiture assurent un bon éclairage de l'étage.

La toiture est modifiée côté nord pour prolonger le pan existant jusqu'en bout de bâtiment. L'intervention sur la charpente et le remplacement de la sous-couverture rendent nécessaire une dépose provisoire de la couverture. Les ferblanteries sont entièrement refaites.

Les installations techniques sont neuves. Des introductions indépendantes sont créées, sauf les alimentations électriques et téléphoniques, raccordées sur le

compteur et le tableau de l'immeuble 12, rue de Montbrillant. Les canalisations d'écoulement sont prévues en séparatif jusqu'en limite de propriété. La chaudière est alimentée par le gaz et des plaques chauffantes sont placées dans tous les locaux.

Les travaux prévus représentent le minimum nécessaire pour une occupation décente des locaux. L'aménagement de la cour n'est pas compris dans le présent devis. Les travaux inhérents à la démolition de l'aile nord (côté Ciguë) et de l'angle de l'aile sud, le réaménagement et la réfection du sol et des murs du couvert sur le passage des Alpes sont compris dans le crédit destiné à l'aménagement de la cour publique de l'îlot 13, située entre la rue des Gares, le passage des Alpes et la rue de Montbrillant, N° 238 A, votée par le Conseil municipal le 21 avril 1998.

Conception énergétique

Chauffage

Les besoins en chaleur pour le chauffage des locaux sont assurés par une chaudière à gaz à condensation, d'une puissance de 35 kW.

La distribution de chaleur est subdivisée en secteurs distincts selon l'utilisation, afin de permettre une gestion des besoins, en tenant compte des gains internes et des périodes d'inoccupation.

L'émission de chaleur est principalement assurée par un chauffage statique par radiateurs.

L'installation est commandée par un système de régulation programmable en fonction de l'occupation et de la température extérieure.

Sanitaire

Un chauffe-eau en acier assure la production d'eau chaude sanitaire.

Ventilation

Diverses installations d'extraction sont également prévues pour évacuer l'air vicié des locaux sanitaires et des vestiaires.

Electricité

Les installations sont équipées de manière à limiter la consommation d'électricité.

Programme et surfaces

Affectations et surfaces des différents locaux

Les surfaces sont calculées nettes.

Rez-de-chaussée

Salle de répétition 1	75,90 m ²
Salle de répétition 2	33,25 m ²
Salle de répétition 3	21,85 m ²
Vestiaires/douches/WC	10,10 m ²
Dégagement d'entrée	<u>13,40 m²</u>
Total rez-de-chaussée	154,50 m ²

Etage

Administration et secrétariat	<u>95,30 m²</u>
Total étage	<u>95,30 m²</u>
Total surface nette intérieure du bâtiment	249,80 m ²
Espace extérieur couvert, y compris escaliers d'accès	48,11 m ²

Estimation du coût

	Fr.
0 Terrain	32 800
00 Etudes préliminaires, etc.	
1 Travaux préparatoires	34 600
10 Relevés, études géotechniques, etc.	
2 Bâtiment	429 000
20 Excavation, etc.	
4 Aménagements extérieurs	31 000
40 Mise en forme du terrain, etc.	
5 Frais secondaires et acomptes d'attente	
50 Frais de concours	
51 Autorisations, taxes	37 600
58 Compte d'attente pour provisions et réserve honoraires réserve pour imprévus	<u>140 000</u>
Sous-total I	705 000
54 Financement à partir du début des travaux	
Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
<u>705 000 x 12 x 5</u>	17 600
2 x 12	
Fonds municipal d'art contemporain 1% du sous-total I	<u>7 100</u>
Sous-total II	729 700
Total du crédit demandé	<u>730 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 1998 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m³ SIA

Le volume restauré/construit est de 1630 m³, ce qui donne un rapport de 349 Fr./m³ SIA.

Autorisation de construire

Ce projet de transformation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 94762 déposée le 12 mars 1997 et délivrée le 9 octobre 1997.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 6 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 12 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour mars 2000.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 110.18.03 du 17^e plan financier quadriennal 1998-2001 pour un montant de 730 000 francs, déduit du montant de 5 millions du 17^e PFQ.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

	Fr.	Fr.
Electricité-eau	5 000	
Chauffage et ventilation	4 000	
Nettoyage et entretien	5 000	
Conciergerie	6 000	
Assurance	3 500	
Securitas	7 000	
Location et entretien de matériel	7 500	
Photocopies	6 500	
Téléphone-Fax-Internet	7 200	
Ordinateurs et machines	1 500	
Divers et imprévus	<u>3 600</u>	
Total	56 800	

Quant à la charge financière annuelle sur 730 000 francs comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à

Soit au total

94 500

148 600

Maître de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire est le Service des bâtiments et le département des affaires culturelles, pour des organismes subventionnés.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 730 000 francs destiné à la transformation et à l'aménagement de locaux polyvalents pour répondre aux besoins d'organismes subventionnés par le département des affaires culturelles, locaux situés à la rue Montbrillant 10, parcelle 7098, feuille 69, de la commune de Genève Cité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 730 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 7100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain constitué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2010.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 1 900 000 francs destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Division de la voirie (N° 428).

1. Préambule

Dès l'exercice de 1992, le Conseil administratif décidait de ne plus porter au budget de fonctionnement les crédits inhérents à l'acquisition des véhicules et engins spécifiques de la Division de la voirie, mais de recourir aux crédits d'investissement selon une fréquence d'utilisation dictée par les nécessités d'exploitation.

Ainsi, depuis 1995, le Conseil administratif dépose des demandes de crédits extraordinaires pour le remplacement des véhicules et engins de la Division de la voirie.

Les prévisions de remplacement motivent cette nouvelle demande de crédit relative à l'acquisition de certains véhicules et engins spécifiques de la Voirie. Ces équipements vieillissent et engendrent des frais d'entretien et de réparation importants. Il faut rappeler que les contrôles techniques obligatoires au Bureau des automobiles ont lieu tous les deux ans dès qu'un véhicule atteint 7 ans d'âge. Certains de ces véhicules ne correspondent plus aux normes de sécurité, d'émissions sonores et polluantes telles que l'exige la loi sur la circulation routière actuelle. Il s'agit de suivre les dispositions légales et d'acquérir des véhicules adaptés, plus performants, permettant de rationaliser les activités tout en ménageant l'environnement.

Le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin de voirie s'effectue en coordination entre la direction de la division, la direction du Service logistique et technique, compétent pour ce type d'acquisition, et les services utilisateurs concernés.

L'amortissement technique servant de référence pour ces renouvellements est le suivant:

– véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes	10 ans
– véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes	12 ans
– engins spécifiques de nettoyage et de travaux	10 ans
– remorques	15 ans

Une planification annuelle des besoins est établie sur la base de l'expérience d'utilisation des véhicules et engins en tenant compte des kilomètres ou heures de

travail réalisés, des coûts d'entretien et de réparations et de l'amortissement technique de l'objet prévu. Les éléments sont de plus mis en relation avec l'état général de ce dernier ainsi que l'évolution organisationnelle et les objectifs des services utilisateurs. En conséquence, la durée de vie d'un véhicule ou d'un engin au sein d'un service peut largement excéder la durée d'amortissement.

Par ailleurs, il convient de relever que chaque acquisition fait l'objet d'une étude de marché comparative, les prix, le service après-vente et les expériences internes ainsi que celles d'autres collectivités figurent parmi les critères de choix.

2. Acquisitions de véhicules et engins prévus en 1999

Est prévue au 16^e plan financier quadriennal, sous rubrique 82.15.2, la somme de 1 900 000 francs.

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de 19 véhicules ou engins remplaçant ceux qui ne correspondent plus aux critères susmentionnés, selon le tableau ci-après:

4. Synthèse des critères de choix

D'une façon générale, tout véhicule ou engin de voirie doit de nos jours répondre à des critères de choix essentiels:

La performance

Il s'agit d'optimiser un ensemble dont les paramètres sont le poids total du véhicule, le volume de chargement, la charge utile, la puissance, fonction des charges et des spécificités d'utilisation (agrégats: benne à ordures, laveuse, balayeuse, etc.), la maniabilité (longueur, largeur, empattement, hauteur, répartition des charges), la facilité de réparation, l'ergonomie du poste de conduite, l'accès aux commandes des agrégats.

La sécurité

Par définition, un ou plusieurs employés travaillent sur ou à proximité immédiate du véhicule dans un milieu encombré par la circulation automobile.

De surcroît, la nature des charges transportées peut, par émissions de micro-organismes, contaminer l'homme.

Dès lors, toutes dispositions techniques doivent être prises afin d'assurer l'intégrité physique des employés et des usagers.

La fiabilité

Les véhicules et engins sont soumis à de fortes sollicitations, les services à la population doivent être assurés quelles que soient les conditions ambiantes.

La diminution des nuisances

Il importe d'être attentif à toutes innovations techniques – il faut parfois les susciter – tendant à diminuer la consommation en carburant et surtout à abaisser les émissions de bruit.

A cet égard, il faut relever que bon nombre de tâches sont effectuées aux premières heures du matin en raison du trafic peu dense, mais aussi à un moment où «la ville dort». Il s'agit donc d'allier une exploitation rationnelle au respect de la tranquillité des habitants.

Afin d'intégrer au mieux ces critères lors du choix d'un produit, les employés spécialisés de la Voirie entretiennent d'étroits contacts avec les fournisseurs

potentiels. Il est à noter que plusieurs constructeurs ont le souci de consulter régulièrement les gens du terrain pour bénéficier de leurs expériences et suggestions en tant qu'utilisateurs de véhicules et d'engins.

De plus, relevons qu'aujourd'hui la Suisse, précurseur en la matière, connaît les normes antipollution les plus sévères du monde. Tout véhicule ou engin immatriculé sur le territoire helvétique subit une homologation des plus strictes régie par le droit sur la circulation routière et ses ordonnances.

Ainsi, un moteur à combustion propulsant un véhicule ou un engin ne doit pas dépasser les limites agréées en:

- Co (Monoxydes de carbone);
- Nox (Oxyde d'azote);
- Hc (Hydrocarbures);
- particules (suie).

Par ailleurs, à échéance régulière (tous les deux ans), tous les véhicules et engins sont soumis, comme l'exige la loi, à un contrôle «antipollution» obligeant les propriétaires à maintenir et à entretenir leur véhicule en parfait état de fonctionnement.

Depuis peu les constructeurs proposent des moteurs à couple élevé et à bas régime entre (1200 et 1400 U min) dégageant une émission sonore nettement atténuée et moins désagréable à l'oreille. Il en résulte également une diminution importante de la consommation en carburant. Ainsi, le niveau sonore mesuré sur ces nouveaux moteurs et selon les conditions prévues dans l'ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules du droit sur la circulation routière est bien inférieur aux valeurs limites exigées par ladite ordonnance.

A titre d'exemple, la valeur limite du bruit pour une balayeuse de rues ne doit pas, selon la loi, dépasser 86 dB (A). Or, certains constructeurs nous proposent des machines dont le niveau sonore s'élève à 76 dB (A). Sachant que la voix moyenne d'un individu a pour densité 55 dB, et que l'ambiance d'une rue en pleine activité dégage une intensité sonore avoisinant les 65 dB, on peut considérer que les futurs véhicules de la Voirie ne constitueront plus une source de nuisance, étant précisé que les véhicules et engins encore en service n'atteignent pas non plus les valeurs limites.

Le service après-vente

C'est l'un des critères de choix les plus importants lors de l'achat d'un véhicule ou engin de travail. Dans la mesure des possibilités, le fournisseur réside sur le territoire genevois et dispose d'une infrastructure nécessaire afin d'assurer un

Proposition: véhicules de la Voirie

service ad hoc (collaborateurs compétents, atelier de réparation adéquat, approvisionnement en pièces de rechange, etc.). Toutefois, bon nombre d'engins spécifiques de voirie sont achetés à l'extérieur du canton, notamment en Suisse alémanique du fait qu'aucune représentation n'est assurée localement. Ceci étant, ces constructeurs et leurs représentants doivent fournir les mêmes prestations que celles évoquées plus haut. Lors d'une décision d'achat, il est aussi négocié avec le fournisseur la formation du personnel et ceci bien entendu à titre gratuit.

Il s'agit de

- la formation à la conduite;
- la formation à l'entretien et à la maintenance des engins;
- la formation pour les mécaniciens à la réparation des engins.

Enfin, les remises éventuelles sur les pièces de rechange et accessoires sont elles aussi négociées. Il est bien entendu que les rabais consentis varient selon l'importance du parc, du volume et de la cadence de remplacement des pièces.

Le prix

Sur la base d'un cahier des charges dûment documenté, des appels d'offre sont lancés auprès des fournisseurs potentiels. Après réception des documents, une analyse approfondie est entreprise. Un tableau synoptique est établi conformément à toutes les exigences formulées. Certains produits qui ne correspondent pas sont écartés. S'ensuit avec les fournisseurs retenus une négociation finale. Le meilleur produit emportera le marché après l'approbation du conseiller administratif délégué.

6. Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces véhicules n'entraîne aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Quant à la charge financière, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle atteindra 246 060 francs.

7. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce projet est le Service logistique et technique de la Division de la voirie.

Les services bénéficiaires des véhicules sont:

- le Service entretien du domaine public;
- le Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêter ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 900 000 francs, destiné au renouvellement de véhicules et engins spécifiques de la Division de la voirie

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de restrictions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

- 7. Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits de constructions terminés:**
- a) sans demande de crédit complémentaire;
 - b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3027 francs, destiné à couvrir les hausses (N° 429).

Préambule

Cette proposition a pour but d'une part de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés, dont la responsabilité incombe au département municipal des sports et de la sécurité.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre dépenses et recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes, telles que subventions ou participations de tiers à la construction, sont imputées sur le décompte final.

Par conséquent, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les montants des crédits de constructions nets et les dépenses nettes. Les comparaisons entre crédits, dépenses et commandes (cf. tableaux 1 et 2) sont par contre établies au niveau des montants disponibles, donc sans tenir compte des subventions et des diverses participations, ainsi que des attributions au Fonds municipal d'art contemporain. Cette façon de procéder permet une comparaison objective des montants prévus et des dépenses finales hors recettes mentionnées dans les tableaux 1 et 2, demandés par la commission des finances dans son rapport N° 275 A du 23 janvier 1991.

Le tableau 3 récapitule les crédits nets votés par votre Conseil et mentionne les subventions, participations, attributions au Fonds municipal d'art contemporain, ainsi que les dépenses ou recettes correspondant à ces postes, de même que les hausses et indexations éventuelles, permettant ainsi de chiffrer les crédits complémentaires demandés.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation, ou variation conjoncturelle, est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction pour les projets démarrant après le 1^{er} janvier 1991, et l'indice zurichois pour les autres cas.

Les différents chapitres de cette proposition comprennent:

- I. Détail des opérations ne nécessitant aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant inférieure au crédit voté.
- II. Détail d'une opération nécessitant un crédit complémentaire pour couvrir les hausses.

A l'intérieur de ces rubriques, le classement des opérations correspond à l'ordre du plan financier quadriennal (PFQ).

Une récapitulation des crédits demandés précède le projet d'arrêté.

I. Bouclement des comptes sans demande de crédit supplémentaire

PFQ 74.07.1 Peschier, avenue:

étude poste attente + sanitaire + commandement Q
sous groupe scolaire

- Crédits d'études, selon proposition de crédit N° 327 A votée par le Conseil municipal le 31 mars 1987	120 000.—
- Dépenses	<u>9 000.—</u>
- Différence	111 000.—

Il n'y a ni indexation ni hausses contractuelles.

Ce projet a été abandonné suite à la Réforme 1995 de la Protection civile (projet de régionalisation - répartition des constructions).

PFQ 74.09 Voltaire, quartier:

étude poste attente + sanitaire
sous salle de gymnastique

- Crédits d'études, selon proposition de crédit N° 138 votée par le Conseil municipal le 25 avril 1989	106 350.—
- Dépenses	<u>7 820.—</u>
- Différence	98 530.—

Il n'y a ni indexation ni hausses contractuelles.

Ce projet a été abandonné suite à la Réforme 1995 de la Protection civile (projet de régionalisation - répartition des constructions).

II. Bouclement d'un compte avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3027 francs, destiné à couvrir les hausses

PFQ 74.06 Sillem 2, rue:

construction d'un abri public

- Crédits de construction, selon proposition N° 292 A votée par le Conseil municipal le 3 mars 1987	1 050 000.—
--	-------------

– A déduire, contributions de remplacement, et subventions fédérales et cantonales	1 020 000.—
– Soit net	<u>30 000.—</u>
– Dépenses	704 840.—
– A déduire, contributions de remplacement, et subventions fédérales et cantonales	671 813.—
– Soit net	<u>33 027.—</u>
– Différence	3 027.—
– Indexation	13 745.95

L'indexation est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 3027 francs, au titre des hausses.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3027 francs destiné à couvrir les hausses pour le crédit de construction terminé de l'abri public 2, rue Sillem.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit y relatif seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 1998 en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Annexes: 4 tableaux.

Préconsultation

M. Gilbert Mouron (R). Le groupe radical demande, pour cet objet, le vote immédiat.

M. Didier Burkhardt (AdG). L'Alliance de gauche abonde dans le sens du Parti radical; nous demandons le vote sur le siège.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix, article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (une opposition et quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3027 francs destiné à couvrir les hausses pour le crédit de construction terminé de l'abri public 2, rue Sillem.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit y relatif seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 1998 en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 78¹, intitulée: «Sécurité de la place de jeux au 14-16, avenue Ernest-Pictet» (N° 418 A).

Rapporteur: M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet.

La commission s'est réunie les lundis 21 septembre et 19 octobre 1998 sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon pour traiter la pétition N° 78 (texte et annexes).

Nous remercions M^{me} Ursi Frey pour la prise des notes de séance.

21 septembre 1998 - Audition des pétitionnaires: M^{mes} Marie-Hélène Althaus, Monique Pownall-Savoy et Sonia Verolet Mottet

M^{me} Verolet Mottet signale deux problèmes: celui du terrain de jeux, vétuste, et celui de la circulation. Afin de sensibiliser la population aux problèmes, une réunion a été organisée. De nombreuses personnes se sont déplacées et les pétitionnaires ont été surpris par le grand nombre d'accidents qui se sont produits sur le terrain de basket sur lequel circulent également les voitures, vélos, scooters, etc., dans les deux sens. Comme l'entrée dans le parking se trouve à proximité, il ne semble pas être possible d'envisager la fermeture de la rue à la circulation, mais on pourrait peut-être envisager de la mettre en sens unique afin d'éviter le croisement des véhicules qui augmente encore les problèmes. Cependant, ceci pourrait ne pas convenir aux locataires automobilistes de certains immeubles. A noter qu'il est très difficile de surveiller les enfants à cause de nombreuses voitures qui encombrant la chaussée, le trottoir et l'espace de jeux.

M^{me} Althaus souscrit aux propos de M^{me} Verolet Mottet. Quant à la place de jeux, elle est ancienne et mal entretenue. Les arbres ne sont élagués que rarement, le sol est en béton et les pavés sont défoncés. Les enfants s'y amusent même en lançant des pavés. Là aussi, il y a des accidents. Cependant, le lieu est très apprécié par les nombreux enfants et adolescents du quartier, même si la situation se dégrade rapidement.

M^{me} Verolet Mottet signale que l'emplacement d'un terrain de pétanque dont une photographie figure au dossier (voir annexes) n'est pas utilisé et que des places de stationnement pourraient y être aménagées. Cela permettrait de supprimer le stationnement sauvage qu'il y a sur le terrain de basket

¹ «Mémorial 155^e année»: Commission, 5629.

19 octobre 1998 - Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Jacques Perroud, chef du Service administration et opérations foncières

M. Perroud trouve intéressant de revenir sur le discours d'inauguration de cette rue résidentielle et en donne lecture (annexes). Le texte résume bien la situation et est toujours d'actualité. Il en ressort que l'aménagement concerne une voie publique et qu'une pétition a déjà été lancée il y a quelques années pour demander la fermeture de la rue. D'autre part, le DJPT a rejeté une demande de limiter la circulation à l'accès au parking. Ensuite, les habitants ont approuvé l'aménagement d'une rue résidentielle, de concert avec les associations du quartier. La rue a été inaugurée en 1986, suite à des travaux qui ont coûté 215 000 francs.

Sur le plan foncier, il faut savoir que la loi de 1979 s'applique. Elle stipule que le domaine public appartient à tout le monde, que la loi autorise un va-et-vient à vitesse réduite dans les rues résidentielles et que les propriétaires et habitants doivent pouvoir se rendre à leur domicile. Le stationnement est uniquement autorisé dans les cases marquées à cet effet. De plus, un changement de la situation nécessiterait un nouveau débat avec les associations, l'OTC et de nouvelles autorisations de construire.

M. Perroud confirme que les voitures doivent pouvoir circuler sur cette rue et que des gendarmes couchés y ont été placés, même en zone privée, pour limiter la vitesse.

Il est à noter que la place de jeux est sur un terrain privé mais à usage public et que le terrain de basket et le ping-pong se trouvent sur le domaine public.

M. Gfeller nous confirme que les terrains se trouvant sur le domaine public sont en charge du Service des écoles qui entretient les installations et que la Voirie assure le nettoyage. Le 14 et 16, avenue Ernest-Pictet, copropriété de divers bâtiments sur le domaine privé, est à la charge de celle-ci, par le biais de la SPG. La place de jeux en fait partie.

Conclusion et vote

La pétition comporte trois aspects: la sécurité, l'arrangement de la place de jeux et le stationnement de voitures sur le terrain de basket.

La commission procède à trois votes:

- Proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif

Vote: la proposition est acceptée par 11 oui et 3 oppositions.

- Proposition que le Conseil administratif contacte la régie pour remettre en état la place de jeux

Vote: la proposition est acceptée par 8 oui, 3 oppositions et 3 abstentions.

- Que soit ajoutée la mention: le Conseil administratif veille à ce que les dispositions régissant les rues résidentielles soient respectées (également par rapport aux voitures stationnées à l'extérieur des cases)

Vote: la proposition est acceptée par 12 oui et 2 abstentions.

Annexes mentionnées.

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des pétitions (L). Je tiens à remercier la rapporteuse, M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet, dont c'est le premier rapport.

La commission a abordé le sujet à l'occasion de deux de ses séances, où d'autres pétitions ont également été traitées. Après discussion, la commission a conclu au renvoi de la pétition au Conseil administratif avec deux recommandations.

La première de ces recommandations vise le problème d'une place de jeux copropriété de divers bâtiments privés. Les installations, fort prisées des jeunes et des enfants, sont actuellement délabrées et dangereuses. S'agissant d'installations privées, leur entretien n'incombe évidemment pas à la Ville; néanmoins, la majorité de la commission a souhaité que le Conseil administratif intervienne auprès des propriétaires ou de leurs mandataires, pour leur demander de remettre les engins en état.

Quant à la seconde de ces recommandations, elle vise le problème de la circulation et du parking sauvage qui semble sévir à l'avenue Ernest-Pictet et qui aurait déjà occasionné plusieurs accidents.

Après le dépôt du rapport, par curiosité d'esprit, j'ai investigué sur le caractère d'une rue classée résidentielle, l'avenue Ernest-Pictet étant la première du genre. J'ai ainsi appris que ce système, introduit dans la législation suisse en 1979, était inspiré du système hollandais dit de la cour urbaine. Il consiste à accorder la priorité aux piétons sur toute la chaussée. Ceux-ci sont autorisés à y pratiquer des jeux et des sports, alors que la circulation des véhicules y est maintenue, mais à une vitesse, bien sûr, très réduite, et les véhicules ne peuvent être parqués qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marques. Ce système, très contraignant par ailleurs au niveau de son aménagement, n'aurait, à ce jour, d'une manière générale, pas rencontré le succès escompté, de sorte que l'on a pu dire que les rues résidentielles avaient leur avenir derrière elles. Il va de soi que la spécificité de ce système implique le respect strict de ces règles, en particulier de celles qui limitent la vitesse de circulation prescrite et qui interdisent le parage hors des endroits désignés. Cela me conduit à insister sur la seconde recommandation, que la majorité de la commission vous invite à voter, étant donné qu'il semble bien que le respect des dispositions particulières de la rue résidentielle ne soit pas assuré à l'avenue Ernest-Pictet, d'où un danger accru pour ses habitants.

En conclusion, la seconde recommandation vise à ce que le Conseil administratif intervienne auprès des autorités compétentes, en l'occurrence, vraisemblablement, le département de M. Gérard Ramseyer, pour que des contrôles réguliers soient assurés à l'avenue Ernest-Pictet. Le Parti libéral votera les deux recommandations.

Premier débat

M. René Grand (S). Pour aller dans le sens des propositions de la commission, nous avons pensé, au Parti socialiste, qu'il fallait aussi envisager le pire. En effet, d'après nos renseignements, la société propriétaire de ce terrain de jeux est en faillite, il ne semble donc pas que la remise en état des jeux soit pour demain. C'est pourquoi nous proposons un amendement au deuxième paragraphe qui serait ainsi libellé:

Projet d'amendement

«ou lui proposer de lui céder un droit de superficie et de prendre en charge son entretien, puisque c'est un espace public;»

M^{me} Arielle Wagenknecht (DC). Je dois dire que je remercie le ciel de ne pas habiter à l'avenue Ernest-Pictet et de ne pas avoir d'enfants qui utilisent cette place de jeux. Je suis absolument scandalisée qu'on n'ait pas de moyens d'action qui permettent d'éviter des dangers à nos enfants qui jouent. De nos jours, avoir un enfant n'est plus aussi fréquent qu'au temps où on en avait dix ou vingt. (*Rires.*) Alors, ceux que l'on a, j'estime qu'on doit les conserver.

M. Alain Marquet (Ve). Je me plairai, d'abord, à relever ce qui me paraît un point important révélé par l'excellent rapport de notre collègue Catherine Gonzalez-Charvet. Nous y apprenons, en effet, que, à Genève, il y a encore des enfants qui s'amuse en lançant des pavés! On pourrait en déduire que le plus important serait de faire découvrir à ces enfants les merveilles d'un civisme qui ferait passer les revendications par une autre filière que le lancement des pavés. Mais là n'est sans doute pas le plus important, ni l'objet du sujet qui nous est proposé.

Pour nous, les Verts, cette pétition met surtout en évidence la prise de possession, quasi hégémonique, de l'espace par la voiture, cet espace urbain qui manque tant aux piétons, aux cyclistes et aux jeunes enfants, comme cela nous est démontré dans le rapport. Il nous apparaît donc, une fois de plus, toujours plus urgent de libérer l'espace et de protéger de façon plus évidente et active les espaces indispensables – à la sécurité de ces piétons, de ces cyclistes – et nécessaires au développement harmonieux de nos enfants. Nos enfants ont besoin d'espaces extérieurs pour jouer, construire, inventer et découvrir la vie. Il faut donc, et rapidement, vider les cours intérieures, les trottoirs et les parcs publics des véhicules qui les squattent de façon souvent fort peu réglementaire. Il faut faire la

chasse et supprimer tous ces parkings sauvages qui nous pourrissent la vie et l'espace urbain, même si l'endroit spécifique évoqué dans ce rapport concerne à la fois le secteur public, par le biais du Service des écoles et de la voirie, et le secteur privé, par le biais de la Société privée de gérance. Nous dirons donc plus généralement que nous souhaitons, et nous œuvrerons prochainement dans ce sens, que la Ville de Genève, et notamment son bras immobilier qu'est la GIM (Gérance immobilière municipale), améliore de façon pertinente sa gestion des places de parc qui vont de pair avec son parc locatif d'appartements et diminue la part de ses parkings accordés aux pendulaires et aux employés de la Ville. C'est à ce prix qu'elle encouragera activement l'utilisation d'autres moyens de transport respectueux de l'environnement, dont nous prônons en permanence l'utilisation.

La Ville regorge d'exemples d'espaces squattés par les voitures; j'en nommerai quelques-uns au hasard: Sainte-Clotilde, Simon-Goulard ou le parc situé près de l'école Carl-Vogt. Qu'on nous comprenne bien: nous n'entendons pas interdire l'accès aux habitants ou aux commerçants qui ont besoin d'être livrés, cette situation économique mérite d'être préservée et nous y tenons! Mais nous souhaitons libérer, progressivement, notre ville du carcan et des contraintes coûteuses en air pur, en espaces et en sécurité pour les usagers les plus fragiles de l'espace public. Ainsi, notre Ville améliorera la santé et favorisera l'épanouissement de nos enfants. Cette pétition va dans ce sens et nous la soutenons.

M. Guy Dossan (R). En commission, les deux commissaires radicaux avaient accepté deux des trois objets mis au vote et s'étaient opposés à la recommandation consistant à demander que le Conseil administratif contacte la régie propriétaire de cette place, pour lui demander de faire des rénovations sur cette place de jeux. Ils l'avaient refusée, parce que le Parti radical ne voulait pas que la rénovation de cette place de jeux incombe à la Ville. Nous nous sommes dit que, fatalement, cela allait probablement arriver et qu'on finirait par demander à la Ville de payer. Il n'y a même pas besoin de demander à la Ville de payer, puisque l'amendement de M. Grand propose que ce soit la Ville qui paie la rénovation de la surface de jeux. Les radicaux se sont opposés à cette recommandation en commission, et le groupe radical refusera l'amendement en séance plénière.

Pourquoi? Parce que nous sommes persuadés que ce n'est pas le seul endroit où des régies privées possèdent des surfaces de jeux ou des cours servant aux jeux des enfants. Il n'y a pas de raison de se substituer aux régies. Moi, si je suis propriétaire d'un immeuble, je me dirais: «Je ne fais rien, parce que la Ville finira par me proposer de refaire ces surfaces à ses frais.»

Il est donc évident que le Parti radical refusera l'amendement socialiste.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement présenté par MM. Roman Juon, René Grand et M^{me} Nicole Bobillier est accepté à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions, amendées par le plénum, sont acceptées à la majorité (quelques oppositions).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 78 au Conseil administratif en lui recommandant:

- de contacter la régie pour remettre en état la place de jeux, ou lui proposer de lui céder un droit de superficie et de prendre en charge son entretien, puisque c'est un espace public;
- qu'il veille à ce que les dispositions régissant les rues résidentielles soient respectées (également par rapport aux voitures stationnées à l'extérieur des cases).

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 81¹, intitulée: «Pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières» (N° 419 A).

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition N° 81 a été prise en considération par le Conseil municipal et renvoyée, pour étude, à la commission des pétitions.

Cette dernière l'a traitée sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, les lundis 21 septembre et 19 octobre 1998.

Nous remercions M^{me} Ursi Frey pour la prise des notes de séance.

¹ Commission, 241.

Texte de la pétition: Pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières

Plus de 250 élèves de 4 à 12 ans, de l'école des Allières, mettent quotidiennement leur vie en danger. Ils sont obligés de circuler sur des trottoirs étroits et inadaptés pour se rendre à l'école. Ces élèves habitent dans le quartier des Tulipiers. Les terrains qui séparent ce quartier de l'école sont aménageables pour un accès direct.

Nous demandons qu'un nouveau chemin pédestre soit tracé entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières.

Entrevue avec les pétitionnaires

La commission auditionne M^{me} Nathalie Mercier et MM. Nicolas de Saussure et François Mercier, représentant les pétitionnaires.

Un dossier complet est distribué à l'ensemble de la commission.

Les personnes auditionnées nous informent que les parents d'élèves du quartier des Tulipiers ont été impressionnés par le bruit, la pollution et le manque de mesures de sécurité; les élèves franchissent jusqu'à 4 fois par jour une succession d'endroits dangereux. Ils se sont vite aperçus que plusieurs possibilités d'amélioration existaient. Un sondage auprès des parents d'élèves du quartier a été effectué afin de leur demander leur opinion, de même que des propositions pour résoudre les problèmes. Des contacts ont été pris avec les différentes instances et une séance d'information a été organisée le 23 avril 1998. A l'issue de cette soirée, l'opinion générale a démontré la nécessité de réaliser, à brève échéance, des aménagements concrets aux endroits identifiés comme dangereux.

Les pétitionnaires ont obtenu satisfaction pour une partie de leurs demandes et souhaitent qu'il soit également répondu aux autres requêtes. Pour réaliser le cheminement complet, il est nécessaire d'obtenir l'accord de divers propriétaires dont ceux des 3-5 et 7 du chemin des Tulipiers.

Il est demandé aux autorités de prendre contact avec les propriétaires des immeubles et la Société du noble exercice de l'arc (propriétaire d'une des parcelles concernées) en vue de réaliser le passage tel que proposé. D'autre part, diverses mesures sont à prendre d'urgence, à savoir:

- la création de passages piétonniers sur l'avenue Godefroy;
- l'amélioration de l'accès du chemin des Tulipiers sur la route de Chêne;
- l'aménagement de trottoirs aux endroits où les enfants doivent marcher sur la chaussée.

Pétition: accès entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières

Le cheminement aménagé de façon provisoire est satisfaisant, mais il est boueux par temps de pluie et pas éclairé. Il n'y a pas eu d'accidents mais il faut être très vigilant lorsque l'on accompagne les enfants à l'école.

La même pétition a été envoyée au Grand Conseil.

Audition de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe de la Division de l'urbanisme, et de M. Jacques Perroud, chef du Service administration et opérations foncières

Le problème d'accès s'est révélé lors de la construction du quartier des Tulipiers il y a huit ans. Il n'était pas évident de trouver un cheminement simple pour aller à l'école, le secteur étant habité par des propriétaires de villas. La Société du noble exercice de l'arc est non seulement propriétaire d'une grande parcelle, mais aussi de l'ensemble des accès à ce périmètre, en zone de développement, pour lequel aucun PLQ n'a été réalisé. Il y a quelque temps (1992), les associations des parents d'élèves ont déjà lancé une pétition pour une question de sécurité qui pose également problème du côté de la route de Chêne. La Voirie est intervenue pour poser des «agrafes». Des rencontres ont été organisées avec les habitants du quartier au sujet de l'aménagement de l'accessibilité, mais, tant qu'un développement pour le secteur des Allières ne sera pas abordé, il est difficile de discuter des servitudes.

Entre-temps, le nombre d'enfants a considérablement augmenté et de nouvelles rencontres ont eu lieu afin d'essayer de trouver une solution transitoire pour la question de sécurité. Il est envisageable de traverser une des parcelles appartenant à l'Etat pour se rendre à l'école, mais malheureusement les discussions avec l'OTC et les TPG se sont avérées délicates, notamment au sujet d'un passage pour piétons, pour la réalisation duquel l'autorisation n'a pas pu être obtenue. Une solution transitoire a été mise en place cet été.

M. Perroud confirme les propos de M^{me} Wiedmer-Dozio et la complexité de la situation: il existe des servitudes de passage pour ayants droit, donc les utilisateurs seulement. L'Etat accorde le passage sur son terrain, mais l'école n'est pas un ayant droit. Contact a été pris avec la Société du noble exercice de l'arc, mais celle-ci n'a pas accepté le fait que des travaux aient été effectués pendant l'été et a demandé de revenir au statu quo, donc à la fermeture légale du passage. Il faut donc d'abord résoudre ce problème avant de pouvoir se préoccuper des autres.

Actuellement, sur le chemin, les véhicules des ayants droit sont confrontés aux enfants qui n'ont pas le droit de passage. On essaie de trouver une façon de travailler pour résoudre ce problème, dû essentiellement à l'existence de l'école

dans un quartier où les élèves sont obligés de traverser des propriétés privées pour s'y rendre. Ils enjambent même des barrières de 2 mètres de hauteur et le champ de tir pour le faire.

Discussion et vote

Certains commissaires aimeraient opter pour la suspension du sujet. D'autres estiment qu'il faut accepter les demandes des pétitionnaires et recommander au Conseil administratif de prendre une décision dans le sens des mesures de sécurité pour les enfants.

Le renvoi de la pétition N° 81 au Conseil administratif, en lui recommandant de poursuivre les négociations afin de trouver la meilleure solution pour satisfaire les pétitionnaires, est accepté par 12 oui (1 L, 2 R, 1 DC, 2 Ve, 3 AdG, 3 S) et 2 abstentions (L).

Annexes: échange de correspondance entre le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie et l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives, des 7 octobre 1998, 8 octobre 1998, 11 octobre 1998 et 12 octobre 1998.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, rapporteur (R). Le problème de circulation se répète, de génération en génération, mais cela ne doit toutefois pas empêcher les enfants de se rendre à l'école en toute sécurité. Dans la proposition N° 404 du Conseil administratif, il est écrit, je cite: «Le trottoir situé entre l'avenue Godefroy et le chemin des Tulipiers sera élargi et un trottoir traversant sera construit au débouché du chemin des Tulipiers.» Sur ce chemin, selon les pétitionnaires, il manque des trottoirs pour garantir aux enfants un parcours sans trop de dangers. Aussi, je vous invite à accepter les conclusions du rapport, afin de permettre au Conseil administratif de poursuivre les négociations avec les parties concernées.

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral acceptera bien sûr les conclusions de ce rapport, mais il ne peut s'empêcher, à l'occasion de ce débat, de revenir sur les premiers propos du Conseil administratif, lequel faisait référence au dernier PLQ que notre Conseil municipal, par habitude, avait refusé. On ne saurait débattre de ce rapport sans observer que les questions posées dans la pétition pourraient toutes être résolues par des PLQ. Il est clair que la frilosité du Conseil municipal, en particulier de sa majorité Alternative, a pour effet de mettre en péril l'ensemble des aménagements absolument nécessaires à une urbanisation.

Alors, aujourd'hui, j'ai envie de dire: «Pan dans le nez!», parce que, maintenant, il va falloir négocier la solution à grand-peine, pour ne pas dire de manière quasi impossible, avec des particuliers qui n'ont aucune raison majeure de faire des concessions, alors que l'ensemble de ces problèmes est traité avec attention par le Service d'urbanisme, dans le cadre des PLQ, que vous avez en horreur. Or, le PLQ est un instrument indispensable à une urbanisation de qualité, et il est temps que l'Alternative le comprenne. Je ne peux m'empêcher de profiter de ce débat pour souligner cet élément.

En deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 81 au Conseil administratif en lui recommandant de poursuivre les négociations afin de trouver la meilleure solution pour satisfaire les pétitionnaires.

10. **Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion N° 317' de MM. Roberto Broggin, Guy Valance, Pierre-André Torrent et Gilbert Mouron, renvoyée en commission le 16 juin 1998, intitulée: «Tribune du public et téléphones portables» (N° 424 A).**

Rapporteur: M. Georges Breguet.

Préambule

Dring, dring, ...

Non, ce n'est pas la boucherie Sanzot, vous êtes au Conseil municipal de la Ville de Genève et vous perturbez la séance! Cette scène digne de la Revue est presque devenue monnaie courante dans notre auguste enceinte; c'est pourquoi plusieurs conseillers municipaux se sont émus de l'introduction bruyante de la modernité technologique dans la sérénité de nos débats, ce qui les a conduits au dépôt d'un projet de motion.

Rappel des considérants et invites de la motion

Le Conseil municipal propose, vu le développement des technologies modernes, de compléter l'article 36, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal comme suit:

«2. Il est interdit d'enregistrer, de filmer, de prendre des photographies ou d'utiliser des appareils téléphoniques sans fil pendant les séances, sauf autorisation du Conseil municipal.»

Travail de la commission

Sous la présidence de M. Daniel Pilly, la commission des règlements a traité l'objet cité en titre dans ses séances du 25 septembre et du 13 novembre 1998.

La commission remercie M^{me} Jacqueline Meyer et M^{me} Ursi Frey qui ont rédigé les notes de séances.

Après un large tour de table, il se dégage l'idée que le projet de motion essaie de répondre à deux problématiques différentes. L'une est le dérangement acoustique provoqué par les sonneries intempestives et l'autre est la possibilité de communiquer avec l'extérieur alors que le Conseil municipal est en séance ou, encore plus grave, en procédure de vote. Le rapporteur est chargé de présenter une nouvelle rédaction des articles 36, alinéa 2, et 38.

¹ Développée, 294.

En ce qui concerne le premier point, la proposition du rapporteur de rajouter à l'article 36, alinéa 2, «L'introduction dans la salle d'appareils électroniques provoquant une nuisance sonore est interdite» est jugée trop restrictive par la commission. Le terme «électronique» est donc supprimé et ce sont tous les appareils pouvant causer des nuisances sonores qui seront concernés: natels, ordinateurs, transistors, walkman, réveils et surtout les coucous, etc.

Dans sa grande sagesse, la commission considère toutefois que les natels et ordinateurs dont les sources de nuisance acoustique sont déconnectées peuvent être tolérés dans la salle, car les natels permettent de signaler une urgence professionnelle et les ordinateurs permettent de travailler.

En ce qui concerne le deuxième point, tous les commissaires admettent que l'esprit de l'actuel article 38 du règlement est de sauvegarder la liberté absolue de parole et de vote des conseillers municipaux en empêchant toute communication avec les personnes se trouvant aux tribunes, car il est important que les conseillers municipaux ne soient pas sous influence.

Les nouvelles technologies permettent d'être en contact depuis son siège du Conseil municipal, non seulement avec les tribunes, mais aussi avec le monde entier grâce aux natels et aux ordinateurs avec internet. En conséquence, et afin de protéger les conseillers municipaux d'influences extérieures inopportunes, le rapporteur propose d'ajouter les termes «même électroniques» et «ou à l'extérieur» à l'article 38. A l'évocation du concept d'influences extérieures, les ombres du patronat, des syndicats, des banquiers, des chômeurs, des locataires, des propriétaires, des ONG, de Moscou, de Washington, de Berne et même des électeurs (liste non exhaustive et différente selon les sensibilités politiques) plantent sur la tête des commissaires!

Toutefois, la commission ne souhaite pas la mort du pêcheur, ne confond pas le Conseil municipal avec le conclave et ne prend pas les conseillers municipaux pour des saints capables de se passer trop longtemps de communications extérieures; c'est pourquoi l'adjonction des termes «depuis la salle» est là pour faire comprendre aux conseillers municipaux qu'en dehors de la salle *sensu stricto*, communiquer avec l'extérieur sera licite.

La commission du règlement suggère que les présidents de commission fassent, par analogie, appliquer ces nouvelles règles dans le cadre de leurs commissions respectives.

Notons encore qu'un commissaire considère que la modification du règlement ne sera pas suffisante, car elle ne sera pas suivie d'effet. C'est pourquoi il propose la pose dans la salle du Grand Conseil d'un appareil de brouillage des communications électroniques sans fil, une invention digne du professeur Tournesol mais, selon le proposant, très efficace et peu coûteuse. Malheureusement cette proposition audacieuse ne trouve pas grâce devant la commission qui la

refuse par 7 non, 1 oui et 3 abstentions. Ce résultat négatif net provoque une longue tirade désabusée du proposant d'où il ressort que l'on a encore affaire à une grave atteinte contre la démocratie!

Vote

La nouvelle rédaction des articles 34, alinéa 2, et 36 du règlement proposée par le rapporteur est adoptée par 10 oui (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 L, 1 DC, 1 AdG), 1 non (AdG) et 1 abstention (AdG).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de la commission du règlement,

arrête:

Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 36 (nouveau) -

2. Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photographies pendant les séances, sauf autorisation du Conseil municipal. L'introduction dans la salle d'appareils produisant des nuisances sonores est interdite.

Art. 38 (nouveau) -

Toute communication, même électronique, des membres du Conseil municipal avec des personnes se trouvant aux tribunes ou à l'extérieur est interdite depuis la salle.

Premier débat

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L). Il y a téléphone mobile et téléphone mobile; c'est une adepte du portable qui vous parle. Il y a le natel pour le bluff, et le portable pour son travail. Qui dérange qui? Là est la question. Il est vrai que la sonnerie dérange; la sonnerie d'un natel qui ne nous appartient pas nous dérange encore plus, et la persécution se prolonge lorsqu'il y a conversation ou chuchotement de l'appelé.

Quand on introduit un natel en séance ou en commission et que le savoir-vivre existe, on enclenche le vibreur ou on coupe la sonnerie. Et pourquoi coupe-

t-on la sonnerie? Pour ne pas déranger ni persécuter ses voisins, parce que l'on veut être courtois et respectueux de son entourage. Si quelques collègues municipaux ne sont pas des adeptes du savoir-vivre, autant dans leur manque de tenue vestimentaire que dans leur comportement et leurs propos, ils se permettent de téléphoner, depuis leur siège, pour se faire conseiller ou influencer lors d'un vote. Tous ces abus provoquent ma colère et celle des motionnaires.

Notre commission du règlement a bien étudié et remanié la manière de devenir courtois et respectueux de ses voisins, ici, dans cette salle. Et je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté interdisant formellement tout moyen de communication avec les tribunes ou l'extérieur, depuis cette salle, et d'étendre cette interdiction au cadre des commissions.

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (4 oppositions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de la commission du règlement,

arrête:

Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 36 (nouveau) -

2. Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photographies pendant les séances, sauf autorisation du Conseil municipal. L'introduction dans la salle d'appareils produisant des nuisances sonores est interdite.

Art. 38 (nouveau) -

Toute communication, même électronique, des membres du Conseil municipal avec des personnes se trouvant aux tribunes ou à l'extérieur est interdite depuis la salle.

Le président. Comme il s'agit d'une modification de notre règlement, un troisième débat est obligatoire. Il aura lieu à notre séance de 20 h 30.

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:
- la pétition N° 80¹ de l'Association des marchés: «Rendez-nous notre parking sur la plaine de Plainpalais»;
 - la pétition N° 85² du Syndicat du marché aux puces contre la suppression du parking sur la plaine de Plainpalais;
 - la motion N° 334³ de MM. Guy Valance, Pierre Reichenbach, Pierre Huber, Alphonse Paratte, Guy Savary, Bernard Lescaze, Claude Miffon, Pierre-Charles George et M^{me} Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 3 juin 1998, intitulée: «Pour une réelle concertation avec les commerçants du marché de Plainpalais» (N° 425 A).

Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.

Sous la présidence de M^{me} de Coulon, la commission des pétitions s'est réunie le 22 juin, les 7 et 28 septembre, les 2 et 16 novembre 1998, afin d'étudier les objets cités en titre et soumis à son examen. Merci à M^{me} Ursi Frey pour la tenue exacte des notes de séances.

Séance du 22 juin 1998

Audition des pétitionnaires de l'Association des marchés, MM. Chavaz, Estivalis et Gordley

M. Chavaz indique que la pétition demande de maintenir la possibilité de garer les voitures sur la plaine de Plainpalais pendant les heures d'ouverture du marché.

C'est indispensable dans le but de maintenir ce marché. Il est fréquenté par de nombreux clients et restaurateurs qui s'y approvisionnent régulièrement. S'il n'était plus possible de stationner en surface, ils ne viendraient plus à Plainpalais, endroit vivant et convivial qui risquerait bien, alors, de ne plus exister.

Depuis quelque temps, la situation est devenue difficile. La clientèle se raréfie compte tenu du fait que nombreuses sont les personnes qui font leurs achats en France ou dans les grandes surfaces proposant la gratuité du stationnement.

A Carouge, un effort considérable a été fait pour attirer la clientèle. Certains parkings souterrains sont gratuits pendant les heures d'ouverture du marché et une surface de chargement a été mise à la disposition des acheteurs.

¹ Commission, 241.

² Commission, 497.

³ Développée, 140.

Vu la situation difficile, le nombre de marchands diminue à Plainpalais et les jeunes n'ouvrent plus de stands.

Empêcher les voitures de stationner en surface signifierait, à plus ou moins brève échéance, la mort de ce marché!

Les questions sont nombreuses.

De quelle manière les marchands ont-ils été avertis de ce changement?

M. Chavaz explique que le service concerné avait annoncé, en 1997, lors d'une séance consultative, que le stationnement en surface provoquait des oppositions et qu'un changement était à envisager. Puis plus de nouvelles... C'est en mars 1998 que, finalement, la décision a été prise avec l'argument qu'un parking souterrain se trouvait à proximité.

Combien de temps faut-il à une personne et à un restaurateur pour faire leurs achats?

Il est répondu que deux heures sont largement suffisantes et que les restaurateurs sont très rapides.

Est-il vrai qu'actuellement il y a 150 places de stationnement en surface?

M. Chavaz répond par l'affirmative.

M. Estivalis ajoute que ces places sont utilisées par les commerçants (2 places par stand sont nécessaires) et la clientèle.

Les marchands ont-ils été consultés avant la prise de décision? Ont-ils été avertis?

M. Chavaz répond que la décision a été communiquée par téléphone et par écrit suite à une entrevue avec M. A. Hediger. Il s'agirait, apparemment, d'une décision du Conseil administratif que l'association n'a pas eu la possibilité de rencontrer.

Le Conseil municipal a toujours favorisé les marchés, celui du dimanche a-t-il du succès?

M. Chavaz s'attendait à plus de succès, mais il faut reconnaître que ce n'est pas la coutume en Suisse.

Une délocalisation du marché de Plainpalais est-elle envisageable?

M. Chavaz ne le pense pas.

Combien y a-t-il de marchands?

Combien vivent de cette activité?

Combien ont des difficultés?

M. Chavaz indique une fourchette entre 60 et 65 marchands (parfois même 80). Sur 6 stands, 2 tournent correctement, 3 ont des problèmes et 1 est en faillite.

Pourquoi le personnel ne veut-il pas utiliser le parking en sous-sol?

La réponse est claire: c'est trop cher!

Pourquoi les clients ne veulent-ils pas utiliser le parking souterrain?

M. Chavaz répond qu'il est difficile d'accès lorsque l'on est chargé et estime la perte à 30% si cette solution était retenue.

Comment fonctionne le parking en surface?

M. Chavaz remarque: les places ne sont pas marquées au sol et cela ne pose aucun problème. Les voitures n'y restent que jusqu'à 13 h 30.

Comment cela se passe-t-il à Carouge?

M. Chavaz explique que l'accès à plusieurs parkings est gratuit et qu'une aire d'accueil pour les clients a été créée le long du Café de la Bourse.

M. Gordley ajoute qu'un garde est également à disposition pour aider à charger les marchandises.

Une dernière question concerne la situation lorsque des manifestations s'installent sur la plaine (Luna Park, cirques, etc.).

Les pétitionnaires déplorent la diminution des places à disposition.

Séance du 7 septembre 1998

Audition des pétitionnaires du Syndicat du marché aux puces, M^{me} Yvonne Berney, M. Jean-Pierre Fracheboud

M. Fracheboud précise que la pétition a été déposée suite à celle des maraîchers: la problématique et le combat des puciers étant les mêmes.

La situation s'est considérablement détériorée et il est devenu difficile d'exercer le métier de pucier. De nombreux chômeurs sont présents sur le marché, ce qui leur permet d'en vivre.

Il lui semble qu'à une certaine époque déjà, la tolérance du stationnement sur la plaine avait été supprimée; mais cette interdiction avait, ensuite, été levée.

Il y a un an environ, le Syndicat du marché aux puces a été convoqué à une séance d'information par les services concernés à propos du projet de la plaine de Plainpalais.

Un sondage réalisé signalait que le parking en surface allait être supprimé, cependant un arrangement serait proposé.

Sans plus de nouvelles, des amendes ont été distribuées, nouveau retour en arrière, contrairement au souhait du Conseil administratif.

De nombreuses personnes sont choquées par cette interdiction. Il est à craindre que des commerçants venant de l'extérieur cessent de fréquenter ce marché si cette interdiction est maintenue.

Les pétitionnaires signalent que, le plafond du parking souterrain étant trop bas, certains véhicules ne peuvent y accéder. De plus, l'ascenseur est trop petit pour certains meubles.

Un des arguments avancés par M. Hediger était que la surface à venir serait trop abîmée si on autorisait le stationnement des véhicules.

La question que se pose le syndicat est de savoir pourquoi ceux des cirques et des manifestations autorisées, plus lourds que ceux des commerçants et de la clientèle, n'abîment rien!

Contrairement à ce que prétend le magistrat, les puciers ne sont pas subventionnés et paient des taxes et la TVA.

Il n'est pas inutile de rappeler que 40 à 50 places de stationnement ont été supprimées, sur l'avenue du Mail, pour ajouter une voie de circulation.

Il y a huit ans encore, le marché aux puces rassemblait environ 200 marchands. Actuellement, il en compte 450!

Carouge a mis sur pied un arrangement: une zone de chargement (gérée par un chômeur) et le stationnement gratuit.

Le syndicat se demande si la suppression du droit de stationner sur la plaine n'est pas une première mesure visant à déplacer le marché vers un «terrain vague» ou une zone industrielle.

Ce serait regrettable si la plaine devenait un désert.

Quelques questions des commissaires viennent compléter ce qui précède.

Demande est faite de recevoir quelques informations concernant le sondage dont il est fait état par M. Fracheboud.

M. Fracheboud ne répond pas exactement à cette demande mais donne quelques indications concernant les voitures «pendulaires» assez rares d'ailleurs. Il suffirait d'ouvrir le parking en surface quelques heures sans problème. Il estime qu'il faut environ trois heures à la clientèle pour faire le tour des «Puces» qui s'étalent sur 2 km.

Les résultats du sondage ont-ils été communiqués?

M^{me} Berney répond que cela avait été prévu mais malheureusement pas fait! Pourtant, le syndicat avait quelques propositions pour améliorer la situation (cf. annexe).

De combien de places les puciers devraient-ils bénéficier pour les visiteurs?

M^{me} Berney et M. Fracheboud articulent le chiffre de 70 places limitées à 3 heures.

Séance du 28 septembre 1998

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, chargé du département des sports et de la sécurité

La présidente de la commission des pétitions tient, tout d'abord, à exprimer sa déception et celle des membres de cette commission concernant la suite qui a été donnée à la motion urgente déposée en séance plénière du Conseil municipal, le 23 juin 1998, demandant la suspension de la suppression de la tolérance du stationnement sur la plaine de Plainpalais pendant la durée des marchés aux légumes et aux puces (votée à l'unanimité moins 1 abstention).

M. Hediger explique qu'il y a beaucoup de remous au sujet du parking. En tant que chef du département municipal des sports et de la sécurité, il rencontre, régulièrement, les associations des marchés, tels ceux de la plaine ou des Halles de Rive. Le problème du stationnement sur la plaine de Plainpalais est souvent abordé mais loin d'être résolu.

Aucune mesure n'a été prise sans consulter les personnes concernées.

Les habitants du quartier, notamment ceux de l'avenue du Mail, et les propriétaires de chiens (!) se sont plaints à cause des voitures. Elles empiètent sur la partie recouverte de gravillons. La situation prenait une telle ampleur qu'une intervention devenait nécessaire.

Voilà plusieurs années, le Conseil municipal a voté le droit de superficie pour le parking sous la plaine de Plainpalais, l'assortissant du désir de supprimer le parking en surface.

Les propositions de limiter la durée de stationnement à 1 h 30 ont été faites par M. Hediger à M. Chavaz, mais il a refusé catégoriquement. Les explications lui ont été dûment fournies.

Les textes légaux, qui remontent à 1978, et qui réglementent le parking sur la plaine de Plainpalais sont contradictoires (cf. annexe).

M. Hediger ajoute que M. Ramseyer a prétendu que le maire avait mal interprété les dispositions légales. Il est excédé par la tournure des événements et a décidé de ne pas entrer en matière. Le magistrat est conscient du fait que cette prise de position cause du tort aux marchands. Une solution doit être trouvée rapidement. Même M. J.-P. Maître plaide en faveur du maintien de la tolérance de stationnement en surface.

Actuellement, 30 places à 45 minutes sont autorisées. L'éventualité d'élargir la possibilité de stationner à 100 véhicules est envisagée. Il est indispensable d'associer la Fondation des parkings et le département de l'aménagement à l'étude d'une solution.

Une remarque encore: on a pu constater que, sur les 30 places de stationnement tolérées en surface, 10 d'entre elles étaient, toute la matinée, utilisées par des personnes qui ne se rendaient pas au marché.

Comment en est-on arrivé au nombre de 100 places estimées alors que le nombre de visiteurs des marchés est estimé à 700?

M. Hediger répond que ce chiffre est le fruit du hasard.

Séance du 2 novembre 1998

Audition des services de M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative chargée du département des constructions, de l'aménagement et de la voirie, M. Ruffieux, directeur du département des constructions, et M. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain

M. Gfeller présente quelques éléments concernant l'histoire de cette plaine qui a été utilisée, pendant longtemps, comme terrain militaire – cela se faisait également dans d'autres villes suisses.

La première Exposition suisse a été organisée sur la plaine de Plainpalais, de même que d'autres fêtes. Ensuite, les marchés et autres rassemblements sont venus s'ajouter.

Actuellement, il y a une manifestation tous les 15 jours.

Un crédit d'étude a été proposé, en 1995, pour travailler sur un projet de réfection tenant compte d'une coordination entre les différents services intervenant sur cette plaine.

Il faut savoir qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de système séparatif des eaux.

Des études sont en cours en vue de trouver le meilleur équilibre possible entre les divers éléments, et une demande de crédit sera présentée dans quelques mois.

Cette audition suscite peu de questions.

Comment fonctionne l'évacuation des eaux?

M. Gfeller répond qu'il n'y a pas de système de drainage, tout aboutit à la station d'épuration du Lignon.

M. Ruffieux explique que personne ne s'est encore alarmé de cette situation que l'on découvre avec l'avancement de l'étude

Il ajoute que le Conseil administratif met actuellement 60 places à disposition, sur une partie bitumée de la plaine, selon un certain horaire. Il présente, à l'aide d'un plan, la situation future. Il est également prévu d'intervenir au niveau du parking souterrain et d'en faciliter l'accès.

La fluctuation des résidus sous le garage n'est-elle pas problématique?

M. Ruffieux informe que ce problème a été résolu lors de la construction de ce garage.

Séance du 16 novembre 1998 - Discussion

Il convient de revenir de manière détaillée et précise sur la discussion du 22 juin 1998 qui a été très dense.

Il est rappelé, une fois encore, que le parking de Plainpalais a été construit pour libérer la place en surface.

La concurrence entre les commerçants du marché et les grandes surfaces est rude. Elles fournissent caddies, parkings gratuits, accessibles et à proximité.

Il convient de tenir compte de plusieurs aspects:

- du problème des personnes qui travaillent sur place et devraient pouvoir placer leur camion à l'arrière du stand pour décharger facilement la marchandise;
- du problème des clients: tant que des mesures ne sont pas prises pour dissuader les automobilistes de venir en ville avec leur véhicule;

- d'une négociation avec le propriétaire du parking;
- du futur aménagement de la plaine de Plainpalais.

Il faut, néanmoins, être conscient que la population de l'an 2000 se déplace en automobile. On a envie de maintenir le charme de la ville et, en même temps, on met en place toutes sortes de tracasseries!

Il serait possible d'envisager une solution, telle qu'à Carouge, en créant une zone de chargement, et de trouver un juste milieu, à moins de vouloir une ville morte!

La présidente rappelle que M^{me} Burnand a déclaré, en séance plénière, ne pas vouloir supprimer l'accès aux voitures des marchands.

Dans le cadre du réaménagement de la plaine, on pourrait imaginer une rampe d'accès au parking en sous-sol, négocier le prix avec le propriétaire et proposer une solution comme à Carouge.

La commission est surprise d'apprendre que les pétitionnaires se plaignent de ne pas avoir été reçus par l'ensemble du Conseil administratif.

Qui paierait la contrepartie de la gratuité du parking souterrain et surveillerait l'utilisation si pareille solution était retenue? Il serait regrettable de voir disparaître les marchands faute de trouver une solution au problème du stationnement; ceux-ci ne sont pas en mesure de lutter contre les prix appliqués dans les grandes surfaces. Il ne serait guère heureux de leur faire perdre une clientèle qui ne viendra probablement plus si elle ne peut accéder au marché en voiture.

Une partie de la commission est favorable à une certaine tolérance, avec contrôle de la situation et ne veut pas prendre le risque de voter, sèchement, une interdiction qui aurait pour conséquence la mort des marchés.

Et pourquoi n'introduirait-on pas un système de macaron? La surveillance pourrait être assurée par des chômeurs, des étudiants, voire les agents de ville.

La motion N° 334, renvoyée par le Conseil municipal lors de sa session des 2 et 3 juin, est parvenue en même temps que la pétition des puciers concernant le même objet; il était dès lors difficile de prendre une décision sans connaître le dossier dans son ensemble.

La question pour les commissaires était de savoir si l'examen des deux pétitions serait lié ou non.

La crainte d'une de nos collègues était que, si les deux pétitions étaient liées, aucune décision de notre part ne serait prise rapidement. Elle suggère de deman-

der au Conseil administratif, au cours de la séance plénière du 23 juin, de suspendre sa décision durant la période d'examen des pétitions N^{os} 80 et 85 et de la motion N^o 334, ceci par mesure d'urgence.

En effet, il n'était pas certain que la motion N^o 334 ait un effet suspensif sur la prise de décision du Conseil administratif.

Le Conseil municipal doit dire clairement qu'il souhaite étudier ce dossier, en détail.

Deux votes ont lieu le 22 juin 1998:

Premier vote: la présidente soumet au vote la proposition de lier les deux pétitions, ce qui est acceté par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

Deuxième vote: la commission décide de déposer une motion urgente au Conseil municipal, le 23 juin 1998, demandant au Conseil administratif de suspendre sa décision concernant le parking en surface de la plaine de Plainpalais, ce qui est accepté par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

Concernant la discussion finale, force est de reconnaître que, profitant de la pause estivale, le Conseil administratif, une fois de plus, est passé outre la volonté du Conseil municipal. C'est regrettable!

En tout premier lieu, eu égard au caprice du planning du Conseil municipal et de la commission des pétitions, dès l'instant où celle-ci a déposé sa motion urgente, le 23 juin, acceptée à la quasi-unanimité de notre parlement (1 abstention), la motion N^o 334, suspendue pour être traitée avec les pétitions N^o 80 et N^o 85, est devenue caduque.

D'une part, on trouve des commissaires favorables à l'augmentation des places de stationnement, passant de 60 à 100 et de 45 minutes à 1 h 30, avec marquage au sol. D'après M. Hediger, un essai de 15 jours a été fait et convient à tout le monde!

Il ne faut pas oublier que la durée de 45 minutes et 1 h suppose la mise en place d'horodateurs, alors que 1 h 30 correspond à celle de la zone bleue, plus simple et plus économique à gérer.

En effet, un contrôle des véhicules risque d'être plus compliqué qu'une simple zone bleue qui fonctionne parfaitement ailleurs (Migros, Alligros) et pourrait être limitée aux jours et heures de marché uniquement.

D'autre part, une autre partie des commissaires ne semble pas du tout acquise à une zone bleue qui pourrait bien être utilisée par des automobilistes ne se rendant pas au marché. Cela étant, à leurs yeux, inacceptable.

S'il est vrai que l'on veuille favoriser les marchés, principalement celui des maraîchers, il n'est pas certain qu'une zone bleue soit la solution.

Il faut limiter le stationnement à 1 heure, cela suffit pour faire son marché. Aux agents de ville de contrôler ce parking. Quelques sceptiques se demandent si, dès la mise en place d'un marquage, il ne sera pas difficile de limiter l'autorisation aux seuls jours et heures du marché.

Vote

La présidente soumet au vote de la commission une première proposition: 100 places de stationnement avec marquage, en zone bleue, limitées à 1 h 30, aux heures et aux jours de marché.

Elle est refusée par 9 non (1 S, 3 AdG, 2 Ve, 1 DC, 2 R) et 6 oui (2 S, 4 L).

Puis, la seconde: 60 places de stationnement limitées à 1 heure.

Elle est acceptée par 9 oui (1 S, 2 AdG, 2 Ve, 1 DC, 2 R, 1 L), 2 non (2 L) et 4 abstentions (2 S, 1 AdG, 1 L).

La commission des pétitions vous recommande, Mesdames et Messieurs, de renvoyer les pétitions N° 80 et N° 85 au Conseil administratif avec les recommandations ci-dessus.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteuse (S). J'ai essayé de rédiger un rapport le plus complet possible sur un sujet qui a divisé notre commission.

Même si, lors de l'audition de M. Hediger, la commission a déjà exprimé sa déception, même si cette déception est signalée dans le rapport, il n'est pas vain de la répéter aujourd'hui. Oui, la commission des pétitions a exprimé sa déception concernant la suite donnée à sa motion urgente N° 346, acceptée à l'unanimité moins une abstention lors de la séance plénière du 23 juin 1998, qui demandait la suspension de la suppression de la tolérance du stationnement sur la plaine de Plainpalais pendant la durée des marchés aux légumes et aux puces, puisque le stationnement y était toléré depuis de nombreuses années.

Parfois, la commission joue la provocation. En effet, il a été demandé à M. Chavaz ce qui se passerait si la Ville de Genève aménageait des places payantes en surface et gratuites en sous-sol. La réponse était nette: cela ne changerait pas grand-chose, car les poussettes, les cabas, les objets de toute sorte, ont de la peine à accéder au parking souterrain, bien mal pratique. Il ne faut pas oublier non plus le problème du personnel des marchés qui, s'il devait payer son parking, perdrait une partie de son salaire. En effet, le salaire d'une vendeuse varie entre 50 et 100 francs pour la durée du marché, soit de 6 h à 14 h. Le stationnement en sous-sol coûte 2 francs par heure.

Lors de l'audition des puciers, outre ce qui se trouve dans le rapport, une inquiétude latente chez les marchands a pu être nettement perçue. Va-t-on déplacer le marché de Plainpalais? Hélas, la commission ne connaissait et ne connaît toujours pas la réponse, s'il devait y en avoir une!

Plusieurs questions précises n'ont pas reçu de réponse convaincante. Par exemple, pourquoi le Conseil administratif a-t-il pris une décision allant à l'encontre du vote du Conseil municipal, et comment le Conseil administratif la justifie-t-elle? Indépendamment du problème du stationnement sur la plaine, de nombreux emplacements pour voitures ont été supprimés, récemment, dans le quartier de Plainpalais – à l'avenue du Mail surtout. Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle procédé au marquage d'un passage pour piétons sur une surface qui leur est réservée? Pourquoi le Conseil administratif s'aligne-t-il sur une décision prise par l'Etat, alors que le Conseil municipal a émis un avis différent? Les discussions sur le futur aménagement de la plaine n'ont guère éclairé notre lanterne.

Finalement, la commission a conclu qu'un parking en surface semblait nécessaire, malgré l'existence d'un parking souterrain à proximité, mais inadéquat et mal pratique. Soit dit en passant, si l'on avait la volonté de construire ce parking pour supprimer les places en surface, on aurait pu mieux réfléchir à sa conception; les marchés existaient bien avant sa mise en service.

En conclusion, comme vous l'aurez constaté, le résultat des votes est plutôt mitigé. Les commissaires se partagent en deux: d'une part, les tenants de 100 places de stationnement avec marquage et zone bleue, soit 1 h 30, uniquement lors des marchés, considéraient, et considèrent sûrement toujours, que c'est la solution la plus facile à gérer et la moins coûteuse, et, d'autre part, ceux qui souhaitaient, et souhaitent sûrement toujours, 60 places à 1 heure, solution plus onéreuse, nécessitant des installations d'horodateurs.

Je n'ajouterais que peu de choses. Les marchés de la plaine de Plainpalais sont sympathiques, conviviaux, ouverts à tous et ils attirent une population résidant hors les murs. Notre Ville veut-elle se priver de cette variété de personnes qui, si on la tracasse, va aller voir ailleurs, c'est-à-dire là où on lui rend la vie pratique?

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). Je préciserai d'emblée que cet objet a bénéficié d'un examen approfondi au sein de notre groupe. Finalement, notre décision ne surprendra personne, puisque, comme à l'accoutumée, elle est en cohérence avec les options qui nous sont chères depuis toujours.

Ainsi donc, nous ne sommes pas de ceux qui se sentent pris entre, d'un côté, le feu roulant des demandes des maraîchers et des puciers de la plaine et, de l'autre côté, l'échéance électorale. Nous ne faisons pas partie de ceux qui craignent de voir fondre les dividendes électoraux s'ils ne se soumettent pas. Les Verts affirment une sérénité sans faille et sans état d'âme particulier. Nous avons un programme de législature qui affirme clairement que nous soutenons toutes les options qui pourraient permettre un transfert modal. Je ne vous ferai pas l'affront de rappeler ce qu'est le transfert modal, celui-ci, nous le considérons toujours comme essentiel à l'amélioration de la qualité de l'air en ville. Ainsi donc – mon collègue Losio ne me tiendra pas rigueur si je reprends sa formule – «On fait comme on a dit.»

En effet, nous ne nous sommes pas battus pendant de longs mois contre le projet de la place Neuve, avec l'immense succès que l'on connaît depuis le 27 septembre dernier, pour baisser culotte à la première alerte.

Pour notre part, nous nous souvenons parfaitement qu'il existait un principe initiateur à la construction d'un parking sous la plaine de Plainpalais. Lorsque ce Conseil avait voté le droit de superficie, l'idée clairement émise et jointe à cet accord était la suppression des places de parcage en surface.

Nous nous souvenons également du dernier texte en date, établi par le Département de justice et police et des transports, le 18 décembre 1997, et sur lequel il

convient de s'arrêter un moment. Celui-ci, dans son article 1, alinéa a), précise, je cite: «La circulation des véhicules est interdite, à l'exception des cycles, sur l'ensemble de la plaine de Plainpalais», voilà qui est on ne peut plus clair. Cet arrêté prend même la peine de préciser, à l'alinéa d) du même article: «Toute disposition contraire à la lettre a) du présent chiffre est abrogée», cela aussi est on ne peut plus clair et rend donc caducs tous les arrêtés qui auraient pu être émis par le DJPT auparavant. A nos yeux, la question de savoir quel texte prévalait ne se pose donc plus. Et, à ceux qui doutent de la validité de tel ou tel texte – comme cela était le cas dans le rapport – il faut préciser que le dernier est parfaitement concis et fait foi.

Qu'il soit également clair que nous ne sommes pas les ennemis des commerçants de la plaine! Bien au contraire, nous nous sentons même plutôt proches d'eux quand, comme certains maraîchers, ils proposent des produits du terroir ou des aliments issus de cultures respectueuses de l'environnement. Nous sommes également à leurs côtés lorsque, comme les puciers, ils redonnent une seconde vie aux objets que certains avaient délaissés. Cette forme de recyclage a une grande importance sociale et économique.

C'est donc dans l'objectif de préserver cette branche économique que nous souhaitons voir réserver le droit d'accès pour ses propres véhicules jusqu'à l'emplacement de ses stands.

Notre décision s'est appuyée sur un certain nombre de cas intéressants qu'il importe de relever ici. Le marché de Rive, lui aussi très apprécié de la population genevoise, ne bénéficie pas de places sauvages gratuites, mais d'un parking payant situé à proximité. Pour avoir récemment été sur ce marché, j'ai pu constater qu'il se portait, ma foi, fort bien et qu'il n'est pas plus mal pratique qu'un autre, comme cela a été relevé comme étant le cas de la plaine de Plainpalais, tout à l'heure.

Les maraîchers de Carouge semblent avoir trouvé une solution avec les gérants du parking. C'est une possibilité à explorer. Plus loin de nous, vous connaissez, sans doute, le marché de Lausanne, qui commence sur la place de la Riponne pour se poursuivre dans les ruelles et venelles du vieux Lausanne. C'est un marché apprécié des habitants de la ville de Lausanne, des habitants des communes voisines et également des touristes. Là aussi, les gens paient une place de parking, généralement dans le parking de la Riponne ou celui de Saint-Laurent.

Bref, les exemples abondent et il n'y a aucune raison que le cas de la plaine de Plainpalais soit traité comme un cas particulier nécessitant une solution exceptionnelle.

Quant à la proposition de la zone bleue, il nous paraît aussi important d'y renoncer. Une zone bleue est une zone bleue, elle l'est définitivement et cela ne

serait, en aucun cas, légal de décider qu'elle l'est seulement tel ou tel jour, de telle heure à telle heure. N'importe quel citoyen de la ville de Genève, qui ferait recours contre cette décision, gagnerait très facilement et c'est là une voie dans laquelle nous nous refusons de nous engager.

Nous nous bornerons donc à rappeler trois éléments. Premièrement, la possession, la circulation et le parcage d'une voiture – je suis moi-même bien placé pour le savoir – ont un prix. Ce prix, chaque automobiliste doit accepter de le payer sans circonstance particulière.

Deuxièmement, il existe un parking sous la plaine de Plainpalais dont le taux d'occupation se situe actuellement entre 33 et 54%, selon les périodes. Il ne coûte pas si cher que cela à l'usage et il est parfaitement accessible depuis le marché. Une meilleure occupation des places proposées en sous-sol générerait des royalties pour la Ville, qui est partie prenante dans sa gestion. Cela non plus n'est pas négligeable.

Troisièmement, et pour calmer nos ardeurs, je rappellerai que, finalement, le sort qui sera réservé à l'actuel parcage sauvage de surface relève du seul pouvoir discrétionnaire du Conseil administratif qui, quelle que soit la décision que nous prendrons ce soir, pourra, s'il le veut, s'asseoir dessus.

Les Verts proposeront donc au président de faire voter le classement des pétitions N^{os} 80 et 85.

M. Guy Valance (AdG). Rassurez-vous, je serai très bref. L'objectif de la motion N^o 334, que j'avais cosignée, était de rappeler la nécessité d'une réelle concertation. C'était la seule motivation qui m'avait conduit à présenter cette motion. Cette concertation a pu, après bien des écueils, avoir lieu. Nous constatons que les divers partenaires ont pu être auditionnés par la commission et qu'un réel travail a pu être effectué par cette dernière. C'était, je dirais, notre premier objectif.

Sur le fond, en ce qui concerne l'Alliance de gauche, nous avons toujours tenu une position extrêmement proche de celle qui vient d'être décrite par M. Marquet, à savoir l'obligation pour les usagers du marché d'utiliser le parking de Plainpalais, qui est à leur disposition et qui, je vous le rappelle, est sous-occupé.

Nous sommes face à deux pétitions que la commission des pétitions nous demande de renvoyer au Conseil administratif. Nous nous rallierons, Mesdames et Messieurs, au renvoi au Conseil administratif, mais en y ajoutant une recommandation. Au départ, nous souhaitons amender ce renvoi en refusant la proposi-

tion des 60 places de stationnement, qui nous semble effectivement totalement farfelue, mais nous avons abandonné cet amendement. En revanche, nous en proposons un qui demande une marge de tolérance de 15 minutes pour permettre aux usagers de charger, notamment en ce qui concerne le marché aux puces, le matériel qu'ils achètent ou de décharger le matériel qu'ils vendent. Nous proposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Demander au Conseil administratif d'autoriser le stationnement de voitures, uniquement pour le chargement et le déchargement, et cela pendant 15 minutes au maximum.»

Voilà notre proposition. Nous souhaitons que cette proposition soit une recommandation au Conseil administratif. Nous soutenons donc – puisque le problème est réel et qu'il faut une certaine souplesse dans ce domaine – le renvoi au Conseil administratif, mais avec une recommandation qui est celle de n'autoriser que le chargement sur la plaine, donc au maximum un stationnement de 15 minutes, mais en aucun cas, d'adopter une solution de type parking sur la plaine de Plainpalais, ce qui nous semblerait totalement aberrant.

M. André Hediger, maire. Je pense que le débat de ce soir est important, puisque cette question du parking sur la plaine de Plainpalais se pose depuis un certain nombre d'années.

D'une part, la Société du parking de Plainpalais a envoyé, année après année, au Conseil administratif des relevés du taux d'occupation du parking. D'autre part, au fil du temps, les habitants se plaignaient de ce que la plaine était occupée par de trop nombreuses voitures, aussi bien les jours de marché des fruits et légumes que les jours de marché aux puces ou lors d'autres manifestations. Depuis quelque temps, plusieurs groupes politiques sont également intervenus au sein du Conseil municipal afin que des mesures soient prises.

L'augmentation du nombre de voitures sur la plaine n'est pas liée à un développement de la clientèle des maraîchers ou des puciers; elle est surtout due au fait qu'Uni-Mail a ouvert ses locaux et que certains étudiants ou étudiantes ont compris que, certains jours, ils pouvaient garer leur véhicule sur la plaine. Par exemple le mercredi, jour du marché aux puces, jusqu'à 18 heures, et le mardi et le vendredi, jours des marchés de fruits et légumes, jusqu'à 13 heures. Les étudiants ont donc trouvé la solution à leurs problèmes de parcage, d'où l'augmentation du nombre de voitures.

Pétitions et motion: stationnement sur la plaine de Plainpalais

L'année passée, je me suis entretenu de ce problème avec l'Association des marchands de fruits et légumes de Genève. J'ai clairement dit à ses représentants qu'il fallait trouver une solution, aussi bien concernant le nombre de véhicules stationnés sur la plaine que concernant la durée du parcage qui, elle, ne devait pas dépasser une heure et demie. En effet, d'après les relevés des agents de ville, il y a, certains jours, jusqu'à 350 voire 400 véhicules stationnés. C'est ce qui a déclenché la polémique. L'Association des maraîchers, qui défend les intérêts des marchands, a refusé ma proposition – je ne lui en veux pas, d'ailleurs – et m'a demandé quelle était la voie de recours. La voie de recours consiste à exposer le problème auprès du plénum et du Conseil administratif.

Dans un premier temps, le Conseil administratif a préconisé la suppression du stationnement sur la plaine. Les maraîchers et les puciers ont fait recours contre cet avis et ont écrit à deux reprises au Conseil administratif, qui a reconsidéré sa position. Au début janvier, nous avons adopté la solution actuelle, à savoir 60 places de stationnement, avec limitation à une durée de 45 minutes. Bien entendu, les marchands de fruits et légumes et les puciers – vous les avez auditionnés – ne sont pas d'accord avec cette solution; en effet, ils estiment que 60 véhicules ne suffisent pas et que 45 minutes constituent un laps de temps trop court pour pouvoir effectuer correctement ses achats.

Lors de nos discussions, j'ai aussi évoqué le parking souterrain. J'en ai également parlé avec M. Donnat, qui est le président de la Société du parking de Plainpalais, en vue de trouver des solutions. Lors de nos discussions, un élément important a été évoqué, permettant d'expliquer la faible fréquentation de ce parking: un acheteur effectuant ses commissions au marché des fruits et légumes ne peut pas accéder au parking souterrain par la rampe de sortie des véhicules. Je suis allé vérifier l'exactitude de cette information dimanche soir. En effet, le trottoir ne fait que 30 cm de large et il est impossible de l'emprunter, si l'on est chargé de paquets, de cornets ou de cagettes. Pour entrer dans le parking par l'escalier, il faut traverser une zone herbeuse, ce qui n'est pas toujours facile, et encore moins pendant les manifestations, telles que le Luna-Park et lors des fêtes de fin d'année.

Les marchands de fruits et légumes et les puciers sont conscients que nous devons trouver une solution pour l'avenir. Ils sont d'accord de déplacer le marché actuel vers la sortie du parking si on présente prochainement un crédit pour l'aménagement de la plaine de Plainpalais. Cet aménagement ne pourra pas se réaliser cette année, vu les manifestations prévues par «Signé 2000», mais il se réalisera peut-être en l'an 2000. Cet aménagement devrait prévoir que la rampe de sortie du parking soit équipée d'un trottoir suffisamment large pour que les acheteurs, munis de sacs à commissions, puissent l'emprunter sans problème. Dès lors, les marchands accepteraient de déplacer leurs étals de part et d'autre de

la sortie du parking. Un passage serait assuré pour le chargement et le déchargement des marchandises. Tout cela est de la musique d'avenir. Toutefois, il faut souligner que les marchands sont déjà conscients que l'on s'achemine vers une interdiction totale du parking sur la plaine de Plainpalais et c'est pour cela qu'ils proposent un réaménagement du parking souterrain.

A présent, il s'agit de gérer la période actuelle. Parmi les marchands de fruits et légumes, ainsi que parmi les acheteurs, le mécontentement règne. Je ne vous cache pas que j'ai reçu de nombreuses lettres, suivies de pétitions, ainsi que de nombreux coups de téléphone. J'ai pu constater que ce ne sont pas les habitants de la ville de Genève, mais ceux des communes avoisinantes, qui viennent faire leur marché à Plainpalais. Pour la défense des marchands de fruits et légumes, je rappelle aussi qu'ils connaissent des temps difficiles – comme tout le monde – et qu'un accès facilité pour les voitures constituerait un plus pour le marché.

On a instauré – cela n'existe pas dans les autres communes – un marché le dimanche, en vue de concurrencer ceux situés à notre frontière, sur territoire français. Le dimanche, les acheteurs désirent aussi venir avec leur voiture pour pouvoir effectuer leurs commissions et repartir très vite. Je dois dire que les marchands sont bien présents le dimanche et je les en remercie.

A ce jour, le Conseil administratif a pris position en faveur de la solution des 60 places durant 45 minutes. Suite aux discussions que j'ai eues avec les marchands de fruits et légumes ainsi qu'avec les puciers, j'ai pris personnellement la décision de tenter une expérience et d'autoriser, durant 15 jours, le parage de 100 véhicules durant 1 h 30. Je répète que ce n'est pas une décision du Conseil administratif, mais une décision de ma part. Je peux vous dire que c'est la solution rêvée, idéale. Les acheteurs et les marchands ont été enchantés. De plus, les collaborateurs de la Ville de Genève, soit les agents de ville, ne se sont plus fait insulter, comme cela a été le cas auparavant. Souvenez-vous que l'on a frôlé l'émeute lors des manifestations des marchands de fruits et légumes qui voulaient, à juste titre, se faire entendre. Je le répète: la solution de 100 véhicules durant 1 h 30 est la solution idéale.

Je rappelle également, car on a tendance à l'oublier, que, suite à une décision du Département de justice et police et des transports, toute circulation est interdite sur la plaine de Plainpalais. Je m'en suis ouvert à M. Ramseyer, qui a eu l'air étonné. Les marchands de fruits et légumes et les puciers ont alerté, à ce sujet, des conseillers d'Etat et les membres du Conseil administratif. Je rappelle aussi que le Conseil administratif a reçu M. Cramer, qui, souhaitant se rendre compte de la situation, s'est rendu sur place, au marché de fruits et légumes. Je l'en félicite. Au sein de son département, des contacts ont été établis avec les producteurs genevois. M. Cramer a discuté avec eux de ce problème. Ensuite, il nous a envoyé une

lettre pour prendre la défense des producteurs maraîchers genevois et nous demander de trouver des solutions positives, en invoquant l'importance, pour l'économie genevoise, de la petite paysannerie et des maraîchers.

Voilà, Mesdames et Messieurs, où nous en sommes. Après avoir mené cette expérience de 100 places pour 1 h 30, nous sommes revenus à la solution des 60 places pendant 45 minutes. Je serais tenté de dire que, si l'on ne veut pas aller au-devant de nouvelles complications, la meilleure solution serait de revenir aux 100 places durant 1 h 30, ce qui apaiserait les esprits.

Je souhaite encore vous indiquer la raison pour laquelle le Conseil administratif s'est permis de faire fi de votre vote, datant de la veille des vacances, demandant la suspension de la décision du Conseil administratif pendant que vous étudiez ces pétitions. La gestion du domaine public est du ressort du Conseil administratif et – M. Marquet vient de le rappeler – peu importe les décisions du Conseil municipal; le Conseil administratif appliquera ses décisions sur ce domaine privé qu'est la plaine de Plainpalais.

Je rappelle aussi qu'une durée de stationnement limitée à 45 minutes n'est pas la bonne formule. Si, demain, nous avons un recours au Tribunal administratif, nous perdrons cette cause, car la zone de parcage sur la plaine de Plainpalais serait considérée comme une zone bleue.

La solution que je préconise, à titre personnel, car ce n'est pas la position de mes collègues, est un parking de 100 places durant 1 h 30. Je vous donne mon avis, même si, en tant que maire, je devrais défendre la position de mes collègues.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne reviendrai pas sur l'exposé très détaillé que notre maire, M. André Hediger, vient de faire et sur la position du Conseil administratif.

J'aimerais juste tirer un parallèle entre la séance de la commission des pétitions à laquelle j'ai assisté hier soir et cette affaire des marchés de fruits et légumes et des puciers. Hier soir, un commissaire m'a interpellé, d'une manière assez virulente, en me disant que les conseillers administratifs, en l'occurrence celui qui vous parle, étaient contre les bistrotts, puisque un bistrot se fermait à la rue Rousseau; il s'agissait du bistrot Le Fribourgeois. J'ai expliqué à ce conseiller municipal que je n'étais en tout cas pas contre les bistrotts, que j'aimais les bistrotts, particulièrement les vieux bistrotts, et que les bistrotts étaient des lieux d'animation incontournables pour une ville. Mesdames et Messieurs, si je vous parle des bistrotts, c'est parce qu'ils fournissent la même animation que les marchés. Sans les marchés de fruits et légumes, sans les marchés aux puces, une ville se meurt et c'est pour cela qu'il faut tout faire aujourd'hui, pour donner les moyens

aux puciers, aux marchands de fruits et légumes, de continuer leur activité. Pour qu'ils puissent continuer cette activité, il faut absolument vaincre cette opposition au parking en surface sur la plaine de Plainpalais. Cet accès est absolument indispensable pour les personnes qui veulent chiner aux puces ou faire leurs achats aux fruits et légumes. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il n'y a rien de plus désagréable que d'être stressé pour des questions de parking, lorsque vous effectuez des achats.

J'ai toujours dit que je défendais l'économie et, en l'occurrence, l'économie primaire. Ce canton a besoin de cette économie primaire et, le fait de défendre les maraîchers, c'est également défendre l'économie primaire de ce canton. Je défends également l'entreprise privée, car il s'agit, ici, de petits patrons, de chefs d'entreprises. Et que font ces chefs d'entreprises, ces petits patrons? Ils procurent des places de travail à d'autres gens et, cela, je le défends aussi; c'est un credo libéral et je ne cesserai de le dire.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, je suis persuadé – et M. Hediger, notre maire, l'a très bien dit tout à l'heure – qu'il est parfaitement possible de trouver un *modus vivendi* entre les maraîchers, les puciers et la Ville de Genève, de même avec le DJPT (Département de justice et police et des transports).

En conclusion, tant que la plaine de Plainpalais restera dans l'état actuel, où l'on y voit plutôt des crottes de chiens et des flaques d'eau, très franchement, une, deux ou cent voitures de plus, ce n'est pas ce qui va gêner. Tant que la réfection totale de la plaine de Plainpalais n'est pas entreprise, je crois que l'on peut parfaitement y garer des voitures et favoriser une catégorie de personnes qui luttent pour exercer leur métier, à savoir les maraîchers et les puciers.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Habitant au bord de la plaine de Plainpalais, je pense que je peux parler en tant que conseiller municipal qui connaît ce problème.

Je tiens à attirer l'attention de ce Conseil municipal sur ce qui s'est passé au mois de décembre. Au sein des groupes politiques, nous avons eu tout un débat relatif à la votation du 20 décembre, au sujet de la répartition des rentrées fiscales entre l'Etat de Genève et les communes. Il faut rappeler que les petits commerçants paient des contributions à l'Etat et à la commune. Les marchands de la plaine de Plainpalais sont en train de se rendre compte que, consécutivement au problème du parcage, une baisse de revenus se fait ressentir, et cela aura pour conséquence une baisse des rentrées fiscales.

Je ne sais pas si vous connaissez bien l'endroit. Lorsque vous mettez votre voiture dans le parking souterrain et que vous en sortez, vous vous dirigez en direction de la place du Cirque, ce qui implique que vous devrez accomplir le tour

de la plaine et emprunter l'avenue du Mail, pour pouvoir charger vos marchandises. Pour des personnes qui ont quelques difficultés ou qui viennent d'assez loin, cela n'est pas très pratique. De plus, l'interdiction de stationnement en surface va engendrer d'autres problèmes de circulation. Connaissant très bien ce problème, j'ai essayé de convaincre ceux qui étaient réticents et de leur faire comprendre la réalité.

Je vous suggère, Monsieur le président, de mettre aux voix les différentes positions qui ont été votées par la commission des pétitions et qui figurent à la page 10 du rapport. La première offre 100 places de stationnement avec marquage, en zone bleue, limitées à 1 h 30; la deuxième demande 60 places de stationnement limitées à 1 heure. Ainsi, les conseillers municipaux qui ne sont pas membre de la commission pourront aussi s'exprimer.

J'essaie d'attirer l'attention de ce Conseil municipal sur l'importance de cette question – je crois que nous ne sommes pas très nombreux à vivre au bord de la plaine de Plainpalais – car, en tant que riverain, j'ai pu constater l'ampleur du problème qui se définit comme étant un problème de relations entre la Ville et les petits artisans, les petits commerçants que sont les maraîchers. Je peux vous assurer que ces derniers passent de nombreuses heures à préparer leurs marchandises et leurs véhicules et à monter leurs stands pour pouvoir exposer et vendre leurs produits.

Voilà, Monsieur le président, ce que j'avais à dire et j'espère ne pas devoir rédiger un amendement pour la proposition que je vous ai suggérée.

Le président. Nous voterons les conclusions de la majorité de la commission. Les autres propositions sont à représenter comme amendements. Monsieur Pattaroni, vous avez la parole.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti est très heureux d'avoir entendu les déclarations des conseillers administratifs Hediger et Muller. En fait, j'avais évidemment préparé une intervention, et c'est exactement en ces termes que j'aurais voulu placer mon introduction.

Nous estimons que, étant donné que l'on parle d'aménagement convivial de la ville, d'aménagements qui offrent des perspectives de vie agréable et qui permettent aux différentes activités professionnelles de s'exercer, l'unanimité des conseillers présents dans cette salle devrait soutenir les marchés publics. On doit reconnaître que les marchands, qui ont le courage de venir présenter leurs marchandises par tous les temps, méritent une certaine reconnaissance de la part des autorités et des milieux politiques.

Pour nous, notre religion est faite, si j'ose dire. Il importe qu'un Conseil comme le nôtre – s'il veut aller dans le sens des paroles que d'aucuns prononcent à tout moment – trouve une solution pour permettre à ces marchands d'exercer leur activité de manière rentable – osons le dire – et facilite l'accès aux acheteurs.

Aussi, nous vous présentons un amendement que nous avons préparé auparavant et qui va tout à fait dans le sens de ce qui a été dit.

Projet d'amendement

«En attendant la solution définitive de réaménagement des entrées et sorties du parking souterrain de Plainpalais, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'aménager un dispositif de stationnement en surface de 100 places à durée limitée à 1 h 30, sans paiement, lors des marchés.»

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste a discuté de manière approfondie cette problématique. Il faut d'abord rappeler qu'en général nous soutenons, comme l'ont dit les Verts, une logique qui consiste à favoriser le transfert de mode de transport à tous les niveaux de comportement, que l'on ait affaire aux pendulaires ou au trafic visiteurs.

De plus, il est bon de rappeler, une fois encore, que le parking de Plainpalais a été construit pour, justement, éliminer, une fois pour toutes le parcage en surface et libérer la plaine pour que s'y déroulent d'autres types d'activités conviviales telles qu'on les connaît, soit les marchés aux fruits et légumes, soit le marché aux puces ou d'autres activités occasionnelles, comme les cirques, ou, tout simplement, pour la promenade. Cette disposition est en vigueur depuis longtemps. Malheureusement, il s'est également installé une tolérance depuis longtemps, c'est regrettable, mais c'est aussi difficilement contestable. Les gens ont pris des habitudes et l'absence de réaction de la part des autorités peut justifier, jusqu'à un certain point, que les gens aient pensé que, puisque c'était toléré, c'était permis.

Nous avons approuvé, à l'époque, la décision du Conseil administratif de mettre fin à cette tolérance, mais nous avons aussi critiqué, déjà en juin dernier, la manière quelque peu abrupte de mettre fin à une situation qui durait depuis longtemps et cela de manière peut-être pas assez concertée, avec une communication tardive de cette décision aux personnes qui avaient pris ces habitudes, que ce soient les clients, les maraîchers, ou les puciers eux-mêmes. Nous avons donc insisté sur l'importance de la concertation. Elle s'est faite ces derniers mois, de manière pas toujours très organisée, puisqu'il y a eu une espèce de concertation parallèle, d'une part entre le Conseil administratif, les maraîchers et puciers et,

Pétitions et motion: stationnement sur la plaine de Plainpalais

d'autre part, entre la commission des pétitions et les mêmes maraîchers et puciers. Il n'empêche que cela a au moins permis de mettre à jour les différents enjeux du problème. Pour parvenir à un compromis, Mesdames et Messieurs, il faut évidemment de la bonne volonté des deux côtés. La Ville a peut-être été abrupte au début, mais, ensuite, elle a mené cette discussion. Il est aussi indispensable que les maraîchers et les puciers fassent preuve d'esprit de compromis et soient ouverts à la discussion. Là, nous arrivons au fond du problème.

Il est vrai qu'être maraîcher de nos jours et tenir un stand au marché de Plainpalais n'est pas nécessairement l'activité commerciale la plus simple à mener. Nous avons, par ailleurs, toujours soutenu les mesures visant à favoriser la présence et le maintien des marchés en ville, que cela soient des marchés fruits et légumes ou autres produits frais, ou bien un marché aux puces. Mais il est absurde de croire qu'on peut concurrencer les grands centres commerciaux de la périphérie en facilitant le parking sur la plaine ou près d'autres commerces en ville. Le centre-ville a d'autres atouts pour attirer les clients car, du point de vue de l'accès automobile, un centre commercial en périphérie sera plus compétitif, les acheteurs pouvant se garer directement à côté du commerce. Quoi qu'on fasse et du moment que l'on refuse une invasion totale du centre-ville par les voitures, la ville ne pourra pas rivaliser, sur ce point-là, avec les centres commerciaux.

De toute façon, Mesdames et Messieurs, un changement de comportement s'amorce peu à peu. Des études, récemment menées par l'HEC à Lausanne, montrent que, petit à petit, les gens se rendent compte que l'utilisation de la voiture a un coût réel, direct – dont on ne s'est peut-être pas rendu compte jusqu'à présent – et que d'aller au centre-ville par d'autres moyens de transport pour faire ses courses, à moyen et à long termes, est plus avantageux que d'aller jusqu'à Chavannes ou jusqu'en France, si ce n'est encore plus loin. (*Remarques.*) Les études le prouvent, on a effectué des sondages, peut-être que Genève, qui a un comportement traditionnellement plus favorable à la voiture, prendra plus de temps pour opérer ce changement, mais cette tendance se dessine.

Cela dit, nous sommes aussi prêts à accepter certaines spécificités des marchés de la plaine que ce soit celui des puces ou celui des fruits et légumes. En particulier, nous acceptons le fait qu'il y ait un besoin de pouvoir charger et décharger les denrées en tant que restaurateurs, donc en tant que clients plus ou moins de gros pour le marché, voire pour un achat de gros volume aux puces – quoique, Mesdames et Messieurs, il est rare que l'on achète une très grosse pièce au marché aux puces.

Nous souhaiterions, à terme, trouver une solution parmi les diverses options qui ont été énoncées, que ce soit une voie de chargement, un arrêt très court, et, de ce point de vue là, l'amendement de l'Alliance de gauche évoque une solution possible – et nous avons une certaine sympathie pour cet amendement, même si

on peut discuter la durée exacte du stationnement. A ce stade, et pour donner du temps à la recherche d'un compromis viable à long terme qui évite le stationnement sur la plaine, nous sommes prêts, à contrecœur, à soutenir les conclusions de la commission pour ne pas allonger inutilement ce débat. Mais, pour nous, il est évident que cela ne peut être qu'une solution temporaire et nous serons attentifs à ce qu'elle ne dure pas éternellement. A terme, nous souhaitons voir la disparition du stationnement sur la plaine. Nous souhaitons, par exemple, que les maraîchers et les puciers discutent avec les propriétaires du parking souterrain pour adopter une solution, comme à Carouge, mais cela n'est pas de notre compétence, Mesdames et Messieurs, parce que c'est un parking privé. En attendant, comme je l'ai dit, nous souhaitons tout de même que les conclusions de la commission soient votées, et je pense qu'un certain nombre d'élus socialistes voteront aussi l'amendement de l'Alliance de gauche.

M. Pierre Reichenbach (L). Permettez au motionnaire cosignataire de cette motion, de se féliciter de l'attitude du Conseil administratif. J'aurais pu intervenir avant, mais, ce soir, chers collègues, je vous rappellerai simplement la chose suivante: les élections sont proches et je devine un créneau qui n'a pas été entièrement exploité par notre Conseil!

Les Verts se battent pour la suppression du stationnement; on peut les en féliciter. Toutefois, aujourd'hui, les Verts n'ont pas parlé du parage des caravanes durant les fêtes de fin d'année, caravanes qui déversent des effluents dans les eaux pluviales; j'en suis étonné, parce que c'est aussi une partie de la discussion de l'aménagement de la plaine de Plainpalais. Cela fait un certain temps – sans me tromper, je peux dire une vingtaine d'années – que le Conseil administratif doit nous faire parvenir des propositions pour la remise en état de la plaine de Plainpalais. Il y a eu des projets; j'avais même, avec le camarade Zaugg, proposé d'y installer une tour à grimper! Rien ne s'est fait. Les environs de la plaine de Plainpalais sont toujours aussi lamentables, et, maintenant, on se dépêche de légiférer. Ce qui me gêne, en tout cas ce qui me gênait le 3 juin 1998, c'est la décision du Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de prendre un arrêté pour interdire le parking. (*Protestation de M. Hediger.*) A la limite, s'il ne l'a pas demandé, il l'a quand même suscité! Si, si... M. Hediger n'est pas d'accord, mais je ne crois pas que le Conseil d'Etat prenne des arrêtés sans qu'on les lui demande, n'est-ce pas?

Ce qui me gêne aussi, c'est que, ce soir, tout le monde semble être d'accord pour accorder le parking aux usagers du marché. Il n'est pas dans mon intention de créer un parking qui remplacerait ou qui se substituerait au parking souterrain – je reviendrai sur le problème du parking souterrain – mais il est juste de laisser les commerçants et leurs clients pouvoir être au service de l'économie. J'habite

aussi Plainpalais et je suis étonné de cette ségrégation à laquelle j'ai assisté ces derniers mois, où on voyait une armée d'agents municipaux qui essayaient de détourner les voitures de la plaine et qui gênaient particulièrement la circulation le long de la plaine de Plainpalais. Si tout rentre dans l'ordre, et qu'on peut obtenir un parking provisoire en zone bleue, cela sera une bonne chose.

En ce qui concerne le parking de Plainpalais, je prierai le Conseil administratif d'intervenir auprès des propriétaires pour en améliorer la sécurité et les éclairages. Indépendamment des escaliers, il faut oser aller dans le coupe-gorge du parking de Plainpalais! Et, à cause de ce coupe-gorge, je connais quantité de clients qui n'aiment pas y aller. Le parking serait peut-être beaucoup plus rempli qu'actuellement, si on prenait des mesures pour assurer la sécurité des usagers. Bref, les problèmes sont nombreux.

Il semble que le Conseil administratif soit devenu raisonnable, et on ne peut que souscrire à l'autorisation de parcage pour les marchands, ce qui amènera un plus à Genève.

M. Guy Valance (AdG). Il est vrai qu'il ne m'est jamais venu à l'idée d'aller à pied, en cheminant, jusqu'à la Migros d'Etrembières ou Balexert. Comme je n'ai pas de voiture, j'ai la chance de ne pas fréquenter ces lieux-là: je vais donc au marché. Le marché est un lieu où l'on va, en principe, à pied.

J'ai l'impression d'assister – et M. Hediger et M. Muller suivent, à ce sujet, la même ligne – à un discours récurrent sur le lien, que je considère comme totalement archaïque, entre automobiles et économie. On prétend qu'il n'y a pas d'économie, de développement économique, de viabilité économique, sans la bagnole. Cela est évidemment totalement aberrant, archaïque, et *a fortiori*, Mesdames et Messieurs, quand on parle d'un marché, un marché aux abords duquel existe un gigantesque parking vide à la disposition des usagers. L'aspect sécuritaire, coupe-gorge, lien entre l'économie et la bagnole, etc.: il faut cesser tous ces discours. Il n'y a pas d'insécurité dans le parking de Plainpalais. Arrêtons de fantasmer, Mesdames et Messieurs, et de tenir un discours aux relents populistes! Je vous le demande, merci.

Mesdames et Messieurs, il ressort de l'audition du Conseil administratif, et notamment de l'intervention de M. Pattaroni et de M. Reichenbach, une impression d'air connu: on veut faire renaître le parking de la place Neuve à Plainpalais! Vous souhaitez, Mesdames et Messieurs, 100 places de parking sur la plaine et en surface! Cela, il n'en est pas question, c'est une ignominie et jamais nous n'accepterons. A vrai dire, je ne sais pas comment l'Alliance de gauche va se comporter sur cette question – vous savez que, actuellement, elle a un certain

nombre de difficultés à se rassembler – mais, en tout cas, moi, je n'accepterai jamais que l'on mette en place un parking prétendument provisoire, car, ensuite, c'est du provisoire qui dure – et on connaît l'extraordinaire capacité que nous avons à Genève de maintenir du provisoire qui dure et, finalement, d'être mis au pied du mur.

Je crois que vous souhaitez, de manière déguisée, créer un parking définitif sur la plaine de Plainpalais. Cela, il n'en n'est pas question.

Mesdames et Messieurs, dans l'amendement que nous avons proposé, nous avons été dans le sens du Conseil administratif, puisque nous proposons, contrairement aux Verts, d'entrer en matière sur la proposition de renvoi au Conseil administratif avec, comme seule recommandation, la capacité de charger et décharger son véhicule pendant 15 minutes au maximum sur la plaine de Plainpalais.

Je m'aperçois que le Conseil administratif semble peu enclin à réfléchir à cette proposition. Alors, si, d'entrée de jeu, le Conseil administratif décide que cette proposition est caduque et qu'il n'y réfléchira pas, je n'entrerai pas en matière sur le renvoi de cette proposition et j'espère, bien entendu, que je serai suivi par mes camarades de l'Alliance de gauche.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Il semble à la mode, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de voir le Conseil administratif s'exprimer à titre individuel sur des propositions qui, à l'évidence, sont de nature existentielle, comme vous l'aurez bien compris ce soir. Je ne vois pas pourquoi je me priverais d'un tel plaisir et, ce soir, je souhaiterais m'exprimer au nom de la majorité du Conseil et vous dire quelles ont été les réflexions que nous avons menées.

Je rappellerai brièvement que la population genevoise a accepté il y a quelques années d'accorder un droit de superficie à la Société du parking de Plainpalais, de manière à débarrasser la plaine du parking sauvage. C'était le but essentiel de cette décision, l'autre objectif étant, bien sûr, de faciliter la vie des commerçants voisins et d'améliorer ainsi leur sort.

Il est évident que, au cours des années, un certain laxisme s'est installé, parce que nous n'avons pas procédé aux contrôles que nous aurions dû faire, et que, progressivement, les propriétaires des voitures ventouses ont trouvé beaucoup plus commode de stationner gratuitement sur la plaine de Plainpalais plutôt que d'aller mettre un franc dans la tirelire du parking souterrain. Cette situation, Mesdames et Messieurs, n'était pas souhaitable pour de nombreuses raisons: d'une part, pour le respect de la promesse faite, à l'époque, à la population, de débarrasser

ser la plaine du parking sauvage; d'autre part, puisque cela empêchait la société qui a construit le parking de tourner et de verser à la Ville de Genève les royalties qui découlent du paiement régulier de ce parking souterrain payant.

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, la majorité du Conseil administratif a décidé clairement qu'il était souhaitable que l'on puisse conserver une zone de chargement. Une zone de chargement est nécessaire, comme le disait très justement M. Valance, puisque certains commerçants, voire certains habitants, peuvent avoir de la difficulté à utiliser le parking souterrain lorsqu'ils sont chargés d'une acquisition lourde ou encombrante. Dans ce cas, il faut comprendre que l'on souhaite, momentanément, charger ou décharger son véhicule et il faut donc réserver une petite zone à cette fin, comme vous le souhaitez, d'ailleurs, tout à fait intelligemment dans les conclusions du rapport de la commission des pétitions. Cette petite zone serait réservée au chargement et au déchargement, mais serait limitée à trois quarts d'heure. En effet, il semble que charger ou décharger un véhicule ne prend, en général, pas plus de 45 minutes. Maintenant, si le Conseil municipal insiste, je pense que la majorité du Conseil administratif peut parfaitement admettre que cette durée soit prolongée d'un quart d'heure encore.

Alors nous laisserons le soin au Conseil municipal de procéder au vote qu'il souhaite faire ce soir à cet égard. Nous en tiendrons très certainement compte, mais pas au-delà de ce qui est inscrit dans le rapport de la commission des pétitions.

J'attire votre attention sur un point, c'est que le Conseil administratif est également obligé d'agir – c'est quand même sa mission – en équité. Il serait parfaitement scandaleux – et ce serait certainement jugé comme tel par vous-mêmes et par les habitants concernés – de voir brusquement un parking sauvage se développer sur la couverture des voies de Saint-Jean. Il en est exactement de même à Coutance où un marché existe et où le parking de la Placette est utilisé. Il en est de même pour toutes sortes de marchés en ville de Genève qui n'ont pas la chance de pouvoir, comme c'est le cas ici, disposer d'un parking immédiatement sous les pieds de leurs clients.

Je rappellerai – pour en avoir fait moi-même l'expérience – qu'en ce qui concerne le marché aux puces il est évident que, si vous effectuez un achat d'une certaine importance, le commerçant est absolument d'accord de vous le livrer à la fin du marché, à 17 h. Donc, il n'y a, en réalité, absolument pas de problème à cet égard.

Je souhaite donc que cette histoire – qui déchaîne des passions, on ne sait trop pourquoi, parce qu'elle ne me semble pas frappée au coin de l'intérêt le plus évident – trouve sa solution ce soir et que nous puissions adopter la formule telle que

vous la définissez. Que ce soit trois quarts d'heure ou une heure, il me semble que nous rendrons le service souhaité à la population; les gens pourront effectivement charger et décharger leurs marchandises.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Il n'est pas étonnant que ce débat soit long et animé. Evidemment, j'adore aller faire mon marché et rencontrer ceux qui nous offrent les légumes, au petit matin, afin d'agrémenter notre table. J'adore me rendre au marché aux puces pour flâner, découvrir des objets et discuter avec les commerçants. Il est évident que je comprends très bien les personnes qui, par exemple, sont handicapées et ont besoin de leur voiture parce qu'elles ne peuvent pas utiliser les transports publics pour se rendre au marché. Je comprends bien aussi ceux qui, comme M. Valance, n'ont pas de voiture, prennent les transports publics, et en particulier le tram, pour se rendre à ce marché. Je comprends aussi ceux qui aiment la marche et sillonnent la ville à pied. Tout comme je comprends aussi l'automobiliste qui, installé bien confortablement dans sa voiture, se rend à l'aide de celle-ci au marché et désire se parquer à proximité des marchands. Je comprends encore beaucoup de choses, notamment que ce débat ait lieu. C'est normal, chacun défend son confort, ses habitudes, ses intérêts. Le débat de ce soir est bien là pour le démontrer.

Comment assurer la gestion de ces différents égoïsmes? Par la politique, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Il est étonnant de voir la schizophrénie qui s'empare des hommes politiques sur certains sujets. Le Conseil administratif s'est exprimé d'une manière individuelle, puis dans sa majorité.

Une loi a été édictée par le Conseil d'Etat. Ce dernier a voté un arrêté qui interdit le stationnement sur la plaine de Plainpalais. Ce sont les mêmes conseillers d'Etat qui ont accepté cet arrêté qui, maintenant, font pression afin que l'on tolère le parking sur la plaine. Nous avons signé une convention avec la Fondation des parkings. L'interdiction du stationnement en surface vise, justement, à percevoir plus de redevances, et ce sont ces mêmes conseillers qui défendent le parking.

Nous faisons face à une succession de contradictions: non seulement nous sommes dans l'illégalité, mais, en outre, plus personne ne comprend le débat politique. Il est vrai que nous sommes en période électorale, que nous avons besoin de gens qui nous élisent, puisque nous sommes remis en question tous les quatre ans. Mais, Mesdames et Messieurs, il faut savoir raison garder!

Cette décision appartient d'abord au Conseil administratif. M^{me} Burnand vous a indiqué que le Conseil administratif avait fait preuve de tolérance, puisqu'il a pris la décision, consensuelle, de porter le nombre de places de 0 à 60, durant 45 minutes. Permettez-moi d'ouvrir une petite parenthèse. Il est bien plus intéres-

sant pour les commerçants d'avoir 60 places à 45 minutes que 100 places à 1 h 30. Ainsi, plus de personnes pourront venir au marché. Cet argument supplémentaire a entraîné la décision du Conseil administratif.

M^{me} Burnand vous a fait part de notre attention à votre délibération. Il est évident que nous prendrons une décision conforme à vos intérêts, conforme aux intérêts de la population que vous représentez. Mais, pour l'instant, la décision est de la compétence du Conseil administratif.

Personnellement, je voudrais, Mesdames et Messieurs, vous inciter quand même à la prudence. Nombre de personnes prennent le tram pour se rendre au marché, parce qu'on leur a recommandé de ne pas utiliser leur voiture, mais les transports publics. En revanche, certains politiques incitent les gens à utiliser leur voiture. On arrive donc, à un moment donné, à des contradictions qui ne favorisent pas la modification du comportement des citoyens de notre ville.

Après plusieurs délibérations, le Conseil administratif a pris une décision consensuelle. Il est revenu en arrière et je pense qu'il a pris une bonne décision. Si vous voulez apporter une modification à cette décision, faites-le, et nous en débattons au Conseil administratif.

Le président. Je tiens à préciser que M. Rossetti est excusé pour cette séance.
(*Rires.*)

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous lire un fax de Shanghai, mais je tiens quand même, au nom du groupe radical, à faire quelques observations. Rassurez-vous également, nous n'allons pas déposer d'amendements, il y en a suffisamment pour que chacun puisse faire son marché et choisir sa solution. Quelques observations, toutefois, nous paraissent nécessaires.

Il est évident que la décision que nous prenons ce soir, nous, Conseil municipal – et que le Conseil administratif ratifiera ou non, puisqu'il a lourdement insisté sur le fait que les règles concernant l'utilisation du domaine public étaient de sa propre compétence – n'est valable que jusqu'au réaménagement ou à la rénovation, ou tout ce que vous voulez, de la plaine de Plainpalais, car c'est là, bien entendu, le véritable problème. La plaine de Plainpalais doit – c'est un projet qu'à plusieurs reprises des membres de ce Conseil ont soutenu – faire l'objet d'un nouveau lifting, car son état actuel est indigne de notre cité.

Je suis heureux de voir que – même s'il y a trois opinions divergentes au sein du Conseil administratif – le principe de réalité commence à refaire surface et que

la position pure et dure, très hostile aux puciers et aux maraîchers, s'est quelque peu effritée. Pour ma part, j'ai signé les demandes permettant un stationnement sur la plaine, stationnement qui sera permis jusqu'à ce que la plaine soit réaménagée.

Je pense, en effet, qu'il n'y a pas de lien immédiat, pour des maraîchers ou des puciers, entre le nombre de places et le chiffre d'affaires, nous ne sommes pas dans les grands commerces du centre-ville! En revanche, il existe une relation tout à fait pratique, parce qu'il est évidemment beaucoup plus commode pour les clients de pouvoir rapidement faire leurs achats et repartir. Dans ce sens, il est vrai, le Conseil administratif a raison, la durée du stationnement doit en tout cas être limitée. Mais ce principe d'esprit pratique est, en fait, valable non seulement pour les clients, mais également pour les petits commerçants ambulants que sont les puciers. C'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir offrir à leur clientèle ce que peuvent offrir, au centre-ville, un certain nombre d'autres commerçants, c'est-à-dire un accès relativement facile. Et, si je suis tout à fait sensible au principe d'équité soulevé par M^{me} Jacqueline Burnand, il faut quand même dire que la première des équités, pour une municipalité telle que celle que nous représentons, est de favoriser, dans la mesure du possible, les gens qui ont une activité sur le territoire de la ville; favoriser cette activité et non pas l'empêcher, non pas la rendre plus difficile.

Si nous voulons une ville prospère dans tous les domaines, je pense que le rôle essentiel du Conseil administratif et du Conseil municipal est de faciliter l'activité de ceux qui viennent en ville et non pas de la freiner, voire d'y opposer des obstacles artificiels. Cette règle est valable dans tous les domaines et je remercie la majorité du Conseil administratif d'appliquer cette règle de conduite, à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les diverses propositions, à partir du moment où ce parking ne peut être que temporaire, nous serons favorables au nombre maximal de places offertes, c'est-à-dire aux 100 places. En revanche, nous laisserons la durée à choix, parce qu'il est évident que, si des règles particulières de zones bleues s'appliquent, il n'est pas aujourd'hui de notre compétence de les modifier.

Il faudra également que le Conseil administratif veille à ce que les conventions qui ont pu être signées avec la Fondation des parkings, propriétaire du parking de Plainpalais, soient respectées. Mais je crois que nous devons, ici, comprendre que l'utilisation, même momentanée du domaine public – momentanée pour quelques années – n'a rien à voir avec l'aménagement définitif de la plaine de Plainpalais que nous appelons de nos vœux. C'est une solution transitoire, c'est une solution provisoire et nous invitons donc le Conseil administratif à la plus grande souplesse dans l'intervalle.

Le président. Bien, nous en arrivons au treizième orateur. Des gens s'inscrivent pour la deuxième fois, et je pense que nous pourrions bientôt arriver à la conclusion.

M. Alain Marquet (Ve). Sans vouloir réduire le débat à un simple conseil de quartier, puisqu'il semble que tous les riverains de la plaine de Plainpalais souhaitent s'exprimer, vous permettez à un habitant de la Jonction d'apporter, une deuxième fois, sa pierre à l'édifice.

M. Muller a déclaré tout à l'heure – et je le suis parfaitement dans ce sens-là: «Une ville sans puciers et sans maraîchers se meurt.» Je rétorquerai qu'une ville se meurt par la pollution générée par les véhicules qui y transitent.

J'ai la chance de recevoir quotidiennement les bulletins qu'Ecotox publie sur l'état et la qualité de l'air du jour précédent. J'en ai un qui est fort récent, celui du 6 janvier. Le 6 janvier, sur les huit points de prélèvement situés sur le territoire de la ville de Genève, tous dépassaient la moyenne annuelle admise en matière de dioxyde d'azote. Je me dispenserai de faire le lien entre la circulation automobile et ces taux beaucoup trop élevés, vous le ferez vous-mêmes, ou sinon la saine lecture de quelques recherches bien senties vous fera comprendre cette réalité.

Le pire, à nos yeux, est que ces chiffres sont dramatiques et qu'on s'y habitue. On s'y habitue, c'est triste, et la santé de la population se dégrade. Nous, les Verts, sommes attentifs à la santé de la population.

M. Pierre Muller a également rappelé l'état de déliquescence avancé dans lequel se trouve le revêtement de la plaine de Plainpalais. J'avais, lors de la fin de la précédente législature, déposé une motion demandant qu'il y soit porté remède. Ma motion fait partie de celles qui sont, malheureusement, pour l'instant, oubliées. J'aimerais dire qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter au triste état de ce revêtement une autre tristesse, celle des carcasses métalliques alignées, en rang d'oignons.

Autour de la plaine de Plainpalais, il y a pas moins de six arrêts de bus ou de tram, ce qui assure une excellente desserte. Nous souhaitons que les habitants de Genève ou des communes avoisinantes, qui souhaitent profiter du parking, puissent en profiter davantage.

Tout à l'heure, M. Pattaroni a utilisé le terme «convivial». C'est un terme qui, évidemment, pour nous les Verts, nous est cher. Mais j'aimerais quand même rappeler à certains que la voiture n'est pas un outil d'aménagement convivial; c'est une aberration. Et on voudrait nous faire croire que le nombre de places de par-

king disponibles au centre-ville est un corollaire de la santé de l'économie locale. Eh bien non, la voiture n'est pas une solution, ce n'est pas la seule béquille, ce n'est pas le seul remède, ce n'est pas le seul soutien à l'économie locale. Il faut cesser de continuer à faire croire et à répandre cette idée. D'autre part, attendre l'aménagement de la plaine est un argument qui, à nos yeux, est dilatoire. L'aménagement est reporté, sinon aux calendes grecques, en tout cas à un temps que nous ne maîtrisons pas. C'est pourquoi nous n'acceptons pas non plus cet argument.

Tout à l'heure, M. Reichenbach a évoqué notre silence sur le stationnement des caravanes. Il est bien évident que ce n'est pas l'objet du rapport que nous avons à étudier maintenant, mais c'est une chose à laquelle nous sommes extrêmement sensibles. Nous en avons déjà discuté ensemble. Le fait que les écoulements de ces installations se joignent directement aux eaux standards ne peut que nous choquer profondément et cela, d'ailleurs, met bien souvent en péril le bon fonctionnement de l'usine d'épuration d'Aire.

Pour terminer, je dirai qu'il faut agir maintenant et appliquer le règlement actuel qui interdit le parcage sauvage de surface. Nous respecterons ainsi la clause essentielle du droit de superficie accordé aux initiateurs du parking sous la plaine de Plainpalais.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, si je n'avais pas prévu de reprendre la parole, le précédent intervenant m'aurait incité à me réinscrire pour ajouter quelques remarques.

Premièrement, j'aimerais rendre attentifs ceux qui sont en souci par rapport à l'installation de ce dispositif – et là je pense surtout à ceux de l'Alliance de gauche – au fait que nous proposons un aménagement de stationnement uniquement pendant les heures de marché, ce qui représente peu d'heures durant la semaine.

Deuxièmement, je rappelle aussi que le Conseil administratif nous a indiqué – nous le savions, mais il l'a rappelé – qu'il y aura un aménagement définitif de la plaine de Plainpalais. Nous proposons donc une solution provisoire, jusqu'au moment où cet aménagement sera réalisé.

Troisièmement, par rapport à la voiture, je voudrais aussi rassurer M. Marquet. Pour nous, la voiture n'est pas un but. Ce n'est effectivement pas un lieu de convivialité. Mais, voyez-vous, Monsieur le président, c'est comme le livre. Le livre, c'est un moyen qui permet d'accéder à la connaissance, à la culture. La voiture, pour nous, c'est un moyen de transport qui permet d'accéder à des lieux de convivialité et de plaisirs. C'est tout. Ce n'est qu'un moyen.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Mesdames et Messieurs, qui dit mieux? 45 minutes, 60 minutes, 90 minutes; 60 places, 100 places? En fait, on est en proie à un véritable marchandage.

Je pense que la plupart des personnes qui se rendent soit au marché aux puces, soit aux marchés de légumes peuvent parfaitement s'y rendre à pied, car ce sont des personnes qui effectuent leurs achats pour leur ménage. En revanche, il y a d'autres personnes qui ont besoin d'un véhicule, car elles achètent en grande quantité: ce sont, par exemple, pour les marchés aux légumes, les restaurateurs, et, pour les marchés aux puces, les commerçants, les brocanteurs et les antiquaires.

Personnellement, je vous propose trois solutions qui n'ont pas encore été évoquées. C'est, d'une part, d'installer une consigne sur la plaine, cela permettrait de stationner son véhicule dans le parking souterrain, de faire ses achats, de les déposer au fur et à mesure à la consigne et de les reprendre facilement en sortant, sans encombrer la plaine. A mon avis, ce serait la meilleure solution.

La deuxième possibilité serait d'instaurer une vignette pour les commerçants, c'est-à-dire les brocanteurs, les antiquaires ou les restaurateurs.

Le troisième principe serait de n'autoriser le stationnement – si on s'achemine vers une autorisation de parcage en surface, ce que je regretterais – que jusqu'à 10 h. En principe, les commerçants qui viennent s'approvisionner aux marchés viennent très tôt le matin.

De plus, je doute de la convivialité d'un «drive-in», je pense que ce n'est pas ce que nous recherchons quand on parle de convivialité.

Pour terminer, je précise que je ne participerai pas au vote, pour des raisons relatives à l'article 30.

M. Georges Queloz (L). J'ai le marché aux légumes ainsi que le marché aux puces sous mes fenêtres. Encore un qui habite à Plainpalais! L'année dernière, je me suis rendu plusieurs fois au marché aux légumes et au marché aux puces. J'y suis allé pratiquement chaque fois à pied, à l'exception de trois fois pour des raisons évidentes de chargement, soit pour débarrasser, donner, offrir à des puciers des choses encombrantes, dont on n'avait plus l'utilité ou, tout simplement, lors de la période des récoltes, pour un approvisionnement plus important de fruits ou de légumes.

On a entendu toute sorte de propositions, à croire qu'on refait le travail de la commission durant cette séance plénière. Il y a une multitude de propositions, mais toutes ne sont pas sérieuses. En effet, ce n'est pas sérieux de parler d'une

durée de parcage de 15 minutes, voire de 45 minutes, sans se donner des moyens de contrôle. Or, j'ose espérer que, dans cette enceinte, une majorité se dégage en faveur d'une centaine de places de parc marquées en zone bleue, car, d'où que l'on vienne, on sait ce que signifie une zone bleue. La zone bleue est la seule manière de pouvoir limiter une durée de parcage et de l'offrir gratuitement; sinon, il faut installer des parcomètres, et nous n'avons pas la maîtrise de ce moyen de contrôle. Donc, la seule solution, c'est 100 places en zone bleue.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Je désire formuler une remarque à propos du débat qui s'est instauré sur ce rapport de la commission des pétitions. De nombreux orateurs de tous les groupes sont intervenus et ont donné une série de positions très intéressantes, ce qui montre qu'un débat démocratique existe dans cette salle.

Ce qu'il y a d'étonnant, mais personne ne l'a relevé, c'est que, pour une fois, nous connaissons la position de chaque conseiller administratif. Je peux vous certifier que, durant toutes ces années où j'ai siégé dans cette enceinte, cela ne s'est pas produit souvent. On sait que certains conseillers administratifs ne sont pas d'accord avec le collège gouvernemental, mais cela reste plus ou moins secret. Alors, ce soir, c'est un événement, Mesdames et Messieurs.

Ce soir, nous avons renvoyé en commission cinq propositions du Conseil administratif. Pourquoi, dans ces propositions, les positions individuelles des conseillers administratifs n'apparaissent-elles pas? Je propose que, au sein des groupes politiques, on réfléchisse à cela. Quand on reçoit un rapport d'une commission, la position des groupes politiques est mentionnée et, bien souvent, ce n'est qu'en séance plénière que nous apprenons que, tout à coup, il y a un revirement du Conseil administratif. Je propose donc de revoir notre règlement pour que soient mentionnées, dans les propositions du Conseil administratif présentées en séances plénières, les positions des différents conseillers administratifs. Je suis sûr que les débats seraient beaucoup plus constructifs. Bien souvent, le Conseil administratif, dans son ensemble, nous soumet une proposition et, lors des débats en commission, on s'aperçoit que deux ou trois groupes sont contre, et l'on se demande alors quelle était la position des membres de l'exécutif de ces partis. Il faut arrêter de parler de collégialité et mentionner la vraie position de chaque conseiller administratif.

Deuxième débat

Le président. Nous pouvons enfin passer aux votes. En premier, nous avons la proposition de la majorité de la commission, qui conclut à 60 places limitées à 1 heure.

Pétitions et motion: stationnement sur la plaine de Plainpalais

Nous avons reçu des amendements. Deux sont proches l'un de l'autre, c'est celui du Parti démocrate-chrétien, présenté par M. Pattaroni, et celui présenté par M. Hediger. Tous les deux demandent 100 places durant 1 h 30 en zone bleue. Nous voterons d'abord sur cet amendement. Ensuite, s'il est refusé, nous voterons l'amendement de M. Valance, qui demande 15 minutes. Puis, nous voterons les conclusions, amendées ou non. Ainsi, ceux qui étaient pour le classement de la pétition voteront contre les conclusions de la commission des pétitions qui, elle, demande le renvoi au Conseil administratif avec des recommandations.

M. Sami Kanaan (S). Monsieur le président, pour clarifier les choses, l'amendement de M. Valance s'ajoute aux conclusions, il ne les remplace pas? C'est une recommandation qui s'ajoute aux 60 places à 1 heure? Je voudrais juste être au clair là-dessus.

Le président. Non, l'amendement de M. Valance remplace les conclusions, il l'a dit tout à fait clairement. Il dit bien que, au lieu des conclusions de la commission qui sont de 60 minutes, il propose 15 minutes pour charger.

Je mets aux voix l'amendement de M. Pattaroni et de M. Hediger qui demandent 100 places durant 1 h 30 en zone bleue.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 35 oui contre 31 non (6 abstentions).

Le président. Cet amendement étant accepté, celui de M. Valance, qui est contradictoire, est éliminé.

Je mets donc maintenant aux voix les conclusions de la commission, amendées par le plénum, soit de renvoyer les pétitions au Conseil administratif avec la recommandation de faire un parking de 100 places de 1 h 30 en zone bleue.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, nous sommes d'accord quant à l'image, mais, quant à la couleur, il faudra probablement demander au Conseil administratif si on peut faire ce que l'on a voté avec du bleu... (*Brouhaha.*) Non, mais c'est à cause de la loi que je dis cela.

Le président. Ecoutez, on ne va pas reprendre le débat. Je mets aux voix les conclusions amendées, qui demandent un parking de 100 places en zone bleue pour 1 h 30.

Les conclusions amendées sont mises aux voix; elles sont acceptées par 34 oui contre 30 non (6 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie les pétitions N° 80 et N° 85 au Conseil administratif, pétitions concernant le stationnement sur la plaine de Plainpalais lors des marchés. En attendant la solution définitive de réaménagement des entrée et sortie du parking souterrain de Plainpalais, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'aménager un dispositif de stationnement en surface de 100 places, à durée limitée à 1 h 30, sans paiement.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions.

Néant.

Le président. Nous arrêtons là nos travaux et nous les reprendrons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2694
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2697
3. Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits d'études et de constructions terminés:	
a) sans demande de crédit complémentaire;	
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 13 651 410,19 francs, composé:	
– d'une part, d'un montant de 12 376 298,19 francs destiné à couvrir les hausses,	
– d'autre part, d'un montant de 1 275 112,00 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (N° 421)	2735
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 189 500 francs destiné à subventionner des travaux pour les temples de la Fusterie et de la Madeleine, pour la basilique Notre-Dame ainsi que pour la création d'un Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels (N° 422)	2755
5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 730 000 francs destiné à la transformation et à l'aménagement de locaux polyvalents pour répondre aux besoins d'organismes subventionnés par le département des affaires culturelles, locaux situés à la rue Montbrillant 10, parcelle 7098, feuille 69, de la commune de Genève Cité (N° 423)	2761
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 1 900 000 francs destiné au renouvellement des véhicules et engins spécifiques de la Division de la voirie (N° 428)	2768
7. Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits de constructions terminés:	
a) sans demande de crédit complémentaire;	
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3027 francs, destiné à couvrir les hausses (N° 429)	2793

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 78, intitulée: «Sécurité de la place de jeux au 14-16, avenue Ernest-Pictet» (N° 418 A)	2801
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 81, intitulée: «Pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières» (N° 419 A)	2821
10. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion N° 317 de MM. Roberto Broggin, Guy Valance, Pierre-André Torrent et Gilbert Mouron, renvoyée en commission le 16 juin 1998, intitulée: «Tribune du public et téléphones portables» (N° 424 A).....	2831
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner: <ul style="list-style-type: none"> - la pétition N° 80 de l'Association des marchés: «Rendez-nous notre parking sur la plaine de Plainpalais»; - la pétition N° 85 du Syndicat du marché aux puces contre la suppression du parking sur la plaine de Plainpalais; - la motion N° 334 de MM. Guy Valance, Pierre Reichenbach, Pierre Huber, Alphonse Paratte, Guy Savary, Bernard Lescaze, Claude Miffon, Pierre-Charles George et M^{me} Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 3 juin 1998, intitulée: «Pour une réelle concertation avec les commerçants du marché de Plainpalais» (N° 425 A) 	2835
12. Propositions des conseillers municipaux	2884
13. Interpellations	2884
14. Questions	2884

La mémorialiste:
Marguerite Conus